

Exemplaire n°

**RAPPORT**  
**MISSION D’EVALUATION DE L’ORGANISATION DE LA POLITIQUE**  
**JEUNESSE**

- Mai 2023 -

N° 22-11

**Rapporteurs :**

[.....], Inspectrice générale

[.....], Chargée de mission

<b>Précédents rapports IG sur un sujet voisin</b>
---------------------------------------------------

Rapport 20-08 Audit de la fédération régionale des maisons des jeunes et de la culture d'Ile-de-France
--------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapport 20-05 Étude relative à l'optimisation de l'usage des équipements publics parisiens
--------------------------------------------------------------------------------------------

--

## SOMMAIRE

<b>Note de synthèse .....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>8</b>
<b>1. Une politique multi acteurs mettant en œuvre un large spectre de dispositifs.....</b>	<b>10</b>
1.1. <i>Une priorité municipale réaffirmée face à des enjeux renouvelés .....</i>	10
1.1.1. Une politique publique volontariste confirmée .....	10
1.1.1.1. Une mobilisation de l'exécutif municipal à une double échelle .....	10
1.1.1.2. Des orientations stratégiques centrales et territoriales.....	11
1.1.1.3. L'ouverture emblématique de Quartier Jeunes en septembre 2021 .....	14
1.1.2. Le bleu budgétaire jeunesse : un outil de reporting et de transparence .....	15
1.2. <i>Une politique publique mobilisant une vingtaine de directions.....</i>	15
1.2.1. Un financement ciblant principalement le champ social et le logement .....	16
1.2.1.1. Des dépenses de fonctionnement relevant très majoritairement du champ social	16
1.2.1.2. Des dépenses d'investissement dominées par le financement de logements	17
spécifiques.....	17
1.2.2. Déclinée en nombre d'actions et dispositifs, l'offre repose, à titre principal, sur trois	17
directions .....	17
1.3. <i>Un large spectre de dispositifs et d'actions illustrant la richesse de l'offre mais posant la</i>	
<i>question de sa lisibilité .....</i>	19
1.3.1. Des actions tous publics et des actions dédiées aux jeunes .....	19
1.3.2. Un large éventail de dispositifs et d'actions recouvrant de multiples champs	21
d'intervention .....	21
1.3.3. Sur le plan financier l'action sociale représente plus de la moitié de l'effort financier	21
de la Ville en faveur de la jeunesse .....	21
1.4. <i>Des acteurs assurant une mise en œuvre de l'échelon central jusqu'à l'échelon territorial</i>	
<i>de proximité.....</i>	22
1.4.1.1. Une sous-direction dédiée à la jeunesse .....	22
1.4.1.2. Une pluralité de services au sein des autres directions .....	24
1.4.1.3. Le relais territorial des acteurs.....	24
<b>2. Une offre évolutive en réponse aux attentes et pratiques de jeunes aux profils divers ....</b>	<b>29</b>
2.1. <i>Les jeunes ciblés par l'offre parisienne sont majoritairement des jeunes en difficulté aux</i>	
<i>profils spécifiques.....</i>	29
2.1.1. Le portrait sociodémographique des jeunes à Paris : Une proportion de jeunes	29
supérieure à la moyenne nationale avec une sur représentation des étudiants et une sous-	29
représentation des « Neets » .....	29
2.1.2. En incluant l'ASE, les publics ciblés par les dispositifs sont majoritairement les jeunes	31
en difficultés .....	31
2.2. <i>Le recueil de la parole des jeunes traduit des attentes sur leurs conditions de vie à</i>	
<i>l'endroit des pouvoirs publics et une notoriété variable de l'offre jeunesse. ....</i>	34
2.2.1. Un besoin d'information et de fortes attentes en matière de santé, logement,	34
emploi, d'accès à la culture et aux loisirs .....	34
2.2.1.1. Deux sondages de 2016 et 2017 identifient les domaines d'attente des jeunes et	34
révèlent un manque de notoriété de différents dispositifs .....	34
2.2.1.2. L'enquête qualitative de 2020 traduit la vulnérabilité des jeunes face à la crise	37
sanitaire et de fortes attentes dans le domaine de l'environnement.....	37
2.2.2. L'expression du Conseil Parisien de la Jeunesse montre une primauté des sujets	37
logement et vie étudiante .....	37
2.2.2.1. Les domaines de préoccupation des candidats au CPJ .....	37
2.2.2.2. Les thématiques investies par le CPJ .....	37

2.2.3.	Les principales problématiques des jeunes en difficulté sociale sont liées aux conduites à risque, à l'insertion, à la scolarité et à l'accès culture/ loisirs.....	38
2.2.4.	La consultation des jeunes Parisiens à l'occasion du renouvellement des CJA confirme leur besoin d'information et des attentes de proximité dans divers domaines : insertion socio-professionnelle, santé, loisirs/culture/vacances et pouvoir d'agir .....	38
2.2.5.	Les résultats du questionnaire IG montrent une connaissance inégale des dispositifs et de fortes attentes en matière de culture, santé, engagement citoyen et logement .....	39
2.3.	<i>Si l'offre parisienne intègre les grands domaines de préoccupation des jeunes et adapte ses modalités d'intervention, l'accès inégal des jeunes à cette offre, insuffisamment mesuré et évalué, peut être contré par différents leviers .....</i>	40
2.3.1.	Une offre plurielle s'appuyant sur une diversité de modes d'intervention comme les actions d'« aller vers » ou le travail en réseau, et sur des dispositifs passerelle.....	42
2.3.1.1.	Les politiques publiques transversales et sectorielles intègrent les différents domaines de préoccupation des jeunes Parisiens.....	42
2.3.1.2.	Une pratique en développement de l'« aller vers » et des actions hors les murs ..	43
2.3.1.3.	L'existence de dispositifs levier .....	44
2.3.1.4.	Le travail en réseau et en mode projet .....	44
2.3.1.5.	Le pilotage territorial des actions jeunesse .....	45
2.3.2.	Les points faibles de l'offre concernent sa lisibilité, la connaissance partielle des usagers et de leur niveau de satisfaction et la difficulté à capter certains publics .....	45
2.3.2.1.	Une lisibilité relative de l'offre globale.....	45
2.3.2.2.	Une connaissance partielle des publics jeunes .....	47
2.3.2.3.	Une pratique d'évaluation à conforter dans le domaine de la jeunesse .....	48
2.3.2.4.	Les canaux d'accès à l'offre face à l'enjeu de captation des publics jeunes .....	50
2.3.2.5.	Des points de vigilance sur l'accès des jeunes aux droits sociaux et sur l'offre de lieux en accès libre .....	52
2.3.3.	La Ville dispose d'importants leviers d'adaptation comme la communication ou l'offre multi services de QJ.....	53
<b>3.</b>	<b>un chef de filât jeunesse à renforcer face aux enjeux de transversalité et de proximité ..</b>	<b>54</b>
3.1.	<i>La DJS et le management de la transversalité.....</i>	54
3.1.1.	Le positionnement actuel de la DJS induit différents niveaux de collaboration avec les directions .....	54
3.1.1.1.	Un positionnement dominant sur les publics jeunes et les dispositifs jeunesse « tous publics » .....	54
3.1.1.2.	Une exception notable au positionnement « tous publics jeunes » de la DJS : la vie étudiante qui relève de la DAE.....	55
3.1.1.3.	L'absence de chef de filât sur le volet jeunesse des politiques sectorielles .....	56
3.1.2.	L'ouverture de QJ induit un nouveau positionnement de la DJS .....	58
3.1.2.1.	La combinaison d'une offre multi-domaines et du parcours libre induit une transversalité et une coordination des acteurs de QJ .....	58
3.1.2.2.	Les indicateurs et données recueillis démontrent l'intérêt des jeunes pour QJ....	59
3.2.	<i>L'ancrage territorial des actions jeunesse : le double enjeu de proximité et de coordination.....</i>	60
3.2.1.	Le pilotage territorial des actions jeunesse par les maires d'arrondissement .....	61
3.2.1.1.	Les CJA et feuilles de route .....	61
3.2.1.2.	L'autorité fonctionnelle des maires sur les responsables de services déconcentrés.....	62
3.2.1.3.	La relation maires d'arrondissement et équipements jeunesse .....	62
3.2.2.	La difficulté du positionnement des RJT face à l'enjeu de proximité et de transversalité sur le terrain.....	63
3.2.2.1.	Une multiplicité de missions .....	63
3.2.2.2.	Un positionnement complexe .....	64
3.2.2.3.	La coordination entre services territorialisés .....	65
3.3.	<i>Les perspectives d'organisation et les différents scénarios d'évolution .....</i>	68
3.3.1.	Une direction avec chef de filât renforcé .....	68
3.3.2.	Une direction dédiée à la jeunesse et à la vie étudiante .....	71
3.3.3.	Les points communs aux deux scénarios .....	73

Liste des recommandations et orientations ..... 75

Table des tableaux, graphiques et illustrations ..... 76

Liste des annexes ..... 78

## NOTE DE SYNTHÈSE

La politique jeunesse constitue une priorité municipale réaffirmée et amplifiée dans le cadre de la récente crise sanitaire. Par un investissement soutenu et continu en direction des jeunes, la collectivité parisienne dépasse largement son champ de compétences obligatoires, aux côtés d'autres acteurs institutionnels, comme l'État ou la Région.

En réponse à la lettre de saisine de la Maire de Paris, le présent rapport vise à évaluer l'organisation globale de la politique jeunesse. Il est structuré en trois parties :

- la cartographie des acteurs et dispositifs dans les différents champs d'intervention en direction des jeunes ;
- une analyse de l'offre face aux domaines de préoccupation et attentes exprimées par les jeunes ;
- des perspectives d'évolution de l'organisation.

Au regard du champ de la mission et de l'objectif d'accès à l'autonomie des jeunes, fil conducteur de la stratégie jeunesse de la Ville, les auditrices ont centré leur analyse sur la politique jeunesse à destination des jeunes de 16 à 25/30 ans. Le portrait socio démographique des jeunes Parisiens établi par l'APUR depuis 2012 cible cette tranche d'âge.

La cartographie des acteurs et dispositifs met en lumière une politique publique multi acteurs mettant en œuvre un large éventail de dispositifs.

Initié en 2013, le bleu budgétaire jeunesse, annexé au budget primitif de la Ville, rend compte de l'action globale et de l'effort financier de la collectivité parisienne en direction des jeunes (197,5 M€ en fonctionnement et 23 M€ en investissement).

La mobilisation de l'exécutif municipal s'effectue à une double échelle : le pilotage politique central et le portage territorial des maires d'arrondissement.

La mise en œuvre de cette politique publique mobilise une vingtaine de directions. La DJS, dotée d'une sous-direction dédiée à la jeunesse, occupe une place singulière dans le paysage des acteurs.

Ces derniers interviennent à différents échelons : services centraux (plus de 45 ayant été recensés dans 14 directions), services territorialisés et acteurs de proximité, en lien direct avec les jeunes.

Les actions, par nature extrêmement différentes, sont regroupées dans le bleu autour de trois grands axes eux-mêmes déclinés en 25 sous-axes thématiques. Plus de la moitié des sous-axes totalise 3 à 10 directions participantes. Ainsi, le sous-axe « des lieux pour les jeunes » regroupe des actions mises en œuvre par 10 directions différentes.

**Déclinée en nombre d'actions et dispositifs (133 ont été recensés), l'offre repose, à titre principal, sur trois directions : la direction des solidarités (DSOL), la direction de la jeunesse et des sports (DJS) et la direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE) avec plus de 30 actions par directions (respectivement, 38, 33 et 31 actions)**

L'analyse de la typologie des actions et dispositifs fait ressortir une multiplicité d'actions, par nature hétérogènes (équipements, services de la Ville, soutien aux gros opérateurs, aides financières ou alimentaires, dispositifs spécifiques), intervenant dans des champs multiples : accès aux droits, au sport, à la culture et aux loisirs, insertion professionnelle, action sociale, participation citoyenne et engagement, logement, santé, prévention, mobilité, handicap et accompagnement éducatif.

**En termes de financement, le champ social et le logement sont dominants, représentant respectivement 54,5 % des dépenses de fonctionnement et 78 % des dépenses d'investissement.**

Les actions dédiées aux jeunes représentent, en 2021, 80 % des dépenses de fonctionnement en faveur de la jeunesse, contre 20 % pour les actions tous publics touchant les jeunes.

La seconde partie du rapport est consacrée, d'une part, aux publics jeunes et à leurs attentes et d'autre part, à la réponse de l'offre parisienne dans les différents domaines correspondant à leurs préoccupations.

S'agissant de la jeunesse parisienne, il ressort de l'étude précitée de l'APUR qu'au 1er janvier 2018, 314 313 jeunes de 16 à 25 ans résident à Paris et qu'au total, plus de 635 000 jeunes y sont présents quotidiennement. L'étude met en lumière trois profils dominants : les élèves et étudiants (représentant 69 % de cette tranche d'âge) ; les jeunes qui exercent un emploi (22 %) et les jeunes qui connaissent des difficultés d'insertion, notamment professionnelle (9 %).

**La politique jeunesse déployée par la Ville touche les jeunes à travers des actions de droit commun et des actions spécifiquement dédiées aux jeunes.** Globalement, tous types d'actions confondus (droit commun et dédiées jeunesse), seul 1/3 des dépenses de fonctionnement de la politique jeunesse vise les jeunes « tous publics », 2/3 ciblant des jeunes ayant un profil spécifique au regard des difficultés qu'ils rencontrent (sociales, professionnelles, financières, de santé etc.).

Le recueil de la parole des jeunes traduit des attentes vis-à-vis des pouvoirs publics et une notoriété relative de l'offre jeunesse.

Le rapport restitue les résultats des différentes enquêtes (réalisées par des instituts de sondage ou conduites en interne) visant à mieux appréhender les besoins des jeunes et évaluer leur niveau de connaissance des dispositifs qui leur sont proposés.

**De façon générale, les jeunes expriment un besoin d'information et/ou un besoin d'accompagnement dans différents domaines (insertion professionnelle, santé, logement, accès à la culture).**

**La notoriété des équipements et dispositifs jeunesse est variable** : de manière générale, le Kiosque Jeunes et le Pass Jeunes sont assez bien identifiés par les jeunes. À l'opposé, la notoriété des Points info jeunesse PIJ ou des espaces Paris jeunes reste faible.

La mission a analysé l'accès à l'offre parisienne dans huit domaines conditionnant l'accès des jeunes à l'autonomie : l'Information Jeunesse, la vie étudiante, le logement, l'accès à la culture, aux loisirs, et au sport, l'accompagnement vers l'emploi, l'accès à la santé, l'accès aux droits et les parcours de vie, l'engagement et la participation citoyenne.

Ces domaines sont analysés du point de vue de la fréquentation et/ou de la proximité aux jeunes, des canaux d'accès et du pilotage de l'offre. Les focus thématiques sont développés dans le livret annexé au présent rapport. Le tableau ci-après retrace les principaux constats pour chacun de ces domaines.

Domaines	Points forts	Points faibles	Leviers et perspectives
Information Jeunesse	La labellisation d'un réseau territorialisé	Une couverture relative du territoire	Évaluation du maillage territorial
	Une information multi domaines dédiée	L'utilisation variable de l'outil de reporting	Pilotage du réseau à renforcer (DJS/CIDJ)
Vie étudiante	Un travail multi partenarial en réseau	Une organisation distincte de l'organisation jeunesse	Développement de synergies à poursuivre (DJS/DAE)
	Un lieu ressources dédié (MIE)	Absence de réseau ville territorialisé	
Logement	Un effort d'investissement soutenu (FJT, résidences étudiantes)	Une insuffisance de données sur la demande des jeunes et leur accès à l'offre ( tous dispositifs) Une faible coordination des acteurs Ville	Mise en place d'une coordination renforcée (DJS/DLH/DAE) et d'un plan d'action logement jeunes
Culture / Sport / Loisirs /Vacances	Un maillage territorial conséquent	Une absence de données de fréquentation (sport/culture)	Plans d'actions (DJS/DAC/DASCO) offres sportives, culturelles et vacances des jeunes
	L'offre plurielle des équipements jeunesse	Une pratique d'évaluation à conforter (jeunesse)	Quartier Jeunes - Kiosque jeunes
	Des dispositifs « passerelle »	Une insuffisante lisibilité de l'offre vacances jeunes	Évaluation de l'offre vacances
	Axe prioritaire des CJA		
Santé	La création récente d'une direction dédiée à la santé	Un inégal accès et recours aux soins	Plan d'action global santé jeunesse (DSP/DJS)
	Des dispositifs ciblés jeunes : santé sexuelle, conduites à risque, santé mentale	Une approche globale santé /jeunes à construire Une organisation territoriale à conforter	Consolidation du dispositif santé mentale /jeunes Quartier santé de QJ (fonctionnement en réseau/actions d'aller vers)
Accompagnement vers l'emploi	Un acteur central pour les 16-25 ans (MLP)	Une connaissance variable des publics et du sourcing	Identification du volet jeunesse du PPIE
	Un réseau multi partenarial et des actions hors les murs	Une faible coordination des acteurs (formations professionnelles)	Offre quartier emploi de QJ
	Une offre municipale de formation et d'apprentissage	Un risque de rupture dans l'accompagnement des jeunes de plus de 25 ans	Articulation MLP/autres dispositifs dont accès RSA
	Axe prioritaire des CJA		
Accès aux droits et parcours de vie	Une diversité d'acteurs sur le territoire	Un faible recours des jeunes (aide juridique/ services sociaux/ aides sociales)	Projet d'accès aux droits des services sociaux (dont volet jeunes)
	Une politique sociale d'envergure avec des secteurs d'intervention ciblés jeunesse (ASE, prévention spécialisée)	Des outils d'évaluation à améliorer (jeunes majeurs ASE, prévention spécialisée, aides)	Offre QJ intégrant aide juridique et accès aux droits sociaux
	Le travail de rue (prévention spécialisée) et la territorialisation de la DSOL		Poursuite des actions "aller vers"
Engagement et citoyenneté	Des dispositifs d'engagement tous publics ouverts aux jeunes : Volontaires de Paris, Carte citoyenne, Académie du climat	Connaissance partielle des publics jeunes engagés (dispositifs tous publics)	Évaluation de la participation des jeunes aux dispositifs tous publics
	Des dispositifs jeunesse et une instance dédiée (CPJ)	Risque de perte de dynamique du CPJ	Territorialisation de l'action du CPJ
	Important soutien Ville aux projets jeunes et étudiants	Participation variable des jeunes aux dispositifs d'engagement citoyen	Développement de synergies entre QJ/ Académie du climat / MIE
	Axe prioritaire des CJA		

L'analyse transversale montre que les grands domaines de préoccupation des jeunes sont investis par les politiques publiques sectorielles et transversales de la Ville. La politique

jeunesse s'appuie sur des dispositifs « levier » tels que l'Information Jeunesse, les équipements jeunesse, ou encore des dispositifs « passerelle » permettant une ouverture des jeunes vers d'autres offres. Elle peut également s'appuyer sur un pilotage territorial des actions jeunesse.

Le développement des démarches « d'aller vers » et de pratiques de travail en réseau sont partagées dans les différents domaines d'intervention en direction des jeunes.

On constate néanmoins une lisibilité relative de l'offre globale, une insuffisante connaissance des publics jeunes accédant à l'offre des politiques sectorielles, une pratique d'évaluation des dispositifs et équipements jeunesse à consolider, un faible recours des jeunes aux services sociaux, ou encore une captation inégale du public jeune malgré la diversité des canaux d'accès à l'offre.

Face à ces constats, la collectivité parisienne dispose de leviers importants comme : le pilotage renforcé de l'Information Jeunesse, la poursuite de l'adaptation de l'offre (actions hors les murs, offre numérique, accueil informel, diversification des lieux), l'adoption d'une stratégie de communication adaptée aux publics jeunes ou encore la proposition multi services de Quartier Jeunes permettant l'accès regroupé à différents types d'offres.

**La troisième partie du rapport analyse le rôle et le positionnement de l'actuelle DJS et interroge le renforcement du chef de filât jeunesse.** Elle esquisse des perspectives d'évolution de l'organisation de cette direction, en réponse aux enjeux de lisibilité, transversalité, proximité et adaptabilité de la politique jeunesse, selon 2 scénarios proposant un chef de filât jeunesse renforcé.

Le premier scénario propose le maintien d'une sous-direction jeunesse au sein de l'actuelle DJS, le second esquisse la création d'une direction dédiée à la jeunesse et à la vie étudiante.

Dans les deux cas, sont proposés, selon des modalités différentes : une plus forte intégration des problématiques sectorielles dans le périmètre d'action de l'actuelle sous-direction jeunesse, le rapprochement jeunesse et vie étudiante, le renfort de l'ancrage administratif territorial des services. Au terme d'un an de fonctionnement de Quartier Jeunes (QJ), compte tenu des constats relatifs à la synergie et au décloisonnement des actions et acteurs, des premiers éléments d'évaluation à conforter sur la durée, il est proposé un déploiement progressif de QJ, selon une approche pragmatique visant à créer, dans un premier temps, 4 QJ inter-arrondissements.

## INTRODUCTION

Par note en date du 24 juin 2022, la Maire de Paris demande à l'Inspection générale de conduire une mission d'évaluation de l'organisation globale de la politique jeunesse de la Ville de Paris.

Selon les termes de cette note, la mission d'appui doit comporter 3 volets :

- un état des lieux de l'organisation de la Ville (acteurs, dispositifs, publics visés, moyens mobilisés) ;
- une analyse de l'offre (capacité à toucher les publics visés, qualité et réponse aux attentes des jeunes) et de son pilotage (cohérence et coordination des différents dispositifs) ;
- des pistes d'évolution visant à améliorer la qualité de l'offre et la coordination des actions ou proposant des évolutions de l'organisation administrative.

**Le champ de la mission** couvre les acteurs et dispositifs mis en œuvre par la DJS, et ceux portés par les directions sectorielles en direction des publics jeunes.

Si le bleu budgétaire jeunesse retrace les dispositifs s'adressant à une large tranche d'âge, celle des 11/30 ans, l'équipe de mission retient à titre principal le créneau des 16/25-30 ans, s'appuyant sur les études de l'APUR relatives à la jeunesse. Cette tranche d'âge correspond en effet à l'acquisition progressive de l'autonomie des jeunes jusqu'à leur entrée « stabilisée » dans la vie active, laquelle se décale de plus en plus vers la trentaine.

Selon les dispositifs étudiés, les analyses, ciblées sur les publics de 16/25-30 ans, comportent une articulation avec la tranche d'âge « amont » pour établir l'existence ou l'absence de rupture en raison de l'âge de ces publics.

En terme de **méthodologie**, la mission s'est appuyée sur une série d'entretiens avec :

- l'adjointe en charge de la jeunesse et de l'éducation populaire et avec l'adjointe en charge de l'enseignement supérieur de la recherche et de la vie étudiante ; des conseillers techniques au cabinet de la Maire ;
- trois maires d'arrondissement et/ou leurs adjoints, dans les 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, et 19<sup>ème</sup> arrondissements ;
- les différentes directions et services de la Ville : à titre principal la DJS et plus particulièrement la sous-direction jeunesse (SDJ), ainsi que les directions sectorielles contributrices de la politique jeunesse : DAE, DDCT, DSOL, DLH, DSP, DAC, DPMP ;
- des échanges avec les acteurs ou services dits déconcentrés : référents jeunesse de territoire, coordonnateurs prévention sécurité, responsables d'espaces Paris solidarité, équipes de développement local.

L'équipe de mission a également pu s'appuyer sur des analyses documentaires : bleu budgétaire jeunesse, études relatives à la jeunesse (études APUR et INJEP), communications et délibérations du Conseil de Paris.

Elle a pu effectuer des visites de structures jeunesse et s'entretenir avec les gestionnaires et équipes en charge de deux Centres Paris Anim' et de deux espaces Paris jeunes dans les 11<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements ; elle s'est également rendue à la Maison des Initiatives étudiantes (MIE) et à Quartier Jeunes pour échanger notamment avec les différents acteurs composant cette offre.

Le recueil de la parole des jeunes a constitué un point central de la mission, laquelle s'est employée à restituer les consultations et concertations diligentées par la SDJ. En complément, l'équipe IG a adressé fin 2022 un questionnaire à destination des jeunes, pour

les interroger sur leur connaissance des acteurs et de l'offre parisienne, sur son accessibilité, sur leurs attentes et domaines de préoccupations. L'équipe a également pu organiser un échange avec des représentants du Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ).

Le rapport s'organise autour des trois parties suivantes :

- Une première partie rend compte de la diversité des acteurs et dispositifs de la politique jeunesse, politique publique transverse, multi-acteurs mettant en œuvre un large spectre de dispositifs.

- La seconde partie, dédiée aux publics jeunes face à l'offre parisienne comporte, d'une part, un premier volet consacré au recueil de la parole, des besoins et attentes des jeunes, d'autre part, une synthèse des focus thématiques sur l'accès des jeunes à l'offre dans les principaux domaines conditionnant leur autonomie : logement, santé, emploi, culture et loisirs, accès aux droits et parcours de vie, engagement citoyen.

- La troisième partie traite du rôle et positionnement de la DJS, interroge sur le chef de filât jeunesse ; elle esquisse des perspectives d'évolution de l'organisation de cette direction, en réponse aux enjeux de lisibilité, transversalité, proximité et adaptabilité de la politique jeunesse.

Le rapport est accompagné d'un livret consacré à l'analyse de l'offre par thématiques et d'un glossaire des principaux sigles utilisés (annexe 5).

## 1. UNE POLITIQUE MULTI ACTEURS METTANT EN ŒUVRE UN LARGE SPECTRE DE DISPOSITIFS

### 1.1. Une priorité municipale réaffirmée face à des enjeux renouvelés

#### 1.1.1. Une politique publique volontariste confirmée

Portée par la collectivité parisienne depuis une vingtaine d'années, la politique jeunesse constitue une priorité municipale réaffirmée et amplifiée dans le cadre de la récente crise sanitaire.

La stratégie jeunesse s'est ainsi traduite par différentes communications présentées et adoptées par le Conseil de Paris depuis 2002, plus récemment par le Plan Parisien pour l'Autonomie des Jeunes (PPAJ), en 2015, ou encore le plan d'urgence en faveur des jeunes particulièrement fragilisés par la crise sanitaire, en 2021.

Par cet investissement en faveur de la jeunesse, la collectivité parisienne dépasse largement son champ de compétences obligatoires, aux côtés d'autres acteurs institutionnels, comme l'État, la Région ou les structures qui leur sont rattachées.

#### 1.1.1.1. Une mobilisation de l'exécutif municipal à une double échelle

##### ◆ Un pilotage politique central

Priorité de la mandature, la politique jeunesse est portée par la Maire de Paris, laquelle a missionné plusieurs adjointes pour le pilotage et mise en œuvre de cette politique :

- Hélène Bidart, l'adjointe en charge de la jeunesse et de l'éducation populaire ;
- Marie-Christine Lemardeley, l'adjointe en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante.

Au regard de la transversalité de cette politique publique, d'autres adjoints à la Maire sont fortement contributeurs au titre de leur délégation, comme par exemple les adjoints en charge : des solidarités, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion (Léa Filoche), des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance (Dominique Versini), de la prévention spécialisée et la stratégie parisienne de prévention des rixes (Nicolas Nordman), ou encore des entreprises, de l'emploi et du développement économique (Afaf Gabelotaud), de la culture et de la ville du quart d'heure (Carine Rolland), de la politique de la ville (Anne-Claire Boux).

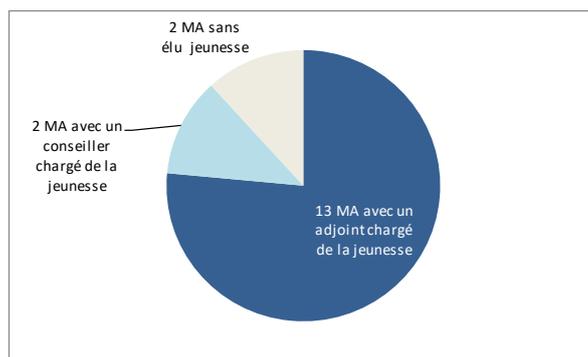
##### ◆ Le portage des maires d'arrondissement

Dans 15 mairies d'arrondissement, des élus ou adjoints en charge de questions jeunesse ont été désignés<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les mairies des 5<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> n'ont pas d'élus dédiés aux questions jeunesse.

Graphique 1 : Élus jeunesse des mairies d'arrondissement



Source : Site internet des mairies d'arrondissement

Sur les 13 mairies ayant désigné un adjoint jeunesse :

- Deux mairies ont un adjoint exclusivement dédié à la jeunesse (11<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup>)
- Une mairie a désigné un adjoint jeunesse et vie étudiante (12<sup>ème</sup>),
- Dans le 18<sup>ème</sup>, le premier adjoint est chargé - entre autres - de la jeunesse.

Dans les 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> arrondissements, un conseiller jeunesse est en charge de cette politique.

En début de mandature<sup>2</sup>, l'adjointe à la maire en charge de la jeunesse a réuni les adjoints jeunesse des mairies d'arrondissement pour leur présenter la sous-direction de la jeunesse (missions, organisation), les dispositifs jeunesse et la territorialisation de la politique jeunesse (équipements, référents jeunesse de territoire (RJT) et contrats jeunesse d'arrondissement.

#### 1.1.1.2. Des orientations stratégiques centrales et territoriales

##### ◆ Le Plan parisien pour l'autonomie des jeunes (PPAJ, 2015-2020)

Le PPAJ adopté en 2015<sup>3</sup> a constitué l'instrument de mise en œuvre de la politique jeunesse sous la précédente mandature.

Conçu par la DJS, sa méthodologie d'élaboration s'est appuyée sur les dispositifs identifiés dans le bleu budgétaire jeunesse, enrichis des mesures en rapport avec l'autonomie des jeunes figurant dans les feuilles de route des adjoints.

S'articulant autour de 5 axes déclinés en 145 mesures, il visait ainsi à consolider les dispositifs existants et à proposer de nouveaux leviers d'action pour la période 2015-2020.

Les 5 axes sont les suivants :

- S'orienter, se former, s'informer ;
- Trouver un emploi stable ;
- Se loger ;
- Se déplacer, expérimenter la Ville ;
- S'engager, découvrir, s'épanouir.

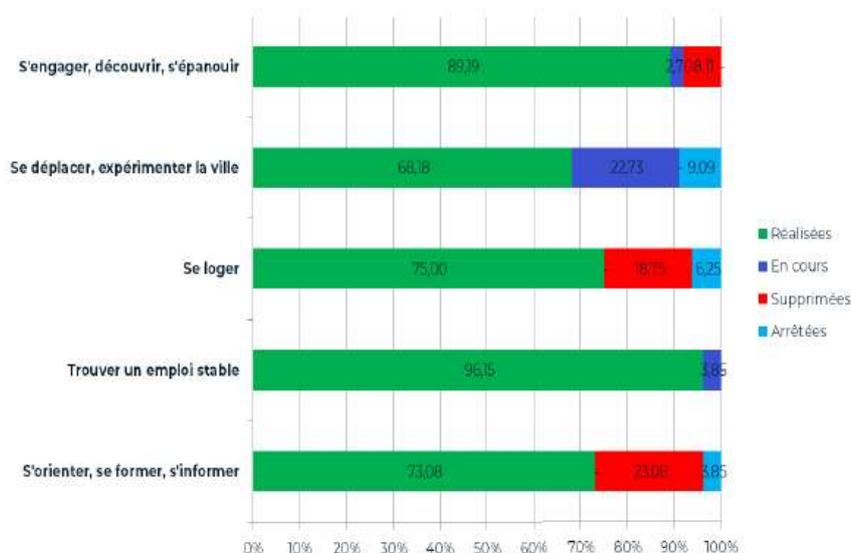
<sup>2</sup> Septembre 2020.

<sup>3</sup> Le PPAJ a été annexé à la communication jeunesse de la Maire présentée au Conseil de Paris en septembre 2015.

Sur la période couverte, un comité de pilotage annuel présidé par l'adjointe chargée de la jeunesse a réuni les différents adjoints compétents sur les principales politiques sectorielles concernées.

À l'issue de sa période d'application, un bilan a été effectué par la sous-direction de la jeunesse, faisant ressortir un taux de réalisation de 81 % des mesures, les 5 axes ayant eu tous un taux de réalisation supérieur à 68 %. Ce programme a engendré de nouveaux dispositifs comme le BAFA citoyen.

Graphique 2 : Bilan du programme parisien pour l'autonomie des jeunes (2015-2020)



Source : Dossier adjoint DJS mars 2020

#### ◆ Le plan d'urgence en faveur des jeunes

Le Conseil de Paris a voté, lors de sa séance de juin 2021, un plan d'urgence en faveur des jeunes particulièrement fragilisés par la crise sanitaire.

Ce plan couvre sept grands domaines déclinés en mesures ou engagements de la collectivité parisienne, parmi lesquels :

- Un **meilleur accès aux dispositifs et aides de la Ville** de Paris, avec la création d'une permanence d'accès aux droits au sein de la Maison pour la Jeunesse et la mise en place d'un pilotage renforcé et transversal des dispositifs existants ;
- Une augmentation de l'enveloppe du **Fonds d'aide aux jeunes Parisiens (FAJP)**, à engager avec le soutien de l'État, en réponse à l'accroissement des besoins financiers des jeunes précarisés par la crise sanitaire ;
- La production de **3 500 nouveaux logements à destination des jeunes** (nouveaux foyers jeunes travailleurs, logements étudiants et logements sociaux « classiques ») ;
- Un accompagnement renforcé vers la recherche **d'emploi, l'insertion et la formation** ;
- La mise à l'étude d'un centre municipal de **santé mentale**, en réponse à la souffrance psychologique des jeunes, et le développement des permanences d'écoute psychologique au sein des équipements jeunesse et santé de la Ville ;
- Des mesures visant à faciliter la **mobilité** des jeunes Parisiens, en lien avec la Région Ile-de-France ;

- L'ouverture de nouvelles perspectives pour l'accès à la culture, au sport, aux loisirs notamment dans le cadre de la Maison pour la Jeunesse (futur Quartier Jeunes).

#### ◆ Les contrats jeunesse d'arrondissement

Les contrats jeunesse d'arrondissement (CJA) sont des documents stratégiques déclinant au niveau de l'arrondissement la politique jeunesse déployée par la Ville. Les premiers CJA, d'une durée de trois ans, ont été élaborés en 2013. Conçus à partir d'un portrait des jeunes de l'arrondissement et d'un diagnostic de territoire, ils prennent en compte les spécificités locales pour y apporter des réponses adaptées.

Les mairies d'arrondissement, en lien avec les services et acteurs jeunesse de l'arrondissement et après concertations de jeunes, y définissent des axes prioritaires déclinés en actions concrètes.

Les CJA, dont la durée a été portée à 5 ans, font l'objet d'un renouvellement en 2022/2023. 9 CJA ont été adoptés par le Conseil de Paris en novembre 2022<sup>4</sup> : le CJA de Paris Centre, du 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>. Selon les termes de l'exposé des motifs de cette délibération, les CJA déclinent les grands objectifs que s'est donné la Ville pour la jeunesse : insertion socio professionnelle, accès aux droits, accès au sport/culture/loisirs/vacances, développement du pouvoir d'agir des jeunes.

Les CJA ont tendance à se généraliser : depuis 2013, leur nombre est passé de 8 à 14 CJA attendus pour 2023.

Tableau 1 : Historique des CJA

	2013	2015	2018	2022/23
Centre	x	x	x	délib nov 22
8e				en préparation
9e	x		x	délib nov 22
10e	x	x	x	en préparation
11e	x	x	x	en préparation
12e	x	x	x	délib nov 22
13e	x	x	x	délib nov 22
14e	x	x	x	délib nov 22
15e		x	x	délib nov 22
16e				en préparation
17e				délib nov 22
18e	x	x	x	en préparation
19e		x	x	délib nov 22
20ème			x	délib nov 22

#### ◆ Les feuilles de route

Les feuilles de route (FDR) constituent un nouvel outil opérationnel de mise en œuvre du Pacte de proximité<sup>5</sup>. Établies à partir d'un diagnostic de l'arrondissement, les FDR

<sup>4</sup> Délibération 2022 DJS 154.

<sup>5</sup> Dans sa délibération 2021 SG 70, votée en novembre 2021, le Conseil de Paris a adopté le nouveau document cadre « Pacte parisien de la proximité ». Celui-ci renforce les compétences des maires d'arrondissement lesquels deviennent les pilotes de l'action municipale dans leur arrondissement.

permettent aux maires d'arrondissement de définir les objectifs prioritaires et actions à mettre en œuvre. S'agissant de la DJS, le périmètre des feuilles de route recouvre le champ du sport et de la jeunesse. Fin 2022, le processus d'élaboration des FDR est engagé dans 15 mairies (cf. § 3.2.1.1).

#### 1.1.1.3. L'ouverture emblématique de Quartier Jeunes en septembre 2021

La Maire a annoncé en janvier 2021, l'ouverture avant l'été d'une « Maison pour la Jeunesse » dans le bâtiment anciennement affecté à la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement<sup>6</sup>.

La création de l'équipement, devenu Quartier Jeunes (QJ), s'est largement appuyée sur les ressources de la DJS (SDJ), désignée cheffe de projet, laquelle a pu s'appuyer sur différentes directions contributrices (notamment, DCPA, DILT et DSIN).

L'offre de services repose sur différentes directions métier (DJS, DSP, DAE, DILT, DPMP), mobilisant des moyens financiers (subventions aux associations) ou humains (postes dédiés).

L'équipement accueille les jeunes Parisiens et franciliens de 16 à 25 ans, quel que soit leur profil, le principe étant celui de l'accueil informel et inconditionnel.

QJ est organisé en quartiers proposant des services à destination des jeunes dans différents domaines :

**Tableau 2 : QJ et ses quartiers**

Quartiers	Objet
Information	Information Jeunesse, conseils en orientation et mobilité avec le CIDJ
Emploi	Information, ateliers et recrutement au Point Paris Emploi de la DAE (animé par la Mission locale de Paris)
Conseil	Permanences juridiques au Point d'Accès aux Droits des jeunes du CDAD et conseils sur le logement avec le CLLAJ de Paris
Santé	Permanences en santé mentale, santé sexuelle et réduction des risques coordonnés par la DSP
Solidarité	Distribution alimentaire des Restos du Coeur, initiation aux gestes de premier secours
Évasion	Accès à des offres culturelles, sportives et de loisirs avec le Kiosque Jeunes de la DJS
Quartier partagé	Espaces libres mutualisés et accessibles à tous les publics jeunes

Source : SDJ

<sup>6</sup> Ce bâtiment s'est trouvé libéré suite à la fusion des 4 premiers arrondissements de Paris et à l'installation de la mairie Paris Centre dans les locaux antérieurement affectés à la mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement.

Le projet, conçu en concertation avec les jeunes<sup>7</sup>, a été mis en œuvre dans le délai imparti avec une ouverture par étapes, une programmation spécifique étant proposée à partir du mois de juin 2021 sur le parvis de l'ancienne mairie, avec des événements et premiers services (permanences CIDJ, Mission locale de Paris, ou encore kiosques jeunes).

L'équipement a ouvert ses portes au grand public en septembre 2021.

### 1.1.2. Le bleu budgétaire jeunesse : un outil de reporting et de transparence

Initié en 2013, le bleu budgétaire jeunesse, annexé au budget primitif de la Ville, rend compte de l'action globale et de l'effort financier de la collectivité parisienne en direction des jeunes de 11 à 30 ans. Il regroupe l'ensemble des mesures générales et spécifiques pour les jeunes dans de nombreux domaines : actions éducatives, formation, insertion socioprofessionnelle, accès au logement, à la santé, aux loisirs, à la culture et au sport.

Il est divisé en deux grandes parties, dépenses de fonctionnement et investissement.

Trois axes thématiques structurent les dépenses de fonctionnement. Déclinés en sous axes, ils regroupent une série d'actions et dispositifs explicités et chiffrés.

- Accompagner les jeunes Parisiens vers l'autonomie ;
- Soutenir l'engagement des jeunes et favoriser l'accès aux droits ;
- Sécuriser les parcours de vie des jeunes.

Le chapitre investissement est composé de trois volets : développement de l'offre de logements, aménagements urbains et pratiques sportives, autres dépenses d'investissement.

Depuis 2013, la publication du bleu budgétaire est annuelle ou biannuelle<sup>8</sup>.

## 1.2. Une politique publique mobilisant une vingtaine de directions

Les auditeurs ont centré leur analyse sur la politique municipale à destination des jeunes de 16 à 25/30 ans.

Sont exclues du champ de la mission, les actions à destination des enfants et jeunes adolescents<sup>9</sup>.

Ce choix méthodologique de la tranche d'âge de 16 à 25/30 ans correspondant au temps de parcours de prise d'autonomie des jeunes allant jusqu'à l'entrée dans l'emploi, est également retenu par de nombreuses études dont celles de l'APUR<sup>10</sup>.

17 directions ont contribué aux dépenses de fonctionnement en faveur de la jeunesse en 2021, 11 aux dépenses d'investissement, soit au total une vingtaine de directions tous types de dépenses confondus.

---

<sup>7</sup> Dès le début de l'année 2021 : rencontre de la Maire en janvier, visite avec la Maire en février, ateliers de co construction in situ et à l'Hôtel de Ville en février et mars sur différentes thématiques comme la gouvernance, le digital, l'accueil, la convivialité, les aménagements intérieurs et extérieurs, le nom de l'équipement.

<sup>8</sup> Les années de publication du BBJ sont les suivantes : 2013, 2014, 2015, 2016, 2018, 2020, 2021 et 2022.

<sup>9</sup> Principalement le soutien aux programmes éducatifs en collèges, les dispositifs pour les écoliers ou collégiens : vacances arc-en-ciel, art pour grandir, dispositif « actions collégiens » « Paris collège famille », appel à projet « Collèges pour l'égalité », dispositif parisien de réussite éducative, stage de 3e, dispositif « Paris sport vacances », centre sport découverte etc.

<sup>10</sup> Portraits sociaux démographiques des jeunes à Paris réalisés depuis 2012 par l'APUR ; dernière publication : « Les jeunes à Paris et dans la métropole du grand Paris » (novembre 2022).

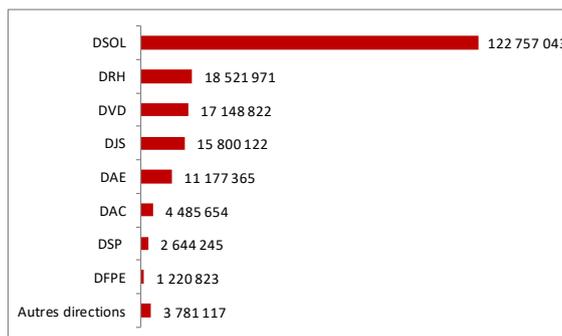
### 1.2.1. Un financement ciblant principalement le champ social et le logement

La Ville de Paris a consacré, en 2021, 197,5 M€ de dépenses de fonctionnement (hors dépenses de personnel) et 23 M€ de dépenses d'investissement à la jeunesse.

#### 1.2.1.1. Des dépenses de fonctionnement relevant très majoritairement du champ social

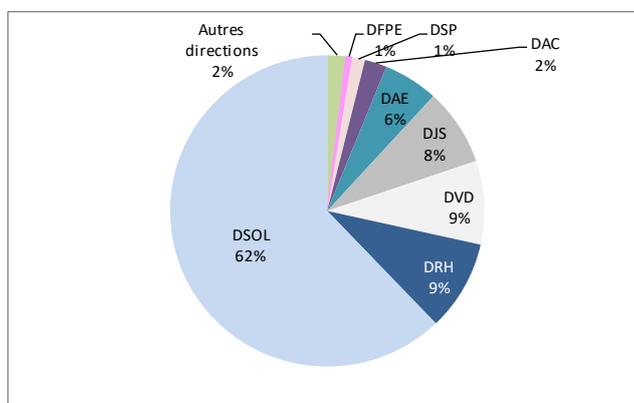
Les dépenses de fonctionnement sont principalement portées par cinq directions.

Graphique 3 : Dépenses de fonctionnement 2021 pour la jeunesse (en €)



Source : Bleu budgétaire jeunesse 2022 retraité IG

Graphique 4 : Répartition des dépenses de fonctionnement en faveur de la jeunesse par direction



Source : Bleu budgétaire jeunesse 2022 retraité IG

La DSOL représente à elle seule 62 % des dépenses de fonctionnement en direction de la jeunesse en raison notamment de sa prise en charge des jeunes majeurs de l'ASE (80 M€), du soutien à la prévention spécialisée (17 M€) et l'octroi de diverses aides financières (7,1 M€) dont le fonds d'aide aux jeunes parisiens (FAJP 680 K€).

Les dépenses de la DRH concernent principalement l'apprentissage (16,3 M€), les parcours emploi compétence (PEC) (0,9 M€) et les stages de plus de 2 mois (1 M€).

S'agissant de la DVD, la gratuité des transports collectifs pour les moins de 18-20 ans et l'aide pour les boursiers détenteurs de la carte Imagine'R représentent une dépense de fonctionnement de 17,1 M€.

L'importance de la contribution de la DJS s'explique en partie par les dépenses de fonctionnement des centres Paris Anim' (CPA) et espace Paris Jeunes (EPJ) (11 M€).

La DAE, pour sa part, apporte un soutien important à la Mission locale de Paris (MLP) (3,7 M€), au dispositif TUMO Paris<sup>11</sup> (2,5 M€) et à l'installation dans un logement pour les étudiants (dispositif l'AILE) (1,8 M€).

#### 1.2.1.2. Des dépenses d'investissement dominées par le financement de logements spécifiques

En matière d'investissement, les dépenses s'élèvent à 23 M€ et relèvent principalement de six directions. La DLH contribue, à elle seule, à 78 % des dépenses d'investissement en faveur des jeunes.

Graphique 5 : Dépenses d'investissement en faveur de la jeunesse en 2021 (en €)

	Budget invest.	en %
DLH	18 048 617	78%
DJS	1 230 653	5%
DAE	866 036	4%
DASCO	828 517	4%
DEVE	782 507	3%
DCPA	509 412	2%
Autres directions	767 520	3%
Total général	23 033 262	100%

Source : Bleu budgétaire de la jeunesse 2022

Le financement par la DLH de logements à destination des jeunes (Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) et résidences étudiantes) à hauteur de 18 M€ constitue l'essentiel des investissements réalisés en 2021.

Les dépenses d'investissement portées par la DJS ont trait à la mise à niveau des équipements jeunesse (CPA et EPJ (594 K€)) et Quartier Jeunes (QJ) (567 K€) et à un soutien en faveur de quelques associations au titre de la jeunesse (acquisition de petits équipements ou soutien à des travaux) (48 K€).

L'Académie du Climat, nouveau lieu de mobilisation des jeunes autour des questions socio-environnementales, a généré des dépenses d'investissement portées par la DASCO (821 K€) et la DAE (405 K€).

#### 1.2.2. **Déclinée en nombre d'actions et dispositifs, l'offre repose, à titre principal, sur trois directions**

**133 actions ou dispositifs** en faveur de la jeunesse ont pu être recensés<sup>12</sup> pour 2021.

Ces actions/dispositifs sont regroupés, dans le bleu budgétaire jeunesse 2022, autour de 3 axes et 25 sous-axes (cf. Annexe 4 du rapport : liste des actions/dispositifs jeunesse).

19 directions auxquelles s'ajoutent la DGJOPGE et Paris Musées participent aux différentes actions/dispositifs en faveur de la jeunesse. Leur contribution, au-delà des dépenses de fonctionnement *stricto sensu*, peuvent se rapporter à des frais de personnel, des

<sup>11</sup> Programme déployé au Forum des Images visant l'apprentissage de technologies créatives (animation, modélisation 3D, graphisme, jeu vidéo etc.)

<sup>12</sup> Source bleu budgétaire de la jeunesse 2022.

contributions en nature ou des dépenses d'investissement liées à des dépenses de fonctionnement.

**Tableau 3 : Directions contribuant aux sous-axes des actions/dispositifs jeunesse (année 2021)**

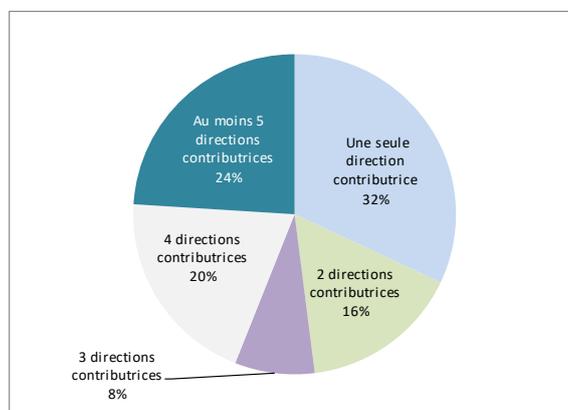
Axes/Sous-axes	Nombre d'actions	Directions contributrices	Directions contributrices en nb
<b>AXE 1 Accompagner les jeunes Parisiens vers l'autonomie</b>	45		
Soutenir les parcours éducatifs	4	DAE, DASCO, DDCT, DSOL, DVD	5
Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes	23	DAE, DDCT, DJS, DPMP, DRH, DSOL	6
Dévérouiller l'accès au logement	6	DAE, DJS, DLH, DSOL	4
Veiller à la santé des jeunes Parisiens	8	DAE, DSP	2
Favoriser la mobilité des jeunes Parisiens	2	DVD	1
Faciliter l'accès à l'information	2	DAE, DJS	2
<b>AXE 2 Soutenir l'engagement des jeunes et favoriser l'accès aux droits</b>	55		
Une organisation transversale et territorialisée : la sous-direction de la jeunesse	1	DJS	1
Encourager la participation et l'engagement	6	DDCT, DJS, DPMP, DRH, DSOL	5
Soutenir les jeunes dans leurs projets	8	DAE, DDCT, DGJOPGE, DJS	4
Promouvoir l'accès aux droits et l'égalité	2	DAJ, DDCT, DGRI, DJS	4
Des lieux pour les jeunes	6	DAE, DASCO, DCPA, DEVE, DICOM, DILT, DJS, DSIN, DSOL, DSP	10
Partager l'espace public	5	DAE, DDCT, DEVE, DFPE, DJS, DPMP, DSOL, DSP	8
L'émancipation par la culture, les sports et les loisirs	23	DAC, DDCT, DEVE, DGJOPGE, DJS, DPMP, DSOL, Paris Musées	8
Paris, ville monde	3	DAE, DGRI, DJS	3
Dépenses de fonctionnement liées à des investissements	1	DEVE	1
<b>AXE 3 Sécuriser les parcours de vie des jeunes</b>	33		
Les actions socio-éducatives des foyers de jeunes travailleurs	1	DJS	1
L'accès à l'autonomie des jeunes en situation de handicap	6	DAE, DSOL	2
La prévention spécialisée	1	DSOL	1
L'insertion professionnelle	3	DAE, DDCT, DJS, DSOL	4
Les prises en charge "Jeune Majeur" au titre de l'ASE	1	DSOL	1
L'accompagnement des jeunes en souffrance	2	DDCT, DSOL, DSP	3
Les dispositifs de prévention de la récidive et d'insertion	7	DDCT, DJS, DPMP, DSOL	4
Les structures d'accompagnement des jeunes en rupture ou sans domicile fixe	7	DDCT, DSOL	2
Les aides financières	4	DSOL	1
Les aides alimentaires	1	DAE	1

Source : Bleu budgétaire Jeunesse 2022 retraité IG

32 % des sous-axes rassemblent des actions ou dispositifs relevant d'une seule et même direction (ex : toutes les actions du sous axe « favoriser la mobilité des jeunes » sont mises en œuvre par la DVD).

Pour autant, plus de la moitié des sous-axes totalise 3 à 10 directions participantes. Par exemple, le sous-axe « des lieux pour les jeunes » regroupent des actions mises en œuvre par 10 directions différentes.

**Graphique 6 : Répartition des sous-axes selon le nombre de direction contributrices**

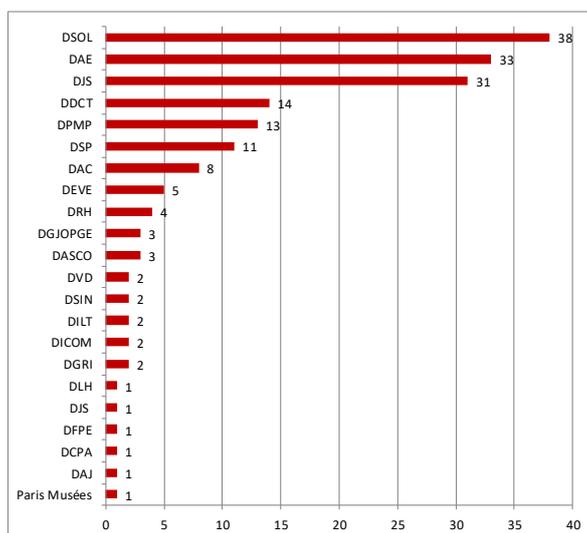


Source : Bleu budgétaire jeunesse 2022 retraité IG

La DSOL et la DJS participent à la mise en œuvre de plus de la moitié des sous-axes de la politique jeunesse, la DAE et la DDCT respectivement de 43 % et 39 %.

**En termes de nombre d'actions ou dispositifs, trois directions y contribuent majoritairement : la DSOL avec 38 actions/dispositifs soit 29 % d'entre eux, la DJS avec 33 actions/dispositifs soit un quart d'entre eux et la DAE avec 31 actions/dispositifs soit 23 % d'entre eux.**

Graphique 7 : Nombre d'actions/dispositifs auxquelles contribuent les directions (année 2021)



Source : Bleu budgétaire jeunesse 2022 retraité IG

### 1.3. Un large spectre de dispositifs et d'actions illustrant la richesse de l'offre mais posant la question de sa lisibilité

Le bleu budgétaire jeunesse s'efforce de présenter annuellement l'ensemble des actions ou dispositifs en faveur des jeunes.

Ces actions, par nature extrêmement différentes, ne sont pas comparables et pas toujours quantifiables financièrement. Pour plus de lisibilité, le bleu budgétaire jeunesse les répartit autour des 3 axes et des 25 sous-axes précités (cf. tableau 3).

Pour rappel, ne sont présentées ci-après que les actions/dispositifs du bleu budgétaire à l'exclusion des actions à destination des enfants et jeunes adolescents (hors champ de la mission). Le tableau joint en annexe 4 présente l'ensemble des 133 actions et dispositifs relevant de ce périmètre.

#### 1.3.1. Des actions tous publics et des actions dédiées aux jeunes

L'action globale de la collectivité parisienne en direction des jeunes comprend tout à la fois des mesures de droit commun qui touchent pour partie les jeunes et des mesures spécifiquement dédiées à la jeunesse<sup>13</sup>.

À titre d'exemple, sont répertoriés parmi les **actions ou dispositifs s'adressant spécifiquement aux jeunes** : la Mission locale de Paris ou l'école de la 2<sup>ème</sup> chance, l'apprentissage, le comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ), l'aide à

<sup>13</sup> Les actions spécifiquement dédiées aux jeunes sont indiquées en gras dans le tableau figurant à l'annexe 4 du présent rapport.

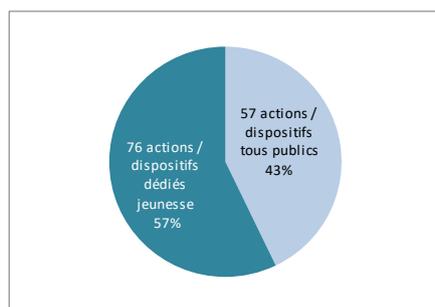
l'installation dans un logement pour les étudiants (l'AILE), le soutien aux projets associatifs d'aide aux jeunes en souffrance psychologique, le Pass Jeunes<sup>14</sup>, le service civique, la maison des initiatives étudiantes (MIE), QJ, les Espaces Paris Jeunes, les structures d'accompagnement des jeunes en rupture ou sans domicile fixe, la prévention spécialisée, le fonds d'aide aux jeunes Parisiens (FAJP), les prises en charge "Jeune Majeur" au titre de l'ASE, l'accès aux études et à l'emploi des jeunes en situation de handicap etc.

Parallèlement, un certain nombre d'actions/dispositifs de droit commun, visant tous les publics et bénéficiant donc en partie aux jeunes, sont recensés dans le bleu budgétaire jeunesse. À titre d'exemple, y figurent : les dispositif Point Paris Emploi, les forums de l'emploi, des appels à projet tel que Paris Code dans le cadre de la formation, les centres de santé ou de prévention et dépistage, les équipements culturels (bibliothèques, Gaîté Lyrique etc.) ou sportifs, Paris Plage, des dispositifs tel que Paris sport Dimanche etc.

En termes de nombre d'actions, le nombre d'actions dédiées spécifiquement aux jeunes en 2021 représentent 57 % du nombre total d'actions en faveur des jeunes (76 sont des actions dédiées aux jeunes pour 57 des actions tous publics).

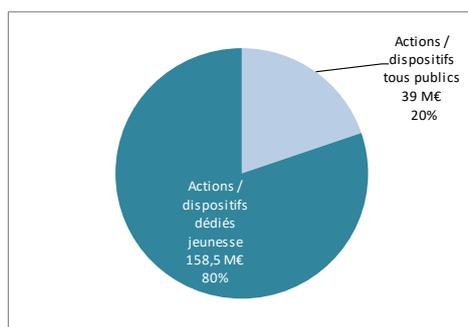
En termes financiers, le poids des actions dédiées aux jeunes en 2021 (158,5 M€, soit 80 % des dépenses de fonctionnement en faveur de la jeunesse) est quatre fois plus important que celui des actions tous publics touchant les jeunes (39 M€, soit 20 %).

**Graphique 8 : Part des actions/dispositifs dédiés à la jeunesse en nombre d'actions (année 2021)**



Source : Bleu budgétaire de la jeunesse 2002 retraité IG

**Graphique 9 : Parts des actions/dispositifs dédiés à la jeunesse en dépenses de fonctionnement 2021**



Source : Bleu budgétaire de la jeunesse 2002 retraité IG

<sup>14</sup> Dispositif permettant aux jeunes de bénéficier de la gratuité ou de tarif réduit sur un certain nombre d'activités culturelles ou de loisirs.

Le bleu budgétaire jeunesse se heurte, s'agissant des actions ou dispositifs de droit commun, à la difficulté de mesurer la part exacte affectée aux publics jeunes qui suppose une connaissance précise des bénéficiaires et la part des jeunes parmi ceux-ci. En fonction de la nature des actions, cette connaissance n'est pas toujours possible. Dans d'autres cas, les indicateurs ne sont pas toujours suivis ou restent imprécis.

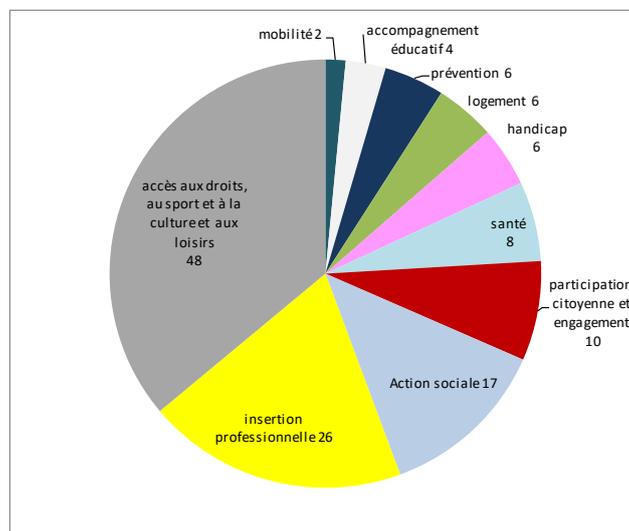
### 1.3.2. Un large éventail de dispositifs et d'actions recouvrant de multiples champs d'intervention

L'action municipale en faveur des jeunes apparaît extrêmement diversifiée quant à la typologie de ses interventions.

Sont recensés tout aussi bien des **équipements** (tous publics tels que les bibliothèques, centres de santé ou dédiés jeunesse comme les EPJ, QJ ou la maison des initiatives étudiantes (MIE), des **services de la Ville** (ex : l'organisation transversale de la sous-direction de la jeunesse, la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques, les équipes territoriales de santé), le **soutien à de gros opérateurs** tels que la Mission Locale de Paris (MLP), le soutien à des **associations** sur diverses thématiques (ex : souffrance psychologique des jeunes) ou dans le cadre d'appel à projet (ex : appel à projet Citoyenneté Laïcité Valeurs de la République), **des aides financières** directes (ex : FAJP, quartiers libres, Kit asso) **ou alimentaires** (lutte contre la précarité de la MIE), des **dispositifs spécifiques** (ex : Pass Jeunes, dispositifs d'accès aux droits).

Ces actions, par nature hétérogènes, interviennent dans des champs multiples : accès aux droits, au sport et à la culture et aux loisirs, insertion professionnelle, action sociale, participation citoyenne et engagement, logement, santé, prévention, mobilité, handicap et accompagnement éducatif. Leur nombre varie de 2 à 48 selon les domaines.

Graphique 10 : Nombre d'actions menées par domaine d'intervention (année 2021)

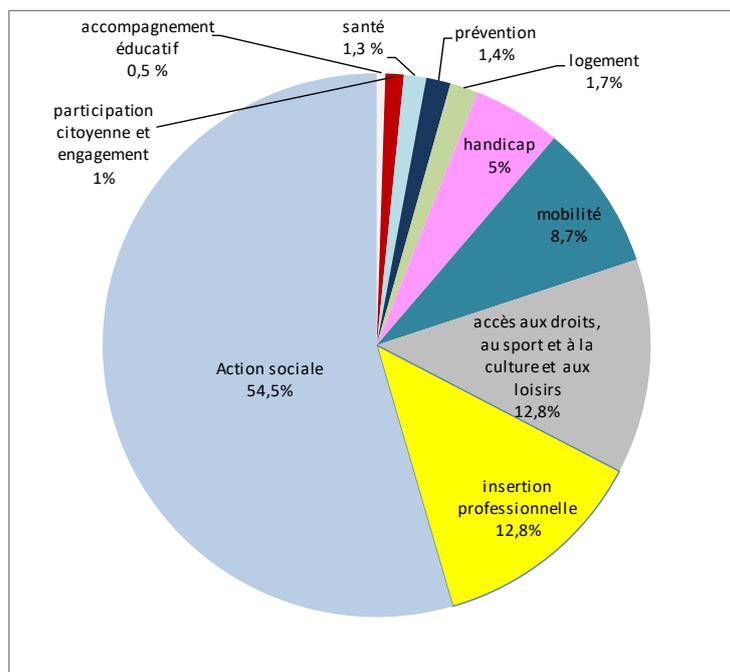


Source : Bleu budgétaire de la jeunesse 2002 retraité IG

### 1.3.3. Sur le plan financier l'action sociale représente plus de la moitié de l'effort financier de la Ville en faveur de la jeunesse

L'effort financier de la Ville est centré principalement sur l'action sociale avec 107,6 M€ soit 54,5 % du budget total consenti, l'insertion professionnelle (25,3 M€ soit 12,8 %) et l'accès aux droits à la culture et au sport (25,2 M€ soit 12,8 %).

**Graphique 11 : Part de l'effort financier de la Ville en direction de la jeunesse selon les domaines d'intervention (année 2021)**



Source : Bleu budgétaire de la jeunesse 2002 retraité IG

En conclusion, la politique jeunesse municipale mobilise la quasi-totalité des directions et irrigue les différents champs d'intervention de la Ville via un grand nombre de dispositifs. Si le bleu budgétaire donne une vision d'ensemble de l'offre, l'enjeu est celui de sa lisibilité du point de vue des jeunes (cf. 2.3.2).

#### **1.4. Des acteurs assurant une mise en œuvre de l'échelon central jusqu'à l'échelon territorial de proximité**

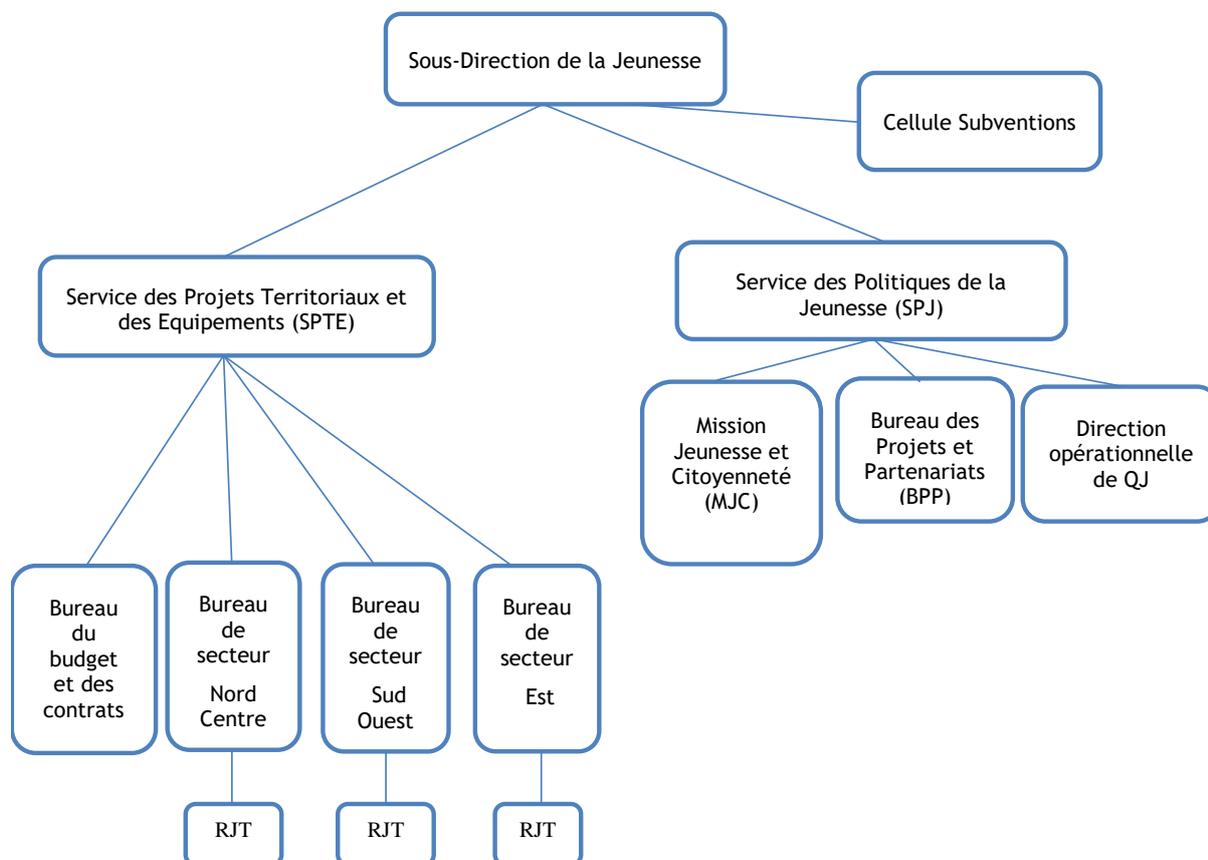
##### **1.4.1.1. Une sous-direction dédiée à la jeunesse**

Sous l'égide de l'adjointe à la Maire en charge de la jeunesse, la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) « apporte son soutien aux actions en faveur de la jeunesse, de la pratique des sports, de l'éducation physique et du sport scolaire ainsi que des loisirs à caractère socio-éducatif ... Elle a pour mission de développer une politique d'accès à l'autonomie des jeunes de 13 à 28 ans qui associe l'ensemble des directions de la ville, et d'organiser la participation des jeunes aux politiques ou projets municipaux<sup>15</sup>. »

Au sein de cette direction, la sous-direction jeunesse est organisée en deux services et une cellule : le service des projets territoriaux et des équipements (SPTE) et le service des politiques de jeunesse (SPJ), la cellule subventions.

<sup>15</sup> Arrêté de structure publié au BMO du 9 février 2016, modifié par arrêtés du 9 mai 2016 et du 22 mars 2022.

Figure 1 : Organigramme de la sous-direction de la jeunesse



Source : Intranet DJS retraité IG

**Le service des projets territoriaux et des équipements (SPTE) assure :**

- ⇒ Le suivi et le renouvellement des marchés et délégations de service public pour la gestion des équipements jeunesse (centres Paris Anim' (CPA) et espaces Paris Jeunes (EPJ)) via le bureau du budget et des contrats ;
- ⇒ La coordination et l'animation territoriale des actions jeunesse via des référents jeunesse de territoire rattachés à trois bureaux de secteur, en relation avec les mairies d'arrondissements.

**Le service des politiques de jeunesse (SPJ) assure la transversalité de la politique jeunesse par le biais de la Mission Jeunesse et Citoyenneté (MJC) qui constitue un pôle de ressources et d'expertise pour les directions de la Ville. Il a en charge divers dispositifs de participation (le service civique et le conseil parisien de la jeunesse) et de guichet (Pass Jeunes, Paris jeunes vacances, kiosque jeunes etc.), le suivi des Points Information Jeunesse (PIJ) et le cofinancement des actions socio-éducatives des FJT. Il assure enfin le pilotage de QJ, nouvel équipement jeunesse emblématique géré en régie (cf. supra).**

#### 1.4.1.2. Une pluralité de services au sein des autres directions

Au sein des différentes directions contributrices, les auditeurs ont dénombré pour 14 d'entre elles (hors DJS) **plus de 45 services ou bureaux pilotes d'actions** ou dispositifs en faveur des jeunes.

La **DSOL** compte à elle seule 10 entités en charge de ces dispositifs ou actions, réparties sur 4 sous-directions :

- la sous-direction de l'autonomie : service handicap et service seniors<sup>16</sup> ;
- la sous-direction de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion (SDILE) : service de l'insertion sociale et professionnelle, mission de prévention et d'insertion des jeunes, service de l'insertion par le logement, service des établissements d'hébergement ;
- la sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfant : service de l'accompagnement vers l'autonomie et l'insertion ;
- la sous-direction des territoires : bureau de l'accès aux droits sociaux, mission animation de la vie sociale, espaces parisiens des solidarités.

A la **DDCT**, les 6 entités en charge de dispositifs en faveur des jeunes se répartissent sur trois services (service politique de la ville, service engagement citoyen et associatif et service égalité intégration insertion).

A la **DAE**, trois bureaux (bureau du développement économique local, bureau des partenaires entreprises et bureau de la formation professionnelle) relèvent de la sous-direction de l'emploi et du développement économique local (SDEDEL) et deux (bureau de la vie étudiante-MIE et bureau de la programmation et des montages immobiliers) sont rattachés à la sous-direction des entreprises, de l'innovation et de l'enseignement supérieur.

#### 1.4.1.3. Le relais territorial des acteurs

##### ◆ Les acteurs de niveau intermédiaire

Au niveau territorial, plusieurs types d'acteurs interviennent pour mettre en œuvre ou participer à la mise en œuvre des dispositifs et actions en direction des jeunes.

**Tableau 4 : Type d'acteurs de niveau intermédiaire**

Type d'acteurs	Domaines	Nombre	Directions de rattachement
RJT	Jeunesse	12	DJS
CVS/RTAS	Sport	10 / 10	DJS
CST	Social	17	DSOL
RTSP	Santé	12	DSP
EDL	Politique de la ville	9 équipes	DDCT
CCPS	Prévention sécurité	17	DPMP

Source : Directions de la Ville

- Les référents jeunesse de territoire (RJT)

Dans le cadre de la territorialisation de la politique municipale en faveur de la jeunesse, des emplois de référents Jeunesse de territoires (RJT) ont été créés en 2012. L'objectif était de

<sup>16</sup> Dispositif de cohabitation intergénérationnelle.

pallier la méconnaissance des dispositifs jeunesse par les acteurs locaux, le non recours des jeunes et l'absence de travail partenarial entre des structures qui souvent ne se connaissent pas.

Au nombre de 12, les RJT sont répartis sur 5 zones territoriales (Nord, Sud, Est, Ouest, Centre) englobant chacune plusieurs arrondissements. Leurs bureaux sont situés dans les circonscriptions jeunesse et sports en charge des fonctions support mais ils sont rattachés hiérarchiquement au SPT de la sous-direction de la jeunesse. Ils constituent des postes de terrain atypique assimilables à des « VRP de la jeunesse ». Leurs missions sont multiples :

- Ils accompagnent des projets territoriaux destinés aux jeunes. Ces projets jeunesse locaux peuvent concerner tous les domaines même s'ils ont trait principalement à la culture et aux loisirs (fêtes de quartier, etc.) : l'emploi et l'insertion professionnelle, la santé, la culture et les loisirs, le sport, l'engagement et la citoyenneté.
- Ils promeuvent sur leur territoire les dispositifs municipaux en faveur des jeunes et favorisent l'interconnaissance des acteurs.
- Ils contrôlent et évaluent les équipements jeunesse de leur territoire (CPA, EPJ).

Les RJT font l'objet d'une évaluation par leurs chefs de bureau qui se déplacent sur le terrain (40 % de leur temps de travail).

- Les équipes de développement local (EDL)

Conduite conjointement par l'État et les collectivités territoriales, la politique de la ville vise à réduire les inégalités sociales touchant plus particulièrement certains territoires urbains et à améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers. Elle intervient en complément des politiques publiques de droit commun.

Dans ce cadre, des équipes de développement local (EDL) ont été créées et rattachées au service politique de la ville de la DDCT. Au nombre de 9, les EDL sont implantées dans les arrondissements comprenant des quartiers populaires. Elles sont chargées, au sein de ces quartiers, de la mise en œuvre de la politique de la ville en lien avec les mairies d'arrondissement et les partenaires institutionnels ou associatifs.

L'EDL est composée de chargés de développement local et dirigée par un responsable d'équipe ou chef de projet.

En concertation avec les partenaires locaux, les EDL définissent les objectifs et actions à mettre en place pour répondre aux enjeux de lutte contre l'exclusion et les inégalités territoriales. Elles accompagnent et coordonnent la mise en place de projets en co-construction avec les habitants.

Les EDL interviennent ainsi pour tous les publics et notamment les jeunes. À ce titre, elles apparaissent sur leur territoire, parallèlement aux RJT, comme des animateurs et des coordonnateurs de projets.

- Les coordonnateurs sociaux de territoire de la DSOL

Les coordonnateurs sociaux de territoire (CST) ont en charge l'animation et la coordination locale de l'action municipale dans le champ social. Ils sont intégrés, depuis la création de la DSOL, aux équipes de direction des 17 espaces parisiens des solidarités (EPS) relevant de la sous-direction des territoires. Les CST ont pour mission de :

- assurer la déclinaison sur le plan local des stratégies et dispositifs de la DSOL ;
- développer les animations et coordinations entre les différents acteurs du champ social (information, échange, dialogue) ;

- mettre à jour les diagnostics sociaux d'arrondissement et participer à l'élaboration des plans sociaux de territoire (PST)<sup>17</sup>.
- représenter les services sociaux municipaux auprès des mairies d'arrondissement et des partenaires institutionnels ou associatifs ;
- porter ou contribuer à des projets d'initiative locale avec différents acteurs comme les acteurs associatifs ou partenaires de la Ville, les services sociaux de proximité, les espaces parisiens d'insertion (EPI), les permanences sociales d'accueil (PSA), les professionnels de la CAF, les centres sociaux, la MLP, les RJT.

Les CST sont garantes de la mobilisation des acteurs du champ social. Certaines de leurs actions concernent particulièrement les jeunes : dispositifs d'accès aux droits sociaux, de fin de parcours des jeunes de l'ASE, de prévention des rixes etc.

**À cet égard, les CST peuvent constituer une maille de coordination de l'action jeunesse dans le champ social.**

- Les responsables territoriaux de santé publique

Dans le cadre du pacte parisien de la proximité, la DSP s'est dotée d'une équipe de 12 responsables territoriaux de santé publique (RTSP) réunis au sein de la mission animation territoriale et démocratie sanitaire.

Les RTSP représentent la DSP auprès des mairies et des partenaires santé d'arrondissement. Ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la feuille de route de santé publique des maires d'arrondissement. Ils travaillent en lien étroit avec les différents services de la DSP présents sur le territoire (responsables de centres de santé ou médico-sociaux, de centres de santé sexuelle, de vaccination, coordinateurs des ateliers santé ville etc.) et assurent l'animation de tous les acteurs santé de l'arrondissement.

- Les coordonnateurs de contrats de préventions et de sécurité (CCPS)

La politique de prévention et de sécurité s'adresse à tous les publics dont les jeunes, particulièrement concernés par la prévention des rixes.

Un contrat parisien de prévention et de sécurité a été élaboré par les partenaires publics parisiens compétents<sup>18</sup> en 2015 et décliné à l'échelle locale en contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement (CPSA).

Rattachés aux divisions territoriales de la DPMP, les coordonnateurs de prévention et de sécurité sont chargés d'animer la mise en œuvre des contrats de prévention et de sécurité des arrondissements (CPSA).

Au titre de leurs missions, ils sont amenés à assurer le suivi et l'animation d'une thématique parisienne de prévention (prévention de la radicalisation, prévention de la récidive, aide aux victimes etc.).

Les coordonnateurs des contrats de prévention et de sécurité sont notamment en lien avec les médiateurs de la DPMP chargés d'assurer la tranquillité des espaces publics et tous les acteurs de la prévention spécialisée (cf. infra) et sont au centre du dispositif d'alerte des rixes.

---

<sup>17</sup> Les PST sont une déclinaison de la convention générale signée par la CAF et la Ville de Paris. Ils peuvent comporter un axe jeunesse.

<sup>18</sup> Ville de Paris, Préfecture de Police, Parquet de Paris, Éducation Nationale, Préfecture de Paris et acteurs associatifs.

◆ Un réseau des « acteurs » de proximité où le secteur associatif joue un rôle primordial

⇒ Les acteurs jeunesse et vie étudiante

Les acteurs de proximité agissant en faveur des jeunes et relevant du secteur d'intervention de la DJS et de la vie étudiante (DAE) sont nombreux. À titre principal, la mission a répertorié les acteurs suivants :

**Tableau 5 : Acteurs jeunesse/ vie étudiante de proximité**

	Acteurs de proximité
secteur d'intervention DJS	6 associations gérant 13 EPJ
	11 associations gérant 50 CPA
	QJ
	Informateurs jeunesse des 24 PIJ et du CIDJ
	Associations affiliées à l'UNRHAI ou l'UNAFI gérant les 49 FJT
	142 Associations subventionnées au titre de la jeunesse
Vie étudiante	MIE
	CROUS
	Bureaux de la vie étudiante des universités
	Organismes gérant les 22 036 logements en résidence étudiante
	200 Associations subventionnées au titre de la vie étudiante

Source : DJS & DLH

On distingue deux structures gérées en régie : QJ et la maison des initiatives étudiantes (MIE), lieu de ressources pour les étudiants.

Par ailleurs, la Ville a donné des équipements jeunesse en gestion à des associations, par voie de marché public ou délégation de service public. Tel est le cas des 13 Espaces Paris Jeunes (EPJ), lieux d'accueil inconditionnel et informel dédiés aux jeunes et des 50 centres Paris Anim' (CPA), structures ouvertes à tous les Parisiens avec une offre d'activités, de loisirs et d'information : au total 15 associations gèrent ces équipements jeunesse (6 associations gèrent les EPJ, 11 associations les CPA parmi lesquelles deux associations gèrent à la fois des EPJ et CPA<sup>19</sup>).

Les Points Information Jeunesse (PIJ), au nombre de 24, sont implantés au sein de 11 EPJ et 13 CPA. La procédure de labellisation, encadrée par voie réglementaire, constitue une garantie de qualité du fonctionnement de ces structures, lesquelles constituent un réseau conjointement animé par la DJS, la DRAJES Ile de France et le CIDJ<sup>20</sup>.

En matière de logement, une offre s'adresse spécifiquement aux publics jeunes par le biais des foyers jeunes travailleurs (FJT) et des résidences étudiantes. La gestion des 49<sup>21</sup> FJT a été confiée à des associations affiliées à l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes d'Ile-de-France (URHAJ) ou à l'Union Professionnelle du Logement Accompagné (UNAFI) et subventionnées par la Ville au titre de leurs activités socio-éducatives.

<sup>19</sup> L'IFAC et la FR MJC-IDF gèrent à la fois des EPJ et des CPA.

<sup>20</sup> Cf. livret § 1.

<sup>21</sup> Nb de FJT subventionnées au titre de 2021.

Au-delà des acteurs gestionnaires de ces équipements, **le tissu associatif constitue une part importante des partenaires jeunesse de territoire**. Une multitude d'associations sont subventionnées par la Ville pour des projets ou des actions spécifiquement dédiés aux jeunes.

Le Bleu budgétaire de la jeunesse 2022 fait état de **142 associations subventionnées au titre de la jeunesse** ; la DAE finance **200 associations au titre de la vie étudiante** et plus de 710 structures sont inscrites à la MIE.

La densité du tissu associatif est diverse selon les arrondissements. Le CJA du 15<sup>e</sup> indique l'absence, dans l'arrondissement, de tout projet associatif jeunesse subventionné par la Ville. *A contrario*, les arrondissements, notamment de l'est parisien, concentrent de nombreuses associations subventionnées au titre de la jeunesse, en particulier dans les QPV.

⇒ Les acteurs relevant des autres politiques publiques parisiennes

Les acteurs de proximité intervenant dans les domaines précités (cf. § 1.3.2), en contact direct avec les jeunes sont nombreux et difficiles à quantifier.

Ils relèvent de différentes catégories :

- équipements culturels (bibliothèques, conservatoires, musées etc.), sportifs, de santé (centres de vaccination, de dépistage, de planification familiale), sociaux (permanences d'accueil, centres d'hébergement etc.) ;
- services de la Ville : services sociaux, médiateurs de la DPMP, services des mairies d'arrondissement ;
- partenariats associatifs structurés : Mission locale de Paris, école de la deuxième chance, acteurs conventionnés de la prévention spécialisée, centres sociaux ;
- auxquels s'ajoutent une grande diversité d'associations subventionnées au titre des politiques sectorielles de la Ville.

## 2. UNE OFFRE ÉVOLUTIVE EN RÉPONSE AUX ATTENTES ET PRATIQUES DE JEUNES AUX PROFILS DIVERS

### 2.1. Les jeunes ciblés par l'offre parisienne sont majoritairement des jeunes en difficulté aux profils spécifiques

#### 2.1.1. Le portrait sociodémographique des jeunes à Paris : Une proportion de jeunes supérieure à la moyenne nationale avec une sur représentation des étudiants et une sous-représentation des « Neets<sup>22</sup> »

À la demande de la Ville, le portrait sociodémographique des jeunes de 16-25 ans à Paris établi par l'APUR a fait l'objet d'une réactualisation en 2022<sup>23</sup>.

Il ressort de ces travaux qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, **314 313 jeunes de 16 à 25 ans** résident à Paris, soit 14 % de la population parisienne (cette proportion atteint 12,8 % en Ile-de-France et 11,6 % au niveau national). 45 % d'entre eux habitent encore chez leurs parents<sup>24</sup>. Près de la moitié des jeunes qui s'installent à Paris viennent de province et un quart sont en provenance de l'étranger.

À ces jeunes résidents s'ajoute un flux quotidien de 189 100 jeunes se rendant à Paris pour leurs études, 82 700 jeunes actifs venant y travailler et 117 000 jeunes y venant pour d'autres raisons. Au total, **plus de 635 000 jeunes sont présents quotidiennement à Paris.**

La géographie parisienne des 16 à 25 ans résidant à Paris fait apparaître des effectifs plus importants dans les arrondissements les plus peuplés comme les 15<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements.

En termes de présence quotidienne, les 13<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements comptent la plus forte population des 15-24 ans en raison notamment de la localisation de campus universitaires, de sites estivaux ou de lieux festifs.

89 % d'entre eux vivent chez leurs parents.

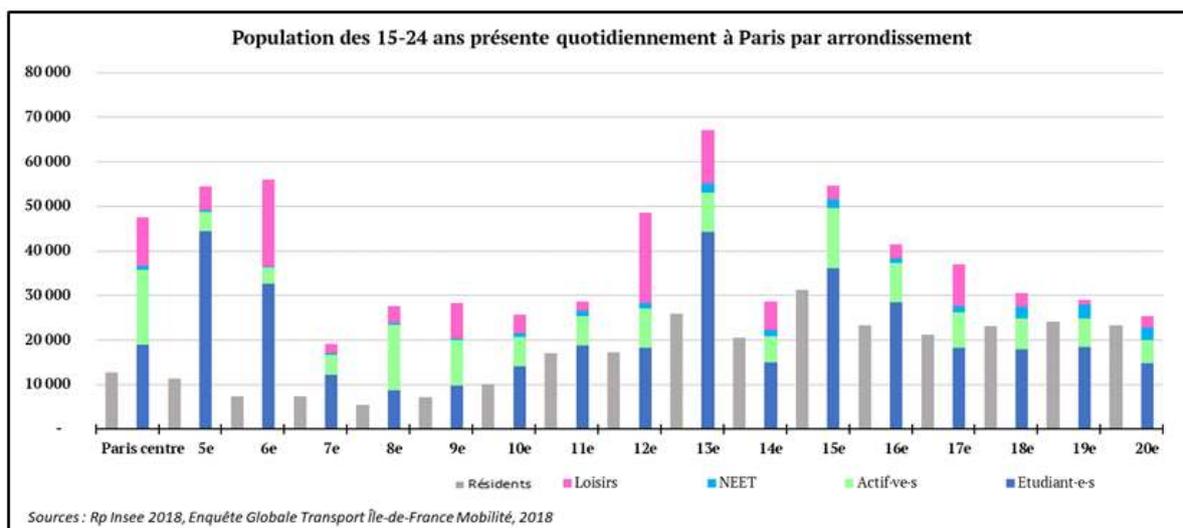
---

<sup>22</sup> Le terme NEET (not in employment, education or training) désigne les jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'étude ni de formation.

<sup>23</sup> « Les jeunes à Paris et dans la métropole du grand Paris » - Portrait social et démographique - 4<sup>ème</sup> édition - APUR novembre 2022.

<sup>24</sup> Contre 41 % des jeunes de 18-30 ans au niveau national (source baromètre Jeunesse 2021 INJEP).

Graphique 12 : Population des 15-24 ans par arrondissement



Source : Étude APUR portrait sociodémographique 2022

L'étude met en lumière trois profils dominants chez les jeunes Parisiens de 16 à 25 ans :

- Les élèves et les étudiants représentent 69 % de cette tranche d'âge contre 65 % en Ile-de-France et 65,1 % à l'échelle nationale. La moitié d'entre eux habite encore chez leurs parents (45 %), les élèves du secondaire sont surreprésentés dans certains arrondissements de Paris à dominante familiale, en particulier dans les 16<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>. 89 % d'entre eux vivent chez leurs parents. Les étudiants, quant à eux, sont surreprésentés dans les arrondissements du sud et de l'ouest de Paris (quartier latin, 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup>). 59 % vivent dans un logement autonome.
- Les jeunes qui exercent un emploi (22 %<sup>25</sup>) : ces jeunes actifs « autonomes » sont surreprésentés dans certains quartiers de la rive droite, en particulier dans les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, et 18<sup>ème</sup> arrondissements mais aussi dans certains quartiers des 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arrondissements.
- Les jeunes qui connaissent des difficultés d'insertion, notamment professionnelle (9 %), ou de décohabitation, sont surreprésentés dans certains quartiers périphériques ainsi que dans les arrondissements de l'est parisien.

Dans les quartiers relevant de la politique de la ville, les jeunes âgés de 16 à 25 ans représentent 14 % de la population et 17 % des jeunes Parisiens.

Les jeunes résidents des quartiers de la politique de la ville sont moins diplômés (24 % n'ont pas de diplôme contre 14 % de l'ensemble des jeunes Parisiens).

Ils sont plus souvent confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle et sociale : ils sont ainsi davantage touchés par le chômage (28 % sont au chômage contre 19 % des jeunes à Paris et 24 % des jeunes en Ile-de-France). Les jeunes « ni en étude ni en emploi, ni en formation » (NEET) représentent 15 % des 16 à 25 ans dans les QPV contre 9 % sur l'ensemble du territoire parisien et 13 % en Ile-de-France et au niveau national.

<sup>25</sup> Cette proportion est identique en Ile-de-France et à l'échelle nationale.

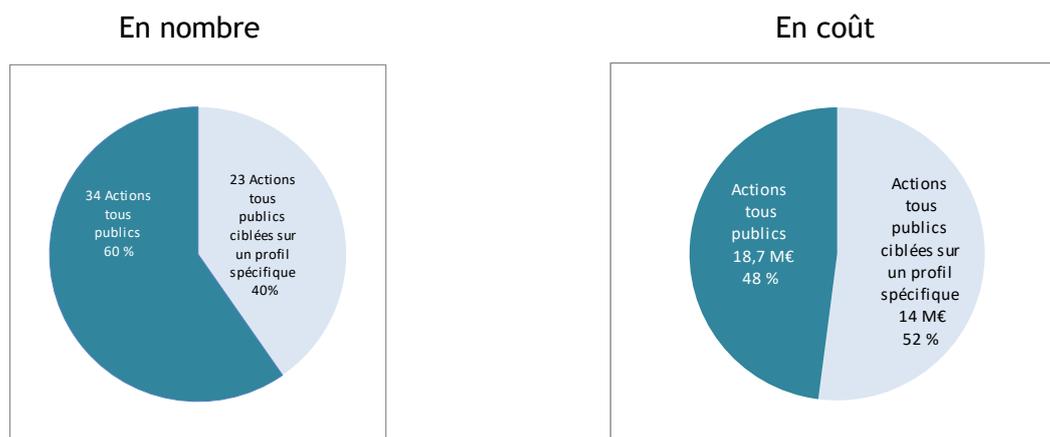
### 2.1.2. En incluant l'ASE, les publics ciblés par les dispositifs sont majoritairement les jeunes en difficultés

La politique jeunesse déployée par la Ville touche les jeunes à travers des actions de droit commun et des actions spécifiquement dédiées aux jeunes (cf. § 1.3.1). Parmi ces deux types d'actions, certaines ciblent un profil spécifique alors que d'autres s'adressent à tous les publics sans distinction.

Il n'a pas été possible de quantifier les différents publics cibles bénéficiaires autrement qu'en termes de nombre d'actions et de dépenses de fonctionnement dédiées, la Ville n'ayant pas toujours la capacité de décompter précisément le nombre de bénéficiaires des actions.

S'agissant des actions de droit commun, les actions ciblant un profil particulier sont minoritaires en nombre (40 % du nombre total des actions de droit commun) mais légèrement majoritaires en termes de dépenses de fonctionnement (52 %). Les profils spécifiques visés sont principalement les personnes éloignées de l'emploi ou en situation précaire, les personnes en situation de handicap, les habitants des QPV, les jeunes migrants.

Graphique 13 : Part des actions de droit commun touchant les jeunes et visant un public spécifique



Source : Bleu budgétaire de la jeunesse 2022 retraité IG

Parmi les actions de droit commun ciblant un profil spécifique, peuvent être cités le dispositif « Paris tous en jeux » qui est un programme de formation ayant pour objectif, à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques de 2024, de former des Parisiens éloignés de l'emploi et issus des quartiers populaires aux métiers en tension, ou l'aide « Paris logement » qui est une aide sociale s'adressant aux personnes avec de faibles revenus, le réseau EIF-FEL accompagnement éducatif à destination des personnes migrantes ressortissantes de pays tiers en situation régulière (hors UE) âgés de 16 ans et +, les parcours emploi compétence (PEC) pour les personnes très éloignées de l'emploi et en démarche d'insertion, le dispositif « Paris sport handicap » à destination des personnes en situation de handicap moteur, sensoriel ou mental.

Tableau 6 : Profils spécifiques ciblés par les actions de droit commun<sup>26</sup> (année 2021)

	Nb actions concernées	Dépenses de fonctionnement en faveur des jeunes
Personnes éloignées de l'emploi ou en difficultés d'emploi	11	2 741 589
Habitants des QPV	4	111 975
Personnes éloignées de l'offre culturelle et sportives	1	20 000
Adultes en situation de handicap	4	14 823 277
Personnes migrantes	2	214 270
Publics en voie de marginalisation	1	559 920
Pers. en difficultés dont jeunes en sortie de contrat jeune majeur	1	830 900
Pers en difficultés financières ou à faibles revenus	2	1 128 765
Femmes	1	non mesurables

Source : Bleu budgétaire de la jeunesse 2022 retraité IG

S'agissant des actions dédiées à la jeunesse, les actions visant un profil spécifique de jeunes sont plus diversifiées (44 actions pour 32 actions à destination de tous jeunes) et prépondérantes en termes de dépenses de fonctionnement (112,7 M€ soit 71 %) en raison notamment de l'importance des dépenses affectées aux jeunes de l'ASE (80 M€). Les publics jeunes spécifiquement visés sont principalement les jeunes en difficultés sociales et/ou d'insertion socioprofessionnelle, les jeunes sans domicile fixe, en situation de précarité ou de handicap, les jeunes issus des QPV, les jeunes sortis du système scolaire, les jeunes femmes victimes de violences, les jeunes LGBTQI+, les jeunes majeurs relevant de l'ASE, les jeunes placés sous-main de justice.

Parmi les actions dédiées aux jeunes et ciblant un profil spécifique, figurent par exemple : l'école de la 2ème chance qui s'adresse aux jeunes décrocheurs de 18 à 25 ans, la MLP pour les jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion socioprofessionnelle, le plan d'actions de lutte contre les LGTBQI+ phobies à Paris à l'intention des jeunes LGBTQI+, le dispositif Ville-Vie-Vacances à destination des jeunes des QPV en difficultés sociales de 6 à 21 ans, l'accompagnement de jeunes en souffrance psychologique comme « le passage », l'accueil de jour POW'HER pour les jeunes femmes de 15-25 ans victimes de violence, la prise en charge des jeunes majeurs de l'ASE.

Les actions dédiées aux jeunes sans profil spécifique visent des tranches d'âge extrêmement hétérogènes commençant, selon les cas, entre 10 ans<sup>27</sup> et 18 ans et se terminant entre 18 et 30 ans. Peuvent être cités à titre d'exemple : l'apprentissage pour les jeunes de 16 à 30 ans, le BAFA citoyen pour les jeunes de 17 à 25 ans, la vaccination contre le papillomavirus pour les jeunes de 11 à 19 ans, l'académie du climat pour les jeunes de 9 à 25 ans, Kiosque Jeunes pour les 13 à 30 ans.

<sup>26</sup> S'agissant des actions, les habitants des QPV sont parfois croisés avec d'autres types de profils.

<sup>27</sup> Voir 5 ans pour les conservatoires de la Ville de Paris qui accueillent les jeunes de 5 à 26 ans.

Graphique 14 : Part des actions dédiées aux jeunes visant un public spécifique



Source : Bleu budgétaire de la jeunesse 2022 retraité IG

Tableau 7 : Profils spécifiques ciblés par les actions dédiées aux jeunes<sup>28</sup>

	Nb actions concernées	Dépenses de fonctionnement (en €)
Jeunes des QPV	8	1 410 925
Collégiens, lycéens boursiers, étudiants boursiers	2	1 815 154
Jeunes en situation d'errance / sans domicile fixe	6	1 817 398
Jeunes sortis du système scol./ en situation d'illettrisme	2	710 000
Jeunes en situation de handicap	5	1 520 877
Collégiens et jeunes LGBTQI+	1	50 500
Etudiants en situation de précarité	1	280 000
Jeunes en souffrance psychologique	2	562 669
Etudiants étrangers	1	170 000
Jeunes salariés ou apprentis résidant dans un FJT	1	990 000
Jeunes ASE de 18 à 21 ans	1	80 000 000
Jeunes en difficultés sociales et/ou d'insertion socio prof.	14	24 176 123
Jeunes femmes de 15-25 ans victimes de violence	1	30 000
Jeunes femmes éloignées de l'emploi	1	48 600
Jeunes sous-main de justice ou sortant de prison	4	546 320

Source : Bleu budgétaire de la jeunesse 2022 retraité IG

Globalement, tous types d'actions confondus, seul 1/3 des dépenses de fonctionnement de la politique jeunesse visent les jeunes « tous publics », 2/3 ciblent des jeunes en difficultés (sociales, professionnelles, financières, de santé ...).

<sup>28</sup> Certaines actions croisent plusieurs profils.

Graphique 15 : Part des actions jeunesse touchant les jeunes avec ou sans profil spécifique



Source : Bleu budgétaire de la jeunesse 2022 retraité IG

Hors prise en charge des jeunes majeurs de l'ASE (80 M€), le rapport s'inverse : les actions vers les jeunes « tous publics » représentent, avec 64,5 M€, 55 % des dépenses de fonctionnement contre 45 % pour les actions visant des profils spécifiques (53 M€).

## 2.2. Le recueil de la parole des jeunes traduit des attentes sur leurs conditions de vie à l'endroit des pouvoirs publics et une notoriété variable de l'offre jeunesse.

### 2.2.1. Un besoin d'information et de fortes attentes en matière de santé, logement, emploi, d'accès à la culture et aux loisirs

Trois enquêtes diligentées par la DJS ont été conduites par des instituts de sondage entre 2016 et 2019. L'IG a également souhaité restituer l'expression du CPJ (candidats et membres élus) et apporter un éclairage sur les besoins des jeunes suivis en prévention spécialisée. En 2022, une enquête a été conduite par la DJS dans le cadre du renouvellement des CJA. Enfin, l'IG a mis en ligne un questionnaire flash fin 2022.

#### 2.2.1.1. Deux sondages de 2016 et 2017 identifient les domaines d'attente des jeunes et révèlent un manque de notoriété de différents dispositifs

Deux enquêtes ont été menées en 2016 et 2017<sup>29</sup> auprès d'un échantillon de 963 puis 993 personnes, représentatifs de la population de la ville de Paris âgée de 15 à 30 ans. La représentativité des échantillons a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, situation de la personne interrogée) et les interviews réalisées par questionnaire auto-administré en ligne.

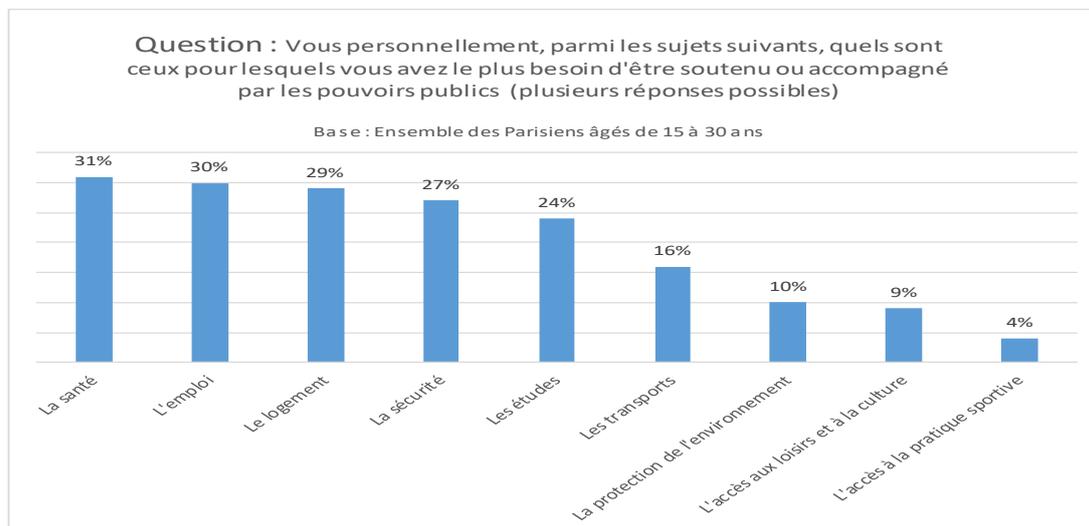
#### ◆ La perception et les attentes des jeunes Parisiens vis-à-vis des pouvoirs publics (janvier 2016)

Sans retracer les résultats de façon exhaustive, quelques questions et réponses apportées lors de cette enquête peuvent être ici restituées :

<sup>29</sup> IFOP janvier 2016 : la perception et les attentes des jeunes Parisiens vis-à-vis des pouvoirs publics ; IFOP janvier 2017 : les jeunes Parisiens, la pratique des loisirs et l'information.

En 2016, les trois domaines pour lesquels les jeunes ont exprimé le besoin d'être soutenus ou accompagnés sont la **santé** (31 %), **l'emploi** (30 %), et **le logement** (29%). L'importance de la thématique sécurité s'inscrit dans la période post attentats de 2015 (27 %). La problématique des **études** est significative (24 %). Les domaines de l'environnement (10 %), de l'accès aux loisirs, à la culture, et au sport (13 %) suscitent une moindre demande en termes de soutien ou d'accompagnement.

**Graphique 16 : Attentes des jeunes par grand domaine**



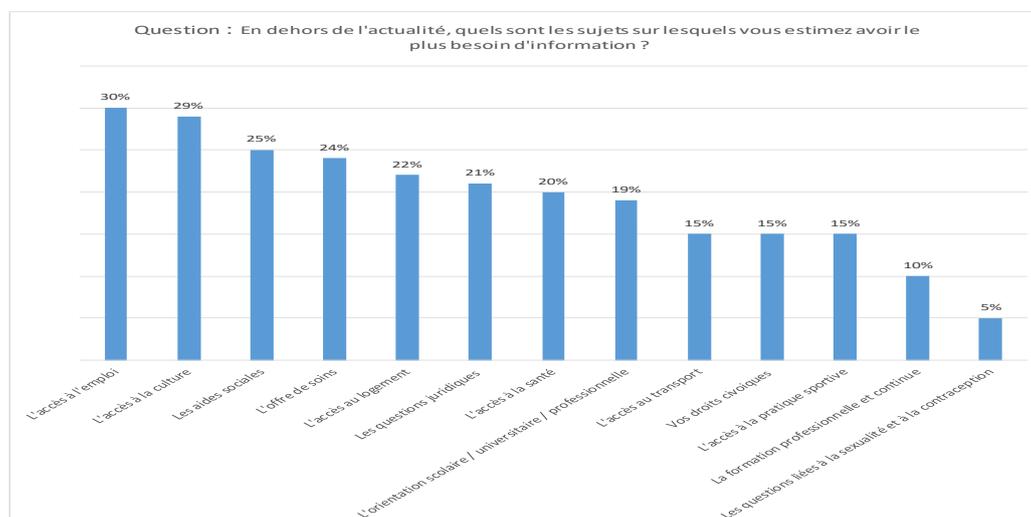
Source : Enquête IFOP 2016

Par ailleurs, la satisfaction à l'égard de la qualité de vie est largement majoritaire (76 %), et plus importante encore, la satisfaction à l'égard de la situation étudiante (satisfait : 91 %).

◆ Le besoin d'information et la notoriété des dispositifs ou services proposés

En dehors de l'actualité, le besoin d'information exprimé en 2017 par grands domaines met en lumière l'accès à l'emploi comme thématique dominante (30 %), de même que la culture (29 %). Les aides sociales (25 %), les loisirs (24 %), l'accès au logement (22 %) et l'accès aux droits (21 %) sont l'objet d'un besoin d'information significatif.

**Graphique 17 : Besoins d'information exprimés par les jeunes**



Source : IFOP 2017

La fréquentation de structures pour s'informer ou être aidé dans certaines démarches fait ressortir en 2017, pour chaque entité, le pourcentage de jeunes s'y étant rendus plusieurs fois :

- les mairies d'arrondissement (51 %) ;
- les centres de documentation des collèges et lycées (45 %), CIO (34 %), CROUS (33 %) ;
- les structures sociales (CPAM, et CAF, respectivement 37 et 35 %).

Concernant le souhait d'être accompagné en cas de sollicitation de structures pour s'informer ou être aidé dans certaines démarches, le souhait d'être seul est dominant (à 63 %).

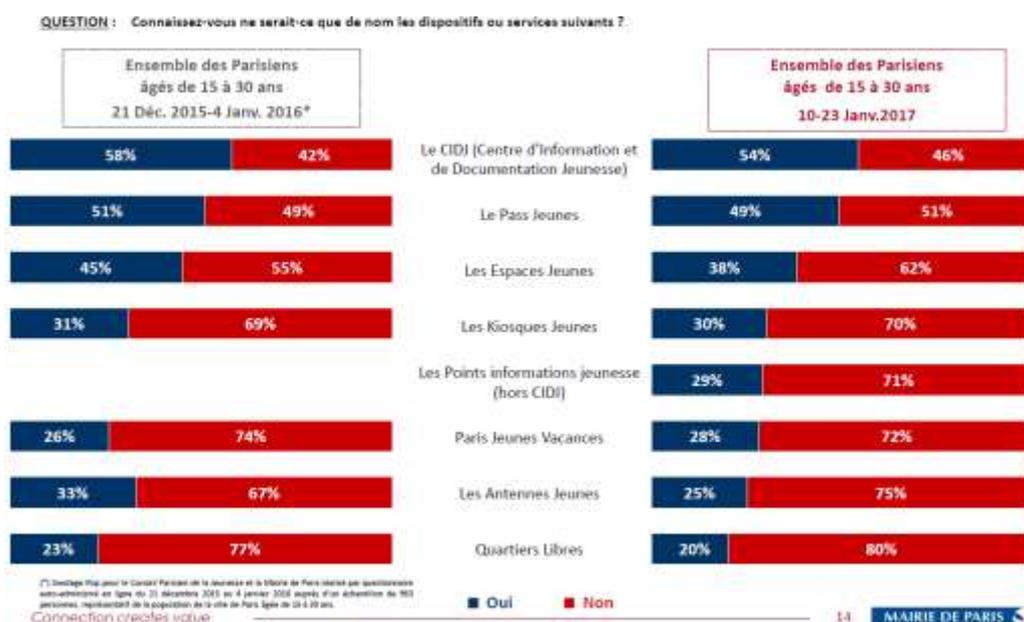
◆ La notoriété des différents services ou dispositifs

Cette notoriété a été mesurée par les deux enquêtes en 2016 et 2017.

Si le CIDJ est le dispositif le plus connu (avec respectivement 58 % et 54 % en 2016 et 2017), le réseau des PIJ (hors CIDJ) a un faible taux de notoriété (29 %).

Au sein des dispositifs de la Ville, se détachent avec des taux de plus de 50 %, les centres d'animation et le Pass jeunes. Les autres dispositifs sont moins connus (30 % pour le kiosque jeunes, moins de 30 % pour Paris jeunes Vacances, et 20 % pour Quartier Libre)<sup>30</sup>.

**Graphique 18 : Niveau de connaissance des dispositifs municipaux**



Source : Enquêtes IFOP 2016 et 2017

<sup>30</sup> Les résultats de ces enquêtes, aujourd'hui relativement anciennes, doivent être lus avec prudence. La DJS précise ainsi qu'en quelques années certains dispositifs se sont considérablement développés comme le Pass Jeunes ou Paris Jeunes vacances, ce développement pouvant s'expliquer par les informations échangées par les jeunes eux-mêmes sur les réseaux sociaux.

#### 2.2.1.2. L'enquête qualitative de 2020 traduit la vulnérabilité des jeunes face à la crise sanitaire et de fortes attentes dans le domaine de l'environnement

Une enquête portant sur les conséquences de la crise sanitaire sur les jeunes et leurs attentes a été engagée en juin 2020. Elle comprenait une enquête qualitative menée par l'IPSOS auprès d'un panel de 40 jeunes et devait être complétée d'une enquête quantitative.

Dans ce cadre, l'institut IPSOS a réalisé l'enquête qualitative auprès d'un panel de 40 jeunes de 16 à 25 ans<sup>31</sup> au profil sociodémographique représentatif de la diversité de la jeunesse parisienne.

Un focus a été effectué dans certains domaines comme les conséquences du confinement sur la santé des jeunes (santé mentale, addictions, rapport aux écrans) ou l'impact financier de la crise (fragilité des étudiants autonomes et dépendant d'un travail à temps partiel). Plus généralement, les attentes pour le « Paris du futur » relèvent de six grands domaines largement dominés par l'environnement : une ville plus verte ; un patrimoine préservé ; une ville plus propre ; plus numérique ; prête pour les JO et moins gentrifiée.

Seule l'enquête qualitative a été réalisée.

L'IG souligne la nécessité d'approches consultatives, qualitatives et quantitatives pour éclairer les orientations de la politique jeunesse de la Ville.

#### 2.2.2. **L'expression du Conseil Parisien de la Jeunesse montre une primauté des sujets logement et vie étudiante**

Créé en 2003, le CPJ, instance consultative de participation, réunit 100 jeunes tirés au sort sur la base du volontariat et renouvelés par moitié tous les ans, suite à un appel à candidatures annuel.

##### 2.2.2.1. Les domaines de préoccupation des candidats au CPJ

Lors des candidatures, les jeunes doivent répondre à un bref questionnaire, leur permettant d'exprimer leurs préoccupations et attentes. Les candidats à la promotion 2022<sup>32</sup> ont ainsi exprimé leurs motivations<sup>33</sup> :

- Concernant les **attentes sur les domaines d'intervention du CPJ**, les 4 sujets principaux sont le logement (139 occurrences), les étudiants (104), la santé (79) et la culture (78).
- Les **mesures que la Ville de Paris devrait prioritairement mettre en œuvre** pour les jeunes sont pour 5 sujets principaux les étudiants (154), le logement (130), la vie (88), les transports (79) et la culture (77).

Ces attentes sont à mettre en regard de l'âge moyen et du statut principal déclaré des candidats, respectivement 23,3 ans et majoritairement en activité (38 %) ou étudiants (35 %)<sup>34</sup>.

##### 2.2.2.2. Les thématiques investies par le CPJ

Indépendamment de toute saisine, Le CPJ peut émettre des vœux. Sur la période 2014-2022,

---

<sup>31</sup> Cette enquête a été menée du 15 au 30 juin 2020 via une plateforme communautaire en ligne.

<sup>32</sup> Fin 2021, le nombre de candidats pour la promotion 2022 s'est établi à 539 candidatures, en diminution par rapport aux précédentes années.

<sup>33</sup> Avec plus de 75 occurrences par sujet.

<sup>34</sup> Les autres profils sont les lycéens (10,39 %), les alternants (9,09 %), les jeunes sans activité : 4,45 %.

5 vœux ont ainsi été présentés en séance du Conseil de Paris par les adjoints à la Maire de Paris en charge de la jeunesse et soumis au vote de l'assemblée :

- L'éducation à l'**alimentation** et aux choix alimentaires durables et solidaires - 2022 ;
- La **santé mentale** des jeunes de 11 à 30 ans - Février 2021 ;
- La **Végétalisation** et préservation de la **biodiversité** en ville - Décembre 2019 ;
- L'accès des jeunes au **logement social** - Novembre 2018 ;
- Le lancement d'une campagne de sensibilisation au **harcèlement de rue** - Novembre 2014.

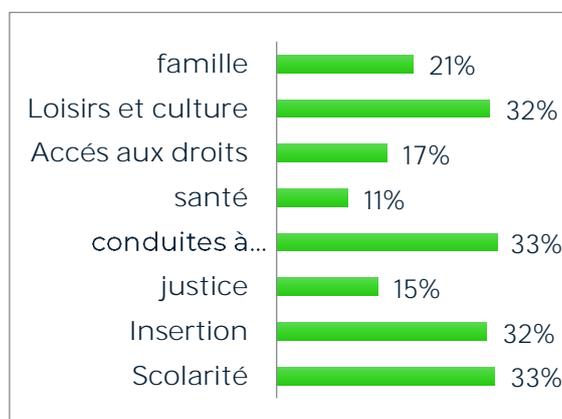
Les thématiques spontanément investies par le CPJ montrent la capacité de l'instance à investir des problématiques « tous jeunes », notamment ceux en difficulté.

Les questions liées à la représentativité, au fonctionnement du CPJ et aux évolutions envisagées sont traitées dans le livret joint au présent rapport (cf. livret § 8.2).

### 2.2.3. Les principales problématiques des jeunes en difficulté sociale sont liées aux conduites à risque, à l'insertion, à la scolarité et à l'accès culture/loisirs

L'exploitation par la DSOL des rapports d'activité des différentes associations en charge de la prévention spécialisée au titre de l'année 2019 a fait ressortir les principales difficultés rencontrées par les jeunes suivis par les associations de prévention spécialisée : la scolarité, l'insertion, les conduites à risques et l'accès aux loisirs et à la culture, avec une préoccupation plus importante pour les garçons sur les conduites à risque ou l'insertion, et pour les filles, sur les loisirs et culture ou la scolarité.

**Graphique 19 : Principales problématiques rencontrées par les jeunes suivis en prévention spécialisée**



Source : Synthèse des rapports d'activité des associations de prévention spécialisées 2019- DASES

### 2.2.4. La consultation des jeunes Parisiens à l'occasion du renouvellement des CJA confirme leur besoin d'information et des attentes de proximité dans divers domaines : insertion socio-professionnelle, santé, loisirs/culture/vacances et pouvoir d'agir

Si les premiers CJA ont été écrits « en chambre », une concertation avec les jeunes et les acteurs jeunesse s'est progressivement mise en place lors des différents renouvellements.

En 2022, pour le renouvellement des CJA (4ème génération), la concertation s'est concrétisée par :

- Des rencontres avec environ 700 jeunes en présentiel ;
- Des questionnaires en ligne et sous format papier.

Ces questionnaires, conçus en central par la SDJ, ont pu être adaptés par les mairies d'arrondissement.

Diffusés sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr) pour chaque mairie, les questionnaires en ligne ont été peu renseignés (92 l'ont été pour l'ensemble de Paris). En complément, des questionnaires papier ont été distribués notamment dans les équipements jeunesse, sur des temps événementiels ou lors de concertations. 250 questionnaires papier ont ainsi pu être collectés et 221 ont pu être exploités. Ces réponses ont permis d'apprécier les besoins d'information et de proximité des jeunes et d'éclairer l'élaboration des axes prioritaires des CJA.

Le profil des jeunes répondants est majoritairement celui de lycéens et étudiants, plus marginalement de salariés ou apprentis, avec une quasi parité femmes/hommes (50,5 % et 48,5 %).

**Le besoin d'information est confirmé** dans différents domaines : insertion sociale et professionnelle, santé, droits, lieux culturels.

En matière **d'orientation et d'insertion professionnelle**, les principaux besoins se portent sur les forums (découverte de métiers et rencontre d'entreprises) et sur l'accompagnement (par un professionnel de l'orientation ou de l'insertion).

Dans le domaine de la **santé**, une majorité exprime ne pas toujours avoir de réponse à ses questions. Le besoin d'information concerne au premier chef l'accès à des soins gratuits et le financement des soins, le suivi psychologique, l'alimentation et l'offre de santé de proximité, puis la vie affective et sexuelle et l'addiction.

Concernant les **loisirs, culture et vacances** : les répondants expriment un besoin de proximité pour des activités culturelles et de loisirs gratuites, les fêtes de quartier et tournois de sport ; les activités de loisirs et culturelles habituelles font ressortir en premier lieu le cinéma et le sport (en extérieur ou intérieur), puis la lecture.

Sur le **pouvoir d'agir**, 68,6 % expriment leur souhait d'implication dans la vie de leur arrondissement, si une occasion leur est proposée, pour des projets liés à la vie locale, solidarité ou environnement en particulier.

#### **2.2.5. Les résultats du questionnaire IG montrent une connaissance inégale des dispositifs et de fortes attentes en matière de culture, santé, engagement citoyen et logement**

Dans le cadre de la présente mission, l'IG a élaboré à un questionnaire à destination des jeunes Parisiens afin d'évaluer leur niveau d'information, leur connaissance des aides ou actions municipales en leur faveur et le niveau de satisfaction de leurs besoins. Ce questionnaire mis en ligne en décembre pour une période de trois semaines était accessible via différents canaux : newsletters de la MIE, de l'académie du climat, de la carte citoyenne, affiches dans les équipements jeunesse (CPA, EPJ, QJ), réseaux sociaux, Kiosque jeunes, Conseil Parisien de la Jeunesse.

151 jeunes ont répondu à ce questionnaire. Même si ce panel de jeunes ne saurait constituer un échantillon représentatif de la jeunesse parisienne (72 % des répondants sont des femmes, 50 % des étudiants, 6 % des lycéens, 7 % des apprentis et 31 % en activité (salariés ou autoentrepreneurs), les résultats de ce questionnaire apportent quelques éclairages intéressants.

Il en ressort :

- Une connaissance limitée :

- Des aides et actions de la Ville en faveur des jeunes : seuls deux dispositifs, le Pass Jeunes et le service civique, sont connus par plus d'un jeune sur deux<sup>35</sup> ;
- Des lieux dédiés aux jeunes : seuls 1/3 des jeunes connaissent QJ, la MIE, l'académie du Climat ou les CPA, 10 % connaissent les EPJ.
- Une information insuffisamment adaptée au public qu'elle vise : les sources d'information des jeunes sont prioritairement le bouche à oreille/amis/famille (28 %) suivi des réseaux sociaux (23 %). Les besoins en information des jeunes concernent prioritairement les trois domaines suivants : culture/loisirs/sport, aides sociales, emploi/formation professionnelle
- Une satisfaction en demi-teinte<sup>36</sup> :
  - Des dispositifs ou aides proposés par la Ville : 4 dispositifs recueillent un taux de satisfaction important : le Pass jeunes (76 %), les volontaires de Paris (63 %), le kiosque jeunes (62 %) et le service civique (54 %). Pour les autres dispositifs (BAFA citoyen, Forum pour l'emploi des jeunes, le dispositif l'AILE, le FAJP, ou les dispositifs Paris Jeunes Vacances et Paris Sport Vacances), les jeunes sont majoritairement insatisfaits.
  - Des lieux dédiés aux jeunes : 4 lieux emportent une adhésion forte des jeunes : QJ (76 %), la MIE (72 %), L'académie du climat (72 %) et les CPA (69 %). Les autres lieux (EPJ, PIJ, CIDJ, FJT, MLP, Associations de prévention spécialisée et CROUS ne répondent pas ou partiellement (EPJ (50%)) à leurs attentes.

Les domaines pour lesquels les jeunes expriment le plus de besoins sont l'accès à la culture (99 %), la santé (85 %) et l'engagement citoyen (85 %), l'accès aux droits (77 %), l'accès au logement (76 %). Parallèlement, parmi les jeunes ayant des besoins, peu d'entre eux ont connaissance des aides ou actions à leur disposition (23 % pour l'accompagnement à l'emploi, 26 % pour l'accès aux droits, 37 % pour la santé, 40 % pour le logement). Le domaine répondant majoritairement aux attentes des jeunes est celui de l'accès à la culture et aux loisirs (60 %) suivi de celui de la vie étudiante (46 %). Ceux satisfaisant le moins les besoins des jeunes sont l'accompagnement à l'emploi (15 %), l'accès aux droits (17 %), la santé (23 %) et le logement (24 %).

Malgré leur hétérogénéité, les différentes enquêtes font ressortir un besoin récurrent d'information et/ou d'accompagnement dans les domaines de l'insertion professionnelle, la santé, le logement et d'accès à la culture.

### **2.3. Si l'offre parisienne intègre les grands domaines de préoccupation des jeunes et adapte ses modalités d'intervention, l'accès inégal des jeunes à cette offre, insuffisamment mesuré et évalué, peut être contré par différents leviers**

La mission a analysé l'accès à l'offre parisienne dans huit domaines conditionnant leur accès à l'autonomie. Ces domaines sont analysés du point de vue de la proximité aux jeunes, de leur accès à l'offre et du pilotage de l'offre.

<sup>35</sup> La faible connaissance de certains dispositifs peut être rapprochée du nombre de jeunes bénéficiaires et des enveloppes financières disponibles (ex : Paris Jeunes Vacances, ou Quartier Libre, avec le financement respectif de près de 1 000 aides et 30 projets par an).

<sup>36</sup> Les questions étaient : si vous utilisez un ou plusieurs des dispositifs suivants en êtes-vous satisfaits ? / Si vous fréquentez les lieux ou équipements suivants, en êtes-vous satisfaits ?

Ces huit domaines sont les suivants : Information Jeunesse, vie étudiante, logement, accès à la culture, aux loisirs et au sport, accompagnement vers l'emploi, accès à la santé, accès aux droits et parcours de vie, engagement et participation citoyenne. Les focus thématiques sont développés dans le livret annexé au présent rapport. Une synthèse transversale est restituée ci-après.

<b>SYNTHESE DES FOCUS THEMATIQUES</b>	
<p style="text-align: center;"><b>ATOUTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les grands domaines de préoccupation des jeunes investis par les <b>politiques publiques sectorielles et transversales</b> de la Ville</li> <li>- Des engagements formalisés dans des <b>documents d'orientation stratégiques</b> (PPIE, stratégie logement, schémas directeurs de la politique sociale)</li> <li>- Une <b>politique jeunesse</b> s'appuyant sur des dispositifs levier : Information Jeunesse, équipements jeunesse, dispositifs « passerelle »</li> <li>- Une offre comportant des dispositifs <b>d'information, d'accompagnement, et d'accès libre</b>, implantés sur le territoire</li> <li>- Une <b>pratique partagée et en développement d'actions</b> « d'aller vers »</li> <li>- <b>Des pratiques de travail en réseau et en mode projet</b> (politique de la Ville, acteurs jeunesse, acteurs emploi)</li> <li>- Le <b>pilotage territorial</b> des actions jeunesse (CJA)</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>POINTS FAIBLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une <b>lisibilité relative</b> de l'offre globale et une <b>notoriété variable</b> des dispositifs (frein à l'accès des jeunes à l'offre)</li> <li>- Une <b>insuffisante connaissance des publics jeunes</b> accédant à l'offre des politiques sectorielles (sport, culture, santé, logement, emploi)</li> <li>- Une <b>pratique d'évaluation des dispositifs et équipements jeunesse à consolider</b></li> <li>- <b>Un faible recours aux services sociaux</b></li> <li>- <b>Logement, santé, emploi</b> : des axes d'intervention jeunesse à décliner</li> <li>- Une <b>captation inégale du public jeune malgré la diversité des canaux d'accès à l'offre</b></li> <li>- Un questionnement sur <b>les lieux jeunes, et sur l'adaptation de l'offre aux pratiques des jeunes</b> (typologie de lieux attractifs)</li> </ul>
<p><b>LEVIERS / PERSPECTIVES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un pilotage renforcé de l'<b>Information Jeunesse</b></li> <li>- Déclinaison d'un <b>volet jeunesse dans les stratégies sectorielles</b> (emploi, logement, santé, politique sociale)</li> <li>- Adaptation des <b>modalités de communication</b> aux publics jeunes</li> <li>- Une <b>poursuite de l'adaptation de l'offre</b> : actions hors les murs, offre numérique, accueil informel, diversification des lieux</li> <li>- L'offre multi services de <b>Quartier Jeunes</b></li> <li>- <b>Organisation et fonctionnement des services</b> : interconnaissance des acteurs, liens et relations inter-acteurs et dispositifs, coordinations</li> </ul>	

### 2.3.1. Une offre plurielle s'appuyant sur une diversité de modes d'intervention comme les actions d'« allers vers » ou le travail en réseau, et sur des dispositifs passerelle

#### 2.3.1.1. Les politiques publiques transversales et sectorielles intègrent les différents domaines de préoccupation des jeunes Parisiens

La collectivité a investi via ses politiques jeunesse et sectorielles les différents domaines correspondant aux problématiques et attentes des jeunes, telles qu'ils les expriment dans les sondages, consultations et concertations auxquelles ils sont conviés.

- L'**Information Jeunesse**, label décerné par l'État, est un dispositif socle multi domaines. Elle est co-pilotée par la Ville (DJS), la DRAJES (SDJES 75) et le CIDJ et s'appuie sur un réseau territorialisé qui s'est progressivement développé depuis 2014.

- L'**accès au logement** fait l'objet d'un effort d'investissement soutenu de la Ville pour les logements spécifiques que sont les FJT et résidences étudiantes, et de dispositifs complémentaires visant à soutenir les jeunes dans leur accès au logement (dispositif AILE pour les étudiants, « Louez solidaire et sans risque » pour les jeunes de l'ASE).

- L'**accompagnement vers l'emploi** repose sur une complémentarité entre insertion socioprofessionnelle et mobilisation des acteurs économiques. La mise en œuvre du PPIE traduit l'action volontariste de la Ville en lien avec un réseau de partenaires institutionnels et associatifs. La Mission locale de Paris, acteur clé de cette politique publique, touche une diversité de jeunes de 16/25 ans<sup>37</sup>.

- La **vie étudiante** fait l'objet d'une politique publique dédiée pouvant s'appuyer, d'une part, sur un équipement ad hoc, la Maison des initiatives étudiantes (MIE) proposant une offre multi services et, d'autre part, sur des partenariats institutionnels et acteurs associatifs de la vie étudiante.

- La politique d'**accès à la santé, orientée tous publics, comporte des dispositifs ciblés jeunes** (conduites à risques, santé sexuelle) récemment enrichis d'une prise en compte des problématiques de santé mentale touchant tout particulièrement ce public. Elle s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle organisation visant la réduction des inégalités de santé sur le territoire et une prise en compte globale des problématiques de santé.

- L'**accès aux droits, dans une acception élargie d'accès à l'aide juridique et d'accès aux droits sociaux**, constitue une priorité d'intervention de la Ville. La politique sociale de la collectivité parisienne - par sa double compétence municipale et départementale - constitue un atout majeur pour accompagner les parcours de vie des jeunes vulnérables et/ou en difficulté sociale (jeunes majeurs de l'ASE, jeunes suivis par la prévention spécialisée).

- L'**accès à la culture, aux sports et aux loisirs** s'appuie sur d'une offre conséquente comportant des dispositifs levier que sont les équipements et dispositifs jeunesse ; l'ouverture en septembre 2021 de Quartier jeunes a enrichi cette offre d'un nouveau type d'équipement.

- L'**engagement et la participation citoyenne** font l'objet de dispositifs tous publics ouverts aux jeunes (Volontaires de Paris, carte citoyenne) et de dispositifs dédiés (service civique, BAFA citoyen). L'encouragement et le soutien aux projets des jeunes constitue en outre un axe fort d'intervention. Nouvel équipement emblématique, l'Académie du Climat apporte

<sup>37</sup> Son bilan d'activité 2021 retrace la diversité des jeunes accueillis et accompagnés : jeunes NEET, jeunes diplômés en demande d'insertion, jeunes réfugiés non francophones, jeunes en situation de handicap.

une réponse aux attentes et souhaits d'engagement de ces publics dans le domaine de la transition écologique et du climat.

- La **politique de la Ville** vise la réduction des inégalités sociales dans les quartiers concentrant les difficultés éducatives, économiques et sociales. Les jeunes, public « historique » de la politique de la ville, sont majoritairement les jeunes vivant ces difficultés, avec un risque de décrochage des institutions (service public de l'emploi, accès aux droits, logement etc.). Dans ce cadre, la politique de la Ville s'inscrit en soutien des politiques sectorielles.

### 2.3.1.2. Une pratique en développement de l'« aller vers » et des actions hors les murs

Dans les différents domaines d'intervention analysés, l'IG a pu constater **une pratique partagée et en développement des démarches « d'aller vers »**, l'objectif étant de rendre l'offre plus visible et accessible à un plus grand nombre, notamment aux jeunes les plus éloignés :

- Dans le champ de **l'insertion professionnelle** : les **actions hors les murs de la MLP** s'appuient sur un maillage partenarial, associatif et institutionnel, et une diversité de modes d'intervention : tours de rue, permanences externalisées (comme dans les équipements jeunesse ou Points Paris emploi), quartiers d'été (programme d'actions mis en œuvre depuis 2020). Ces actions « aller vers » reposent sur une proximité avec les associations de prévention spécialisée et, dans les QPV, avec le soutien des équipes de développement local (EDL). L'organisation de **forums emploi** par la DAE et par les mairies d'arrondissement s'inscrit dans cet objectif d'aller vers.

- La **prévention spécialisée** est reconnue par différents acteurs (acteurs jeunesse, emploi, acteurs sociaux) comme un levier essentiel permettant de toucher les publics jeunes en difficulté : le temps de travail des 55 équipes intervenant dans autant de territoires et sur 11 arrondissements est dédié à 41 % au travail de rue<sup>38</sup>.

- Dans les domaines de la **culture, des loisirs et du sport** : les démarches d'« aller vers » investissent certains temps de l'année (été culturel dans le cadre du Festival Paris l'été), et/ou certains lieux comme l'espace public et/ou de nouveaux lieux attractifs pour les jeunes, à l'occasion par exemple de Nuit Blanche, Paris Plage, ou encore d'exposition d'œuvres d'art dans l'espace public. Les actions hors les murs, prescrites dans les cahiers des charges des équipements jeunesse<sup>39</sup>, sont retracées dans les bilans d'activité des gestionnaires et dans les comptes rendus d'activité des RJT. L'IG a pu également échanger avec les gestionnaires sur ce point lors des visites d'équipements<sup>40</sup>.

- Dans les **quartiers prioritaires** de la politique de la Ville, les actions hors les murs sont multipliées et les **modalités d'intervention adaptées** aux publics jeunes même si le service politique de la Ville perçoit les jeunes comme un « public difficile », le public le plus difficile à capter (en particulier les jeunes de plus de 14 ans déscolarisés). Les équipes accueillent et s'appuient sur les porteurs de projet, majoritairement des associations ou habitants. **L'espace public** se prête à des entrées en contact avec les jeunes de la prévention spécialisée et à des animations positives (par exemple l'été). Le service politique souligne en particulier que **l'emploi** donne lieu à de plus en plus d'actions d'« aller vers » en direction des jeunes.

<sup>38</sup> Source : synthèse DSOL 2019 des rapports d'activité des associations spécialisées.

<sup>39</sup> Les animateurs jeunesse doivent s'appuyer sur le réseau institutionnel ou associatif local pour aller à la rencontre du public et l'amener à fréquenter l'équipement.

<sup>40</sup> Dans les 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements.

### 2.3.1.3. L'existence de dispositifs levier

La mission a identifié des **dispositifs levier**, permettant aux jeunes, en partant d'une offre, d'accéder à d'autres offres (passer de l'« aller vers » à l'« amener vers »).

- **L'Information Jeunesse constitue un levier** permettant aux jeunes d'accéder, par les différentes modalités d'accueil (individuel ou collectif), à une information dans les trois grands domaines conditionnant leur accès à l'autonomie : insertion sociale (logement, handicap, santé), citoyenne (engagement, accès aux droits) et professionnelle (orientation, emploi, formation).

- **Le réseau des équipements jeunesse** participe de cette fonction passerelle. Ainsi, les CPA proposent des activités artistiques et sportives au titre de leurs activités régulières. Ils permettent ainsi à tout un chacun dont les jeunes de développer des pratiques artistiques amateurs (mise à disposition de studios de répétition et d'enregistrement et salles de spectacles) et développent des actions de médiation culturelle depuis la réforme de 2016. En second lieu, l'ensemble du réseau « amène » les jeunes, en partant de l'offre jeunesse, vers l'éveil et l'engagement citoyen : promotion et relais des dispositifs citoyens jeunes (service civique, BAFA citoyen), actions de sensibilisation des jeunes à différentes problématiques (comme le handicap, l'environnement, la citoyenneté, la lutte contre les discriminations etc.).

- **Le Kiosque jeunes (KJ) est un dispositif clé d'ouverture** vers la culture, les loisirs et le sport : initié en 2002, Kiosque Jeunes propose toute l'année, aux jeunes de 13 à 30 ans, des offres culturelles, sportives et de loisirs sous forme de places gratuites ou à tarifs réduits, en lien avec différents partenaires culturels. KJ relaie par ailleurs l'information sur les dispositifs et équipements jeunesse et assure la distribution du Pass jeunes de la Ville. Lancé en 2012, le Pass jeunes permet aux 15/25 ans de bénéficier durant les mois d'été d'entrées gratuites ou à tarif réduit pour des activités sportives, culturelles ou de loisirs. Le Pass jeunes fait l'objet d'une distribution très relayée, au plus près des jeunes, y compris de la main à la main par un ensemble d'acteurs du champ social (associations, équipements jeunesse, prévention spécialisée, mission locale, ASE, médiateurs de rue, etc.) avec souvent l'organisation de sorties collectives.

Le couplage de la **carte citoyenne** avec le Pass jeunes participe de cet objectif de créer des passerelles entre dispositifs et domaines, dans le cas d'espèce entre l'accès à la culture et aux loisirs et l'engagement citoyen des jeunes.

### 2.3.1.4. Le travail en réseau et en mode projet

Il ressort des bilans d'activité des différents acteurs de proximité jeunesse (bilans des gestionnaires d'équipements jeunesse, bilan Information Jeunesse, rapport d'activité de la MIE, bilan d'activité de la MLP, synthèse des rapports d'activité des centres de prévention spécialisée, bilans d'activité des EDL au titre de la politique de la Ville, compte rendu d'activité des RJT, rapports annuels d'équipements jeunesse transmis à l'IG) que **le travail en réseau** constitue une **modalité d'intervention largement pratiquée** dans le cadre des interventions jeunesse, multi partenariales et dans différents domaines d'intervention : insertion emploi, jeunesse, culture loisirs, sport, vie étudiante<sup>41</sup>.

Le travail en mode projet, et le soutien aux projets (associatifs ou individuels) est également un mode d'intervention très partagé par les acteurs jeunesse, les acteurs politique de la Ville, ou encore la MIE.

<sup>41</sup> La MIE travaille ainsi avec le réseau des bureaux de la vie étudiante des universités très en demande sur la sensibilisation des jeunes aux violences sexuelles et sexistes et également sur les actions de lutte contre la précarité étudiante.

### 2.3.1.5. Le pilotage territorial des actions jeunesse

Les maires d'arrondissement assurent, dans le cadre des orientations stratégiques portées par la Maire et ses adjoints, le pilotage territorial de la politique jeunesse. Ils disposent pour ce faire de différents leviers (cf. § 3.2.1) :

- les contrats jeunesse d'arrondissement et feuilles de route : la nouvelle génération de CJA décline ainsi les axes d'intervention intersectoriels suivants : orientation et insertion professionnelle ; culture/ sport/ loisirs /vacances ; engagement citoyen ; accès aux droits ;
- l'autorité fonctionnelle sur les chefs de service déconcentrés ;
- un droit de regard sur le fonctionnement des équipements jeunesse, en tant qu'équipements de proximité.

### 2.3.2. **Les points faibles de l'offre concernent sa lisibilité, la connaissance partielle des usagers et de leur niveau de satisfaction et la difficulté à capter certains publics**

#### 2.3.2.1. Une lisibilité relative de l'offre globale

La diversité des acteurs et la multiplicité des dispositifs pose la question de la lisibilité de l'offre globale de la Ville. La notoriété des dispositifs demeure relative, comme en témoignent les sondages et enquêtes réalisées auprès des jeunes (cf. § 2.2). Le CPJ a émis en 2019 des recommandations sur la communication des dispositifs et équipements jeunesse.

Il est intéressant de constater que les verbatims en réponse à la question ouverte<sup>42</sup> de l'enquête IG mentionnent pour 44 % d'entre eux la problématique de la communication.

Les jeunes sont un public volatile, récepteur d'informations et de communications multiples ayant des pratiques spécifiques. Nombre d'entre eux utilisent les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, TikTok). Il est souhaitable dans ce contexte, que les services de la Ville travaillent à l'adaptation de leurs outils et pratiques de communication.

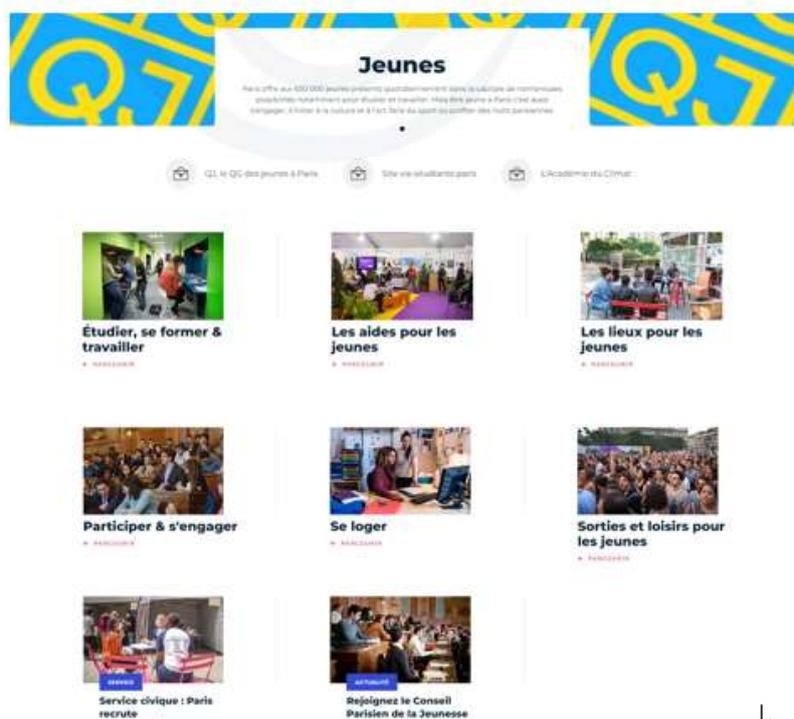
Plusieurs campagnes d'affichage sur le mobilier urbain ont été menées ces trois dernières années en particulier pour promouvoir l'Académie du Climat, la MIE et QJ. Un travail de refonte de l'identité graphique des campagnes de communication en direction des jeunes a été engagé (décliné pour le CPJ, le service civique et le Pass Jeunes).

À la suite d'un travail conduit en 2022 par la DJS et la DICOM, le site Paris.fr présente depuis lors une rubrique spécifique jeunes structurée autour de « briques » mixant une approche par domaines (Étudier, se former, travailler / Participer et s'engager / Se loger) ou par dispositifs (Les aides pour les jeunes / Les lieux pour les jeunes / Les sorties et loisirs pour les jeunes). S'y ajoute une rubrique actualité (comme « rejoignez le CPJ ») et une rubrique service (service civique, Paris recrute).

---

<sup>42</sup> Quelles sont vos suggestions sur les actions menées par la Ville de Paris en direction des Jeunes ?

Capture écran 1 : Site paris.fr/jeunes



Les lieux pour les jeunes présentés comprennent QJ, les équipements jeunesse (CPA, EPJ), la MIE et l'Académie du climat ;

Concernant les équipements jeunesse (CPA, EPJ), la présentation générale des CPA est principalement axée sur leurs activités courantes avec une information sur les modalités d'inscription et les tarifs, puis renvoie sur les sites des différents équipements. Or, la communication des équipements jeunesse relève des gestionnaires et n'est pas harmonisée, certains sites n'identifiant pas clairement la Ville de Paris. Certains organismes gérant plusieurs équipements jeunesse ont un seul site pour l'ensemble de leurs équipements.

Le site QJ comporte une description générale de l'offre et du lieu. Il informe sur la programmation avec la liste des permanences thématiques, pour certaines renseignées par renvoi sur les opérateurs (CADJ, MLP, CLLAJ, kiosque jeunes). S'y ajoute une rubrique ateliers/événements du mois en cours et une inscription en ligne aux ateliers et événements. Ce site QJ mériterait de gagner en lisibilité avec par exemple une refonte centrée sur les services offerts par grand domaine d'intervention. La DJS, qui partage ce constat, s'est rapprochée de la DICOM et de la DSIN dans la perspective de la création d'un site ad hoc correspondants aux usages et attentes des jeunes d'ici fin 2023<sup>43</sup>.

Il convient, par ailleurs, de constater les bonnes pratiques récemment initiées comme par exemple la communication DJS sur les réseaux sociaux<sup>44</sup>. Comme souligné par la DJS, les campagnes les plus efficaces sont issues des jeunes eux-mêmes (soutien spontané

<sup>43</sup> La DJS a ainsi bénéficié d'un accompagnement d'une agence de conseil, dans le cadre d'une convention de mécénat de compétence, afin de recueillir les attentes des jeunes et des professionnels.

<sup>44</sup> Pages dédiées sur Facebook (Paris Jeunes et CPJ) ou sur Instagram (QJ) et achats d'espaces sur les réseaux sociaux via le marché de la DICOM, par exemple sur le réseau TikTok.

d'influenceurs ou partage d'expérience des jeunes auprès de leurs pairs sur les réseaux sociaux).

À destination des étudiants, la communication de la MIE est également active via sa newsletter et les réseaux sociaux.

À la demande du SG, un travail spécifique va être mené sur la pertinence d'une application pour téléphone mobile regroupant l'ensemble des informations et offres dédiées aux jeunes.

L'ensemble de ces initiatives pourrait faire l'objet d'un plan d'actions global en lien avec la DICOM. Sa mise en œuvre nécessite probablement un renfort des moyens de la DJS (cf. § 3.3.3).

Les ressources affectées à la fonction communication ne doivent en effet pas être sous estimées. À cet égard, l'IG a pu constater que QJ ne dispose pas de chargé de communication et que la MIE recourt pour cette fonction à des apprentis, stagiaires et services civiques. Au niveau de la SDJ, la création d'au moins un poste dédié à la communication jeunesse semble légitime.

**Recommandation 1 :** Engager avec la DICOM une évaluation de la communication jeunesse et consolider un plan d'actions global (paris.fr, réseaux sociaux, site QJ, équipements jeunesse etc.).

Ainsi que préconisé par le CPJ en 2019, la Ville pourrait recourir à des focus groupes composés de jeunes pour co-construire ce plan d'actions ou pour tester les actions avant leur mise en œuvre.

#### 2.3.2.2. Une connaissance partielle des publics jeunes

L'analyse des thématiques d'intervention de la Ville a fait ressortir le constat partagé d'une insuffisante connaissance des publics jeunes fréquentant les équipements ou bénéficiant des dispositifs. S'ajoute la difficulté à connaître le public jeunes qui ne vient pas et ses besoins.

- **Insertion socioprofessionnelle :** Si certains acteurs (en particulier les opérateurs du service public de l'emploi, MLP, E2C, Pôle emploi) assurent un suivi des profils des publics accueillis et accompagnés, d'autres dispositifs ne disposent pas de ces données, comme par exemple les Points Paris emploi.

L'axe 1 du nouveau PPIE vise ainsi à développer une connaissance partagée des publics et de leurs besoins entre les différents partenaires (action 1.1), sur la base d'un tableau de bord partagé de façon à adapter l'offre d'insertion sociale et professionnelle. L'enjeu est d'identifier les données à mettre en commun pour améliorer la connaissance des publics entre les différents acteurs. Les jeunes figurent parmi les publics ciblés par cette action.

- Dans les **équipements jeunesse**, le constat général est celui d'une connaissance relative des publics jeunes, quant à leurs profils, à leurs pratiques de fréquentation par type d'activité et/ou par type d'accueil (cf. § ci-après).

- La **politique sportive** est une politique tous publics scolaires, associatifs et individuels. S'agissant des usages scolaires et associatifs, la DJS assure une gestion des créneaux, lui permettant de gérer l'offre en tension, en particulier pour les associations. L'application AIREs conçue pour cette gestion est diversement renseignée par les responsables

d'équipement<sup>45</sup>, d'où une non connaissance des publics (nombre, tranche d'âge, profil) fréquentant les équipements au sein d'une association. S'agissant des publics individuels et notamment pour les équipements en accès libre (TEP), la DJS ne dispose d'aucune donnée de fréquentation.

- La Ville de Paris a une connaissance imprécise des publics fréquentant ses **équipements culturels**, à l'exception des conservatoires dont la fréquentation et le profil des usagers peuvent être mesurés via l'application Facil'Familles.

- **L'offre de logements** : L'IG a constaté lors de différents entretiens avec les services de la DLH, de la DJS et de la DAE, une insuffisance de données partagées sur la demande et sur l'accès à l'offre. Ainsi, pour les FJT, les services ne disposent pas de données sur la saturation du parc, par exemple via le nombre de demandes en file d'attente ou de demandes non satisfaites. La Ville ne dispose pas non plus de données relatives à l'accès à un logement autonome par les jeunes en sortie de FJT.

- Les dispositifs d'**engagement et de participation citoyenne** « tous publics » sont peu renseignés sur les profils des publics : tel est le cas de la carte citoyenne (la seule donnée disponible est celle du nombre global de détenteurs), ou encore des Volontaires de Paris (si une répartition globale hommes/femmes et par tranches d'âge a été communiquée à l'IG, la DDCT ne dispose pas des profils par thématiques de volontariat, climat, solidarité, etc.).

Les différentes politiques sectorielles gagneraient à enrichir leurs plans d'actions d'indicateurs pertinents (partagés et spécifiques), permettant de mieux appréhender les profils des jeunes auxquels elles s'adressent<sup>46</sup>, et à évaluer les dispositifs mis en place.

### 2.3.2.3. Une pratique d'évaluation à conforter dans le domaine de la jeunesse

#### ◆ L'Information Jeunesse

**L'Information Jeunesse** donne lieu à un bilan de la DJS ainsi qu'à un bilan d'activité des structures par le CIDJ (cf. livret § 1.2). Le dernier bilan transmis à l'IG a fait ressortir, au titre de l'année 2022, des points forts et points faibles du réseau parisien. Si l'outil partagé IJ stats permet de recueillir et de suivre les indicateurs de fréquentation et d'activité sur l'accueil individuel et collectif des jeunes, l'un des points faibles identifiés est celui de l'utilisation inégale de cet outil de reporting : la moitié des structures ne remplissent que très peu ou pas du tout l'outil et ne récoltent aucune donnée sur leur public. Les autres points faibles concernent notamment l'insuffisante visibilité des structures<sup>47</sup> et le maillage territorial du réseau.

**Recommandation 2** : Renforcer le pilotage du réseau des points info jeunesse (généralisation de l'outil de reporting, amélioration de la connaissance des publics) et améliorer la visibilité des structures.

En réponse au rapport provisoire, la DJS confirme que le renforcement du pilotage du réseau Information Jeunesse constitue un objectif visant à assurer l'information homogène des publics jeunes. Elle précise que le poste d'animation de l'information, vacant lors du

<sup>45</sup> Cf. Rapport IG 20-05 sur l'optimisation de l'usage des équipements publics parisiens.

<sup>46</sup> Dans cette perspective, la DDCT propose que la politique jeunesse puisse notamment s'appuyer sur les éléments figurant dans la récente étude de l'APUR relative aux inégalités femmes-hommes à Paris.

<sup>47</sup> Les sondages et questionnaires adressés aux jeunes font ressortir un très faible niveau de connaissance des points info jeunesse.

déroulement de la mission de l'Inspection générale est désormais pourvu, permettant le démarrage du travail avec le CIDJ.

#### ◆ Les dispositifs et équipements jeunesse

Sur les différents **dispositifs jeunesse**, la DJS produit des bilans comportant des données relatives à leur utilisation par les jeunes, et aux profils de ces jeunes (tranche d'âge, genre et statut selon les dispositifs. Ont ainsi été transmis à l'IG, les bilans concernant : Kiosque jeunes, Pass jeunes, Paris jeunes vacances, Quartiers libres, Talents 2024, Service civique. Certains bilans sont enrichis d'une évaluation par les usagers ou bénéficiaires. Ces bilans évaluatifs permettent de proposer des évolutions des dispositifs (cf. § 3.1.1).

- Pass jeunes fait l'objet d'un double bilan, avec un volet partenaires et bénéficiaires : 1 450 jeunes ont ainsi répondu à l'enquête de satisfaction réalisée en novembre 2021. Il en résulte le constat d'une attractivité croissante, avec près de 47 000 exemplaires distribués en 2021, confirmant la fonction levier de ce dispositif.

- Le CPJ a fait l'objet d'une évaluation portant sur la période 2014-2019, conduite par un prestataire spécialisé en évaluation des politiques publiques et en participation citoyenne, à l'issue de laquelle le fonctionnement de l'instance a évolué<sup>48</sup>.

S'agissant des **équipements jeunesse**, une évaluation globale de type qualitatif a été conduite sur les EPJ en 2021 (cf. livret § 4.3.2), à partir des concertations et groupes de travail réunissant associations gestionnaires et jeunes dans les équipements.

Parmi les principaux points identifiés :

- Un objectif d'accueil « tous publics jeunes » difficile à atteindre ;
- Des animations relevant plus de la « consommation de loisirs » avec une portée éducative limitée ;
- Une insuffisante pluridisciplinarité des personnels, un manque de formation ;
- Des plages horaires à adapter.

Le nouveau cahier des charges des marchés a évolué au regard de ces constats en particulier sur l'ouverture le samedi et pendant les vacances scolaires.

À ce jour, le dispositif des CPA n'a pas fait l'objet d'une telle évaluation.

Les données recueillies auprès des gestionnaires de CPA permettent de disposer, pour les activités courantes (c.à.d. les activités payantes en QF et les activités gratuites ou payantes hors QF<sup>49</sup>), des données quantitatives de fréquentation globale par sexe, tranche d'âge et QF<sup>50</sup>, mais ne sont pas « croissables » (tranches d'âge/disciplines ; tranches d'âge/QF). En outre, l'actuel découpage des tranches d'âge ne permet de différencier les publics de 16-25/30 ans des tranches d'âge amont<sup>51</sup>. De ce fait, la fréquentation par les jeunes ne peut être finement évaluée. Sous cette réserve, la tendance globale est celle d'une **faible fréquentation de ces activités courantes par les jeunes de 18/25 ans (7%<sup>52</sup>)**, mais leur profil (étudiant, lycéen, jeune NEET) n'est pas renseigné. Au titre des activités dédiées aux

<sup>48</sup> Cette évaluation, portant sur la période 2014-2019, a été conduite par un cabinet extérieur [.....] spécialisé en évaluation des politiques publiques et en participation citoyenne.

<sup>49</sup> Activité payante hors QF : spectacles, activités gratuites hors QF : activités d'insertion, d'accompagnement scolaire, de français langue étrangère, d'aide aux démarches administratives etc.

<sup>50</sup> S'agissant des statistiques par QF, celles-ci ne prennent en compte que les activités QF.

<sup>51</sup> Tranches d'âge actuelles : 0-11 ans/12-17 ans/18-25 ans/26-59 ans/60 ans et +.

<sup>52</sup> Excepté en 2021/2022 où ce taux progresse et s'établit à 11 %.

jeunes et de l'accueil informel issus de la réforme de 2016, les données de fréquentation sont d'une fiabilité relative, reposant principalement sur le nombre de passages. Le constat est le même pour les EPJ.

**L'absence de système d'information partagé entre les structures et la DJS ne permet pas d'évaluer ou piloter l'activité globale des équipements sur le volet jeunesse.**

**Recommandation 3 :** Repenser la maquette de reporting des CPA correspondant aux activités courantes et aux activités jeunes et inciter fortement les gestionnaires à renseigner les données correspondantes.

S'agissant de l'accueil informel et des activités jeunesse, mettre en place des questionnaires simples à destination des jeunes de façon à mieux évaluer l'offre de leur point de vue.

Ces questionnaires, qui pourraient s'inspirer des questionnaires de satisfaction distribués dans les PIJ, gagneraient à être accessibles en format papier et dématérialisé.

En réponse au rapport provisoire, la DJS indique qu'elle va engager un travail visant à faire évoluer la maquette de reporting des CPA. Elle ajoute, s'agissant de l'évaluation de l'offre, partager la proposition d'une enquête de terrain pouvant s'intégrer à une étude plus large sur les activités des CPA depuis la réforme de 2016.

**Le maillage territorial des équipements est également à interroger (cf. livret § 4.3).**

#### 2.3.2.4. Les canaux d'accès à l'offre face à l'enjeu de captation des publics jeunes

Si la diversité des canaux d'accès à l'offre peut constituer un point fort, on constate - hors offre QJ - un relatif cloisonnement de ces canaux d'accès selon les champs d'intervention concernés. Ces différentes voies d'accès à l'offre parviennent inégalement à capter une diversité de publics et à toucher le plus grand nombre.

Si le réseau des PIJ propose une offre d'information/orientation multi domaines, les canaux identifiés dans les différentes politiques sectorielles sont organisés par type d'offre :

- S'agissant de l'offre jeunesse, l'IG n'a pas identifié d'étude ou sondage sur les motifs de venue des jeunes ou sur la voie d'accès à cette offre. Le premier canal d'accès pour les CPA est celui des familles, initiatrices de l'inscription des plus jeunes (élèves et collégiens) aux activités courantes. Il résulte des entretiens avec des gestionnaires d'équipements que la pratique de fidélisation « d'anciens » constitue une voie de continuité pour les jeunes atteignant les tranches d'âge des 16/25 ans. L'évaluation menée sur les EPJ évoque cette logique de fidélisation et d'hyper proximité, justifiant l'inscription des actions hors les murs dans les cahiers des charges, pour attirer de nouveaux publics. Le rôle des associations jeunesse comme canal de captation des publics n'est pas établi.

Si la MIE peut s'appuyer sur le réseau des associations étudiantes et sur les bureaux de la vie étudiante des universités, la DJS ne dispose pas d'un tel levier pour « capter » les publics lycéens.

**Recommandation 4 :** Il est souhaitable que la DJS engage, en lien avec la DASCO, une démarche vers le Rectorat pour étudier les voies et moyens permettant de développer l'accès de lycéens à l'offre jeunesse.

La DJS souligne, dans sa réponse au rapport provisoire, que l'accès des lycéens à l'offre jeunesse repose sur le réseau jeunesse (équipements et acteurs jeunesse) se traduisant par un maillage potentiellement inégal des relations avec les établissements scolaires. Si la direction entretien des relations structurelles avec certains services du Rectorat (SDJES, service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), les échanges avec la DASCOS seront poursuivis pour faciliter un accès homogène des lycéens à l'offre jeunesse.

- Dans le domaine de la **santé**, il n'existait pas, avant l'ouverture de QJ, de lieu général d'accès ou d'orientation vers une offre santé pour les jeunes. Parmi les voies d'accès, on note néanmoins dans les domaines de vulnérabilité des jeunes, les associations en partenariat avec la MMPCR sur la prévention des conduites à risque ou les actions d'information conduites par les centres de santé sexuelle dans les collèges et lycées au titre de leur action de prévention.

- **L'accès au logement** : l'offre du CLLAJ dédiée aux jeunes de 18 à 30 ans ayant une problématique de logement (5 573 accueillis, informés ou orientés en 2021) est à rapprocher du nombre de jeunes potentiellement en demande d'information et/ou d'accompagnement sur leur demande de logement<sup>53</sup>. Ces jeunes sont principalement orientés vers le CLLAJ par ses partenaires (MLP, maires d'arrondissement, FJT). Les **14 antennes logement** dans les mairies d'arrondissement constituent également un canal d'accès à l'offre, tous publics, mais l'IG n'a pu obtenir de données quant à la fréquentation du public jeunes. Pour les étudiants en recherche de logement, la porte d'entrée est celle du **CROUS**, les étudiants boursiers étant prioritaires. Enfin les **services sociaux** constituent un canal d'accès pour les jeunes en difficulté dès lors que ces derniers y ont recours (§.2.3.2.5 ci-après). Pour les jeunes en situation très précaire ou jeunes majeurs de l'ASE, l'accès au logement fait l'objet d'une forte articulation entre la DSOL et la DLH. À l'opposé et passée la barrière de la fracture numérique, le **site de la Ville** propose un outil de suivi des sollicitations des usagers<sup>54</sup> très peu utilisé selon la DLH, ou renvoie sur les dispositifs et sites des partenaires.

- **L'accès à l'emploi et à la formation** : Si les 11 **Points Paris Emploi (PPE)** constituent un premier point d'entrée à l'offre emploi tous publics, leur rôle en tant que canal d'accès pour les jeunes ne peut être mesuré à défaut de données sur les tranches d'âge de leurs usagers. En revanche, les motifs de venue des jeunes constituent un indicateur suivi par la **MLP et l'E2C**<sup>55</sup>. Vers la MLP : 49 % sont orientés par leurs parents ou familles, 16 % par les services sociaux ou associations et 11 % par Pôle emploi. Vers l'E2C, les orientations résultent à 50 % de la MLP, 4 % du réseau des partenaires associatifs et 45 % de « la cooptation ». Selon la DAE, l'entrée des publics dans les parcours de formation relève à titre principal de Pôle emploi, les organismes de formation doivent organiser leur « sourcing » sans qu'ils se voient assigner d'objectifs ou indicateurs.

- **Dans les quartiers politique de la Ville** : si les équipes de prévention spécialisées constituent de précieux relais pour « capter » les jeunes en difficulté, les EDL peuvent s'appuyer sur les associations locales ou les habitants pour toucher les jeunes ; elles témoignent néanmoins du caractère éphémère et volatile des associations de jeunes qui « apparaissent et disparaissent » et ont besoin d'être accompagnées.

- Dans le domaine de l'**accès aux droits**, les dispositifs d'aide juridique « tous publics » (PAD RAD, Maisons de la justice) sont très peu fréquentés par les jeunes (les moins de 25 ans

<sup>53</sup> Selon l'étude de l'APUR, à Paris, en 2018 : 142 680 jeunes de 16 à 25 ans vivent chez leurs parents ; 46 % des jeunes de 25 ans nés à Paris habitent encore chez leurs parents alors qu'ils n'étaient que 32 % en 1999. Plus d'un tiers des jeunes vivant avec leurs parents, sont en situation de sur-occupation.

<sup>54</sup> Outil SOLEN, suivi des sollicitations numériques.

<sup>55</sup> Source : bilans d'activité 2021 de la MLP et de l'E2C.

représentent entre 4 ou 5 % des usagers), **l'accès aux droits sociaux** se heurte à une très faible fréquentation par les jeunes des services sociaux (cf. livret § 7.1 et § ci-après).

Il serait souhaitable que les différents acteurs de l'offre jeunesse suivent des indicateurs relatifs aux motifs de venue des jeunes et voies d'accès de ces publics

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DJS indique qu'une étude sur les attentes des jeunes et leur connaissance des offres permettrait d'alimenter le choix de mesures visant à mieux suivre les motivations des jeunes et leur parcours.

#### 2.3.2.5. Des points de vigilance sur l'accès des jeunes aux droits sociaux et sur l'offre de lieux en accès libre

Si **l'accès aux droits sociaux** constitue une priorité d'intervention de la politique sociale de la collectivité parisienne, on constate un **faible recours des jeunes aux services sociaux**. La DSOL constate une faible mobilisation des publics jeunes sur les aides municipales et une très faible fréquentation des services sociaux de proximité (cf. livret § 7.1.2). Le projet *Accès aux droits des services sociaux* vise l'accès aux droits tous publics y compris à terme pour les jeunes ; **QJ présente également une opportunité** d'intégration de l'accès aux droits sociaux avec un fonctionnement en réseau avec les acteurs de proximité (EPS, acteurs sociaux relais).

Par ailleurs, le questionnement sur les **lieux et les types de lieux attractifs pour les jeunes** se pose. De ce point de vue, le développement de l'accueil informel dans les CPA a pu contribuer à relancer la fréquentation de ces lieux par les jeunes sous réserve de la fiabilité des données recueillies.

Il est ressorti de différents entretiens (services politique de la Ville, maires d'arrondissement) que les **lieux ou équipements en accès libre** sont très attractifs pour les jeunes. À cet égard les 90 TEP gérés par la Ville, d'usage libre, constituent une ressource importante, de même que les grands centres sportifs avec aires extérieures.

L'offre d'espaces de co-working est également très appréciée des jeunes, comme en témoignent les données de fréquentation de ces espaces à l'Académie du climat, à la MIE ou encore à QJ (cf. §.3.1.2).

L'IG propose que soit établie une typologie des lieux attractifs pour les jeunes, suivie d'un inventaire de ces lieux.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DJS souligne que le portrait socio démographique des jeunes Parisiens et de la métropole du Grand Paris comporte un volet recensant des lieux pouvant présenter un intérêt pour les jeunes. Pour autant, l'approche n'est pas exhaustive et mériterait d'être complétée.

#### ◆ L'offre vacances

Si une offre vacances est proposée par la Ville (dans le champ d'intervention de la DASCO) pour les élèves du premier degré et collégiens, celle à destination des jeunes de la tranche d'âge 16/25 ans est peu lisible (cf. livret § 4.4.3).

En effet, l'offre vacances des équipements jeunesse est à ce jour difficile à mesurer ; le dispositif Ville Vie Vacances (VVV) cible prioritairement les jeunes des QPV les plus en difficultés et ne partant pas en vacances. S'il a concerné 17 153 jeunes en 2021, la Ville ne dispose pas de données fines sur les tranches d'âge.

Enfin, Paris Jeunes Vacances (PJV), dispositif dédié aux jeunes de 16 à 30 ans, se caractérise par une procédure assez complexe liée à la décentralisation de sa gestion aux arrondissements ainsi qu'à l'obligation pour les jeunes d'aller récupérer leur chèque vacances à la régie centrale de Paris (13<sup>ème</sup> arrondissement). Le nombre d'aides attribuées

reste relativement modeste<sup>56</sup> pour soutenir des jeunes dans la concrétisation de leurs projets de vacances.

Une action a été engagée en 2022 par la DJS pour rendre cette aide plus accessibles (dématérialisation du dépôt des dossiers de candidature, pré instruction de recevabilité effectuée par les services centraux de la DJS, projet d'implantation d'une régie à QJ).

Une action conjointe DJS/DASCO ou une mission d'évaluation pourrait être engagée sur la thématique des vacances des collégiens et jeunes de 16/25 -30 ans.

En réponse au rapport provisoire, la DJS précise qu'un marché d'études, attribué en 2022, porte sur les freins et leviers du départ en vacances des jeunes Parisiens<sup>57</sup>. Un comité de pilotage a été constitué associant DJS, DASCO et DDCT.

### 2.3.3. La Ville dispose d'importants leviers d'adaptation comme la communication ou l'offre multi services de QJ

Parmi les perspectives et leviers identifiés figurent :

- Le **pilotage renforcé du réseau Information Jeunesse** (cf. livret § 1.2), en tant que porte d'entrée transverse de l'accès aux droits pour les jeunes ;
- Une **connaissance des publics jeunes à consolider** pour un pilotage adapté des actions ;
- Une pratique confortée de **l'évaluation des dispositifs et équipements jeunesse** ;
- La **déclinaison d'un volet jeunesse dans les stratégies sectorielles** qui constitue un levier d'action en direction des jeunes dans les domaines correspondant à leurs besoins (insertion et emploi et logement) ;
- **L'adoption d'un plan d'action communication** adapté aux pratiques des publics jeunes ;
- La poursuite de l'adaptation des modalités d'intervention : des **actions hors les murs**, des interventions dans l'espace public, offre numérique, accueil informel etc. ;
- **Quartier jeunes**, en tant qu'équipement multi-services dédié aux jeunes, permet de regrouper différents types d'offres en un même lieu. Les entretiens avec les directions et acteurs en charge des politiques sectorielles ont confirmé l'intérêt du lieu en termes de synergie et de lisibilité des actions, en direction des jeunes (cf. § 3.1.2) ;
- **L'organisation** et le fonctionnement des services permettant de **coordonner les actions** au niveau central et territorial (cf. partie 3 ci-après).

---

<sup>56</sup> 1 000 aides accordées en 2021 d'une valeur unitaire de 200 € sous forme d'un chéquier vacances pour 300 000 jeunes Parisiens théoriquement éligibles.

<sup>57</sup> Cette étude dont les conclusions sont attendues d'ici la fin de l'année 2023, bénéficie d'un cofinancement de la CAF.

### 3. UN CHEF DE FILÂT JEUNESSE À RENFORCER FACE AUX ENJEUX DE TRANSVERSALITÉ ET DE PROXIMITÉ

#### 3.1. La DJS et le management de la transversalité

##### 3.1.1. Le positionnement actuel de la DJS induit différents niveaux de collaboration avec les directions

###### 3.1.1.1. Un positionnement dominant sur les publics jeunes et les dispositifs jeunesse « tous publics »

###### ◆ La connaissance des publics jeunes et de leurs attentes, une fonction à consolider

La sous-direction de la jeunesse apporte une contribution à la connaissance des publics jeunes. À ce titre, elle commande depuis 2012 à l'APUR la réalisation d'un portrait sociodémographique des jeunes Parisiens<sup>58</sup> dont elle co-anime le comité de pilotage. Elle exerce une veille sur les études nationales ou régionales consacrées aux jeunes, et diligente, lorsqu'elle arrive à mobiliser les moyens nécessaires, des enquêtes sur les attentes et besoins des jeunes (cf. § 2 .2).

Si la Ville souhaite étayer sa politique jeunesse en lien avec le recueil des attentes et besoins des jeunes, le recours aux enquêtes externalisées sur échantillonnage et/ou le lancement de questionnaires ou enquêtes en interne permet de mesurer la notoriété des dispositifs et/ou l'évolution des domaines d'attente des jeunes.

**Recommandation 5 :** Diligenter à intervalles réguliers des sondages ou consultations des jeunes pour mesurer la notoriété des dispositifs et/ou l'évolution des domaines d'attente des jeunes.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DJS considère comme fondamentale la connaissance actualisée et régulière des besoins des publics pour adapter les dispositifs et la communication qui en est faite.

###### ◆ Le portage et l'évaluation des dispositifs jeunesse « tous publics »

Il ressort des focus thématiques sur l'offre globale de la Ville en direction des jeunes que le **positionnement** de la DJS - sous-direction jeunesse est dominant sur les dispositifs jeunesse « tous publics », à titre principal dans les domaines de **l'Information Jeunesse, de l'offre culture/loisirs/sport et de l'engagement/action citoyenne des jeunes** (cf. livret § 1, § 4 et § 8).

Sur ces grands domaines, elle dispose d'une légitimité pour renforcer la coopération avec d'autres directions ou institutions : État (DRAJES / SDJES 75) et CIDJ pour l'Information Jeunesse, DAC et EPM dans le domaine culturel, DDCT en matière d'engagement citoyen.

La DJS porte **des dispositifs levier** répondant au double objectif d'égal accès au plus grand nombre et de fonction passerelle vers d'autres offres (cf. rapport § 2.3.1.3 et livret § 4.3).

S'appuyant sur des bilans évaluatifs, la DJS est en mesure de proposer **des pistes d'amélioration ou d'évolution de l'offre** :

<sup>58</sup> Étude réalisée dans le cadre d'un marché in house et qui bénéficie depuis 2019 d'un cofinancement de la CAF de Paris.

- Conseil Parisien de la Jeunesse : évolution du fonctionnement de l'instance, en 2014 puis 2021, suite à l'évaluation effectuée par un prestataire externe<sup>59</sup>(cf. livret § 8.2).
- Kiosque jeunes : proposition d'évolution sur différents axes de construction de l'offre : partenariats, médiation, optimisation de KJ numérique, sorties collectives ;
- Pass jeunes : proposition d'extension et d'annualisation du Pass jeunes faite par note de la DJS du 3 octobre 2022. L'IG partage ces propositions d'évolution au regard de l'objectif de toucher le plus grand nombre de jeunes, en particulier les lycéens (cf. rapport § 2.3.2.3 et livret § 4.2).

Par ailleurs, la direction a été force de propositions sur l'évolution des dispositifs jeunesse dans le contexte de la crise sanitaire ou encore à l'échelle du Grand Paris.

#### ◆ Une pratique de concertation et d'association des jeunes

Outre la consultation des jeunes sur les bilans des dispositifs les concernant, la SDJ a intégré les démarches de concertation et d'association des jeunes en lien avec la conduite de projets. En termes de méthode, il s'agit de réunir en un même lieu une pluralité d'acteurs jeunesse et un panel de jeunes.

- Telle a été la méthode utilisée en **2016**, lors de la réforme des équipements jeunesse, la SDJ ayant fait appel à une entreprise de design de service pour définir l'espace jeunes idéal, au sein d'ateliers avec des usagers et professionnels.

- En 2021, la **conception de QJ** a donné lieu à une concertation jeunes en deux temps : le 10 février 2021, un premier atelier de 15 jeunes a travaillé sur le contenu et le cadre de la concertation, un second réunissant 10 jeunes du CPJ a travaillé sur l'identité et la dénomination du lieu. Le 17 mars 2021, 70 jeunes réunis à l'Hôtel de Ville ont pu formuler des propositions dans 7 ateliers thématiques<sup>60</sup>, participant ainsi à la préfiguration du lieu. La SDJ s'est assurée de la pluralité de leurs profils (jeunes du CPJ, des équipements jeunesse, de la prévention spécialisée, de l'ASE, de référents de territoire, de représentants d'association). La SDJ s'est appuyée sur des compétences internes (cadres SDJ, RJT) et externes (directeurs de MVAC) d'animation et de concertation.

- Le **conseil d'orientation de QJ**, installé en juin 2022, réunit professionnels et experts issus d'associations, entreprises ou institutions, les jeunes y sont associés.

- Pour rappel, à l'occasion du **renouvellement des CJA**, des réunions de concertation ont été organisées en présentiel par les mairies. Plus de 1 000 jeunes ont participé à ces concertations.

- Enfin la **participation des jeunes à la vie des équipements jeunesse** est l'un des principes transverses fondamentaux de fonctionnement prescrits aux gestionnaires (cf. DSP et CCTP des marchés EPJ et CPA) via la mise en place d'outils de participation, et de consultations informelles et continues.

#### 3.1.1.2. Une exception notable au positionnement « tous publics jeunes » de la DJS : la vie étudiante qui relève de la DAE

La politique parisienne en direction des étudiants est mise en œuvre par la DAE (cf. livret § 2) sous l'égide de l'adjointe en charge de l'enseignement supérieur de la recherche et de la

---

<sup>59</sup> Cette évaluation portant sur la période 2014-2019 a été conduite par un cabinet extérieur [.....] spécialisé en évaluation des politiques publiques et en participation citoyenne.

<sup>60</sup> Un nom pour la Maison, l'aménagement intérieur et extérieur, une gouvernance partagée, la déclinaison digitale, le lieu de convivialité, l'accueil, le programme d'une semaine type.

vie étudiante. Pour rappel, les élèves et les étudiants représentent 69 % de cette tranche d'âge des 16-25 ans.

Le focus thématique a mis en lumière :

- **Des points communs entre l'offre jeunes SDJ et l'offre étudiants (DAE-BVE) :**
  - Le soutien aux initiatives et projets des jeunes/étudiants via des dispositifs tels que : *kit asso, Créart'up, quartiers libres, talents 2024* ;
  - Le subventionnement de projets associatifs dans les secteurs de la jeunesse et de la vie étudiante ;
  - Une problématique logement partagée donnant lieu à un effort d'investissement de la Ville sur les logements spécifiques jeunes actifs / logement étudiants ;
  - Des offres d'accueil informel avec la mise à disposition de locaux en libre accès (espaces de co-working) ;
  - L'engagement vers une offre multi services : culture, emploi, logement, santé, accès aux droits (MIE et QJ) avec des permanences gratuites ;
  - Une attention portée aux nouvelles problématiques des jeunes : précarité, aide alimentaire, santé mentale, environnement.
- **Une porosité des publics :**
  - Les dispositifs et équipements gérés par la DJS s'adressent aux jeunes dont les étudiants. Ces derniers sont très représentés au CPJ (53 % en 2022) ; la moitié des jeunes reçus dans les PIJ sont au lycée ou en études supérieures. Plus de 67 % des jeunes fréquentant QJ sont des étudiants (enquête flash de juillet 2022) ;
  - Les comptes rendus d'activité des RJT font apparaître des projets initiés envers les publics jeunes et étudiants. Si ces derniers fréquentent les équipements jeunesse, la quantification de cette fréquentation n'est pas aujourd'hui possible (cf. § 2.3.2.3).

**Ces offres relèvent de lieux ressources distincts :**

- un réseau de 63 équipements jeunesse dont 25 labellisés au titre de l'Information Jeunesse ;
- une MIE aujourd'hui sur deux sites (3<sup>ème</sup>/6<sup>ème</sup> arrondissements) ;
- Quartier Jeunes, nouvel équipement multi services à destination des jeunes (1<sup>er</sup> arrondissement).

**Des synergies et complémentarités sont possibles entre ces différents types d'offres et d'acteurs** : si des actions ont déjà été engagées en ce sens (cf. livret § 2.3), la DJS et la DAE ayant signé une convention de partenariat pour favoriser les rapprochements entre QJ et la MIE, un rapprochement organisationnel peut être envisagé pour capitaliser sur les pratiques acquises de part et d'autre et garantir une cohérence globale d'intervention.

### 3.1.1.3. L'absence de chef de filât sur le volet jeunesse des politiques sectorielles

#### ◆ Le bleu budgétaire : un exercice conséquent de recueil de données

La DJS - SDJ est la cheville ouvrière du bleu budgétaire jeunesse. À ce titre, elle contribue à la connaissance transversale des dispositifs et actions en direction des jeunes, qu'ils relèvent de la politique jeunesse ou des politiques sectorielles.

La SDJ collationne l'ensemble des données nécessaires à l'élaboration du bleu auprès de l'ensemble des services de la Ville.

Au fil des exercices budgétaires, le bleu s'actualise et s'enrichit progressivement. Comme indiqué au § 2.3.2.2, un travail reste à engager sur la constitution d'un recueil d'indicateurs pertinents permettant une meilleure connaissance des profils des jeunes bénéficiaires ou usagers des politiques sectorielles de la Ville.

◆ Une direction non positionnée sur le volet jeunesse des politiques sectorielles

Les focus sectoriels ont mis en évidence un portage par les directions métier avec un faible positionnement DJS alors même que, pour certains secteurs, des dispositifs ou acteurs dédiés jeunesse occupent une place prépondérante dans l'action menée en direction de ce public. À titre d'exemples :

- L'insertion professionnelle fait l'objet d'un co-pilotage DSOL / DAE dans le cadre du PPIE. La DJS n'est pas associée au partenariat avec la MLP (acteur central dédié à l'accès à l'emploi des jeunes), la DAE assurant le portage de la convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Ville et cet opérateur. La DJS indique la signature de conventions de partenariat non financières en lien avec les équipements et dispositifs jeunesse<sup>61</sup> ;
- Le logement des jeunes est porté par la DLH sur le volet investissement et par la DSOL pour les aides et dispositifs d'accompagnement. La DJS prend en charge la subvention des FJT au titre des actions socio-éducatives et celle accordée à l'association CLLAJ pour l'information logement des jeunes. Ce domaine se caractérise par une faible coordination entre la DLH, la DJS et DAE bien que ces dernières aient été récemment contactées par la DLH dans le cadre de la stratégie logement 2035 (cf. livret. § 3.5) ;
- La santé des jeunes constitue une problématique dominante quant aux attentes jeunes (cf. § 2.2.1). Elle se caractérise par des collaborations ponctuelles sur le terrain entre la DSP et la DJS<sup>62</sup>, QJ constituant une opportunité pour établir un plan d'actions partagé et global ;
- Le champ social et de la prévention relève de la compétence de la nouvelle DSOL via différentes entités centrales et territoriales et des dispositifs ciblés jeunes (jeunes majeurs ASE, prévention spécialisée). La SDJ est peu présente sur le secteur social. Si la DSOL a organisé une réunion d'échanges sur l'action de la prévention spécialisée dans la perspective du re-conventionnement avec la DJS, cette dernière n'est pas associée au pilotage ou à l'évaluation des structures de prévention spécialisée, dispositif dédié aux jeunes (cf. livret § 7) ;
- La prévention des rixes fait l'objet d'un co-pilotage DPMP et DSOL sous l'égide du SG. Si la SDJ est dans la boucle d'alerte, elle n'est pas identifiée comme co-pilote du dispositif même si elle est conviée au comité de pilotage organisé deux fois par an par le SG.

Il est néanmoins intéressant de constater que, sur le terrain, des collaborations peuvent exister indépendamment d'une collaboration organisée des acteurs en central (§ 3.2 ci-après).

<sup>61</sup> La question de l'insertion est inscrite dans les CJA, en lien avec les antennes de la Mission locales, et dans les contrats de gestion des équipements jeunesse (Espaces Paris Jeunes et les Centres Paris Anim').

<sup>62</sup> Émergence d'annuaires santé, opérations locales d'information et de prévention santé sexuelle et mentale.

Il est souhaitable d'extraire des stratégies sectorielles un volet jeunesse qui constituerait un axe de collaboration partagé entre la DJS et les directions concernées dans les domaines correspondant aux besoins des jeunes (emploi, logement, santé etc.)

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DJS souligne que son principal socle d'intervention transversale est celui du bleu budgétaire. L'adjointe en charge de la jeunesse et la direction travaillent à faire évoluer la gouvernance du bleu en objet de perspectives jeunesse. L'un des objectifs de cette gouvernance serait de partager les orientations sectorielles dans le domaine jeunesse portés par les élus et directions pour aboutir à un plan d'actions partagé. Un premier échange a été organisé en avril 2023 avec les directions contributrices et les adjoints sectoriels concernés.

- ◆ La DJS-SDJ n'a pas été mandatée pour assurer un rôle de coordination ou d'impulsion, dans ces différents domaines.

Aucun document stratégique ne l'y incite ou ne la légitime. Pour rappel, le PPAJ a expiré en 2020. Le bilan réalisé en 2020 par la SDJ n'a pas été prolongé par un suivi ex post des actions non mises en œuvre.

De ce fait, la DJS n'assure aucun rôle d'animation transversal sur les questions jeunesse.

Si en 2012, un réseau de 35 correspondants jeunesse désignés au sein des différentes directions a été constitué, ce réseau ne s'est pas réuni depuis 2016.

Selon la SDJ, ce dispositif a cédé la place à une animation bilatérale avec les principales sous directions actrices des politiques jeunesse sur des questions ciblées et sous forme de réunions essentiellement à vocation d'information.

Pour confirmation de ce positionnement en retrait, si la DJS a engagé plusieurs actions visant à soutenir ou accompagner les jeunes face aux difficultés générées par la crise sanitaire<sup>63</sup>, elle n'a pas été explicitement sollicitée pour assurer la coordination de la mise en œuvre et du suivi du plan d'urgence en faveur des jeunes (cf. § 1.1.1.2).

### 3.1.2. L'ouverture de QJ induit un nouveau positionnement de la DJS

#### 3.1.2.1. La combinaison d'une offre multi-domaines et du parcours libre induit une transversalité et une coordination des acteurs de QJ

- ◆ Le rassemblement en même lieu d'une offre multi domaines

L'offre est conçue comme un parcours libre dans un lieu avec ses différents quartiers (cf. § 1.1.1.3) : information, emploi, conseil (juridique et logement), santé, solidarité, évocation/culture, quartier partagé (espaces libres).

Par note en date du 10 octobre 2022<sup>64</sup>, la DJS dresse le bilan à un an de QJ faisant ressortir trois niveaux d'offres à destination des jeunes :

- Une offre de service individuelle : recherche d'emploi, consultation d'un psychologue, accompagnement dans la recherche d'un logement, recherche d'une offre culturelle ou sportive, élaboration d'un CV, distribution alimentaire ;

<sup>63</sup> Exemples : adaptation de la situation administrative des volontaires en service civique, mobilisation de volontaires pour les fonctions d'accueil lors de la campagne de vaccination, maintien d'une Information Jeunesse à distance.

<sup>64</sup> Note adressée à l'adjointe en charge de l'égalité femmes/hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

- Une offre d'ateliers collectifs comme des ateliers d'éloquence, d'art thérapie, ou job datings, etc.
- L'organisation d'événements par les différents acteurs de QJ comme le Forum logement (CLLAJ) ou la Journée Boost emploi (MLP) ou par l'équipe QJ en résonance avec d'autres événements (fête de la musique, journées olympiques).

◆ Le parcours libre des jeunes dans le lieu déverrouille leur accès à certains secteurs

Ainsi les jeunes qui ne se dirigent pas spontanément vers l'offre santé peuvent y accéder via d'autres offres comme l'Information Jeunesse, le Point Paris Emploi, le Kiosque Jeunes ou encore le Point d'Accès aux Droits Jeunes.

QJ à ce titre est un outil permettant de lutter contre le non recours.

Les différents acteurs de QJ ont intégré dans leur fonctionnement la pratique du « aller vers », dans le lieu même.

◆ Un équipement générateur de synergies dans les interventions en direction des jeunes

Les différents acteurs intervenant à QJ ont exprimé lors d'un tour de table en présence de l'IG et/ou dans leurs bilans d'activités, l'intérêt du lieu en termes d'interconnaissance, de décloisonnement et d'interventions complémentaires dans l'intérêt des jeunes. Leur offre peut ainsi être conçue et enrichie dans une perspective de transversalité : les consultations poétiques du Théâtre de la Ville font le lien avec le quartier santé sur la question de la santé mentale.

Il ressort du Bilan d'activité 2021 du PAD Jeunes que son l'installation à QJ a permis, d'une part, la poursuite de la collaboration avec le CIDJ et d'autre part, le développement de partenariats renforcés avec les autres acteurs de QJ comme le PPE (Point Paris Emploi), la Mission locale de Paris, et les intervenants dans le domaine de la santé.

Selon la DSP, QJ constitue un levier qui doit permettre de développer une politique santé des jeunes en lien avec les professionnels qui les y orientent et de consolider les parcours de soins aval via la constitution d'un réseau d'acteurs et de professionnels de santé.

3.1.2.2. Les indicateurs et données recueillis démontrent l'intérêt des jeunes pour QJ

Pour rappel, les réponses au questionnaire IG font ressortir une notoriété encore relative de l'équipement (36 %) et dans le même temps un très bon taux de satisfaction des jeunes le fréquentant (76 %).

QJ reposant sur le principe de l'accueil informel et inconditionnel, les données de fréquentation sont issues des transmissions des différents opérateurs intervenant dans le lieu<sup>65</sup>.

La DJS indique que près de 80 000 personnes ont pu s'y rendre depuis son ouverture, dont 57 000 pour l'année 2022. Selon elle, un nombre substantiel de jeunes proviennent des arrondissements périphériques du nord-est et du sud parisien et de la zone métropolitaine<sup>66</sup>.

La répartition de la fréquentation entre les différents types d'offre indique que **les jeunes se dirigent principalement vers l'Information Jeunesse (24 %) et le Kiosque jeunes**

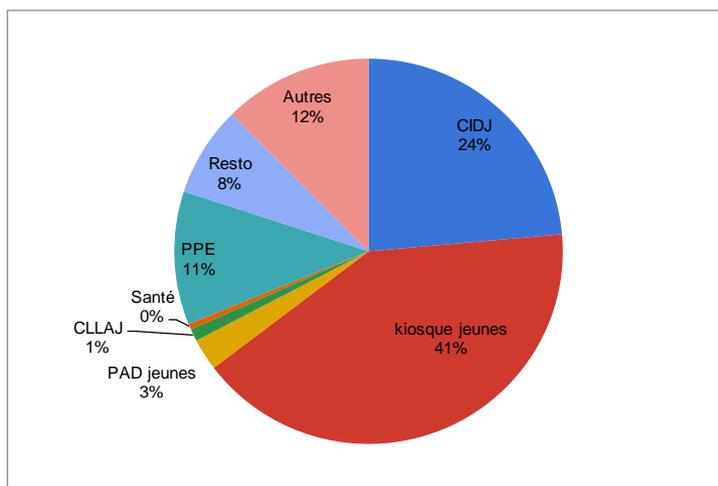
---

<sup>65</sup> Pour 2023, un nouveau système automatisé des entrées /sorties du bâtiment permettra de disposer de données complémentaires plus détaillées (horaires de fréquentation par exemple).

<sup>66</sup> 43,9% des jeunes fréquentant QJ sont Parisiens ; 14,6% viennent des Hauts-de-Seine ; 11% de Seine-Saint-Denis ; 9,3% du Val-de-Marne. Tous les autres départements franciliens sont représentés par environ 3 à 5% des jeunes fréquentant QJ.

(41 %), avec des variations selon les mois<sup>67</sup>. La fréquentation du point emploi est fluctuante. Celle du quartier santé, dont l'offre a été réorganisée, reste faible avec une évolution à la hausse en toute fin d'année. Le PAD Jeunes saturé a proposé une demi-journée supplémentaire depuis juillet 2022 et des permanences d'avocats depuis septembre 2022. Le CLLAJ fait état d'une saturation de ses permanences (2 permanences logement par semaine).

Graphique 20 : Répartition de la fréquentation de QJ entre les différentes offres  
(Année 2022)



Source : QJ

### Les enquêtes données qualitatives issues des enquêtes flash de l'équipe QJ

Une première enquête « flash » réalisée en juillet 2022 fait notamment ressortir :

- une information sur le lieu via le bouche à oreille entre pairs/amis (pour près de 35 %) ou via les réseaux sociaux (pour 36 %) ;
- une majorité de femmes (64 %) et une grande majorité de visiteurs entre 17 et 25 ans ;
- les raisons de la venue démontrent l'intérêt de l'accueil informel et libre : plus de 28 % n'ont pas formalisé la raison de leur venue, près de 32 % sont venus pour les espaces de co-working. Se distribuent ensuite les motifs plus précis de venue tels que l'info jeunesse, le kiosque jeunes, puis les questions de logement, emploi ou santé.
- les jeunes interrogés vivent à plus de 55 % chez leurs parents. 67,4 % sont étudiants.

Une prochaine enquête flash doit être réalisée début 2023, les résultats étant attendus pour fin février.

### **3.2. L'ancrage territorial des actions jeunesse : le double enjeu de proximité et de coordination**

La fonction de pilotage des maires d'arrondissement et la coordination entre acteurs de terrain sont déterminants pour l'ancrage territorial des interventions jeunesse. Dans ce

<sup>67</sup> La distribution du Pass jeunes booste la fréquentation de Kiosque jeunes sur la période correspondante.

cadre, l'IG a analysé le positionnement des relais territoriaux que sont les référents jeunesse de territoire (RJT).

### 3.2.1. Le pilotage territorial des actions jeunesse par les maires d'arrondissement

Dans sa communication au Conseil de Paris de juin 2021, la Maire a précisé les grands axes du Paris du quart d'heure et du renforcement de la proximité : l'arrondissement y est affirmé comme échelon clé pour la mise en œuvre des politiques publiques parisiennes. Un nouveau document-cadre, le Pacte parisien de la proximité, a été adopté en novembre 2021 par le Conseil de Paris.

Les maires d'arrondissement assurent, dans le cadre des orientations stratégiques parisiennes portées par la Maire et ses adjoints, le pilotage territorial de la politique jeunesse. Ils disposent à ce jour de différents leviers.

#### 3.2.1.1. Les CJA et feuilles de route

Pour rappel, les CJA élaborés sous l'égide des maires d'arrondissement **sont adoptés par les conseils d'arrondissement puis par le Conseil de Paris**. Ils constituent l'outil de cadrage et de pilotage des actions en direction des jeunes sur le territoire (§ 1.1.1.2).

L'analyse des CJA des 9 arrondissements adoptés en novembre 2022 fait ressortir les quatre axes majeurs communs à tous les CJA, correspondant aux objectifs que s'est donné la Ville<sup>68</sup> : l'orientation et l'insertion professionnelle ; l'accès à la culture, au sport, aux loisirs et aux vacances ; l'engagement citoyen ; l'accès aux droits.

La thématique santé y est particulièrement développée, soit au sein de l'axe accès aux droits ou en tant que thème distinct (sous l'angle prévention et accès aux soins).

À contrario, le logement est abordé plus marginalement.

Pour la mise en œuvre des CJA, des réunions entre acteurs des mairies d'arrondissement (essentiellement les élus jeunesse), les chefs de bureau de secteur et les RJT visent à définir les actions prioritaires pour l'année à venir.

Au regard des différents domaines couverts par les CJA, des réunions de coordination sont montées, d'une part, avec les partenaires jeunesse locaux, notamment les gestionnaires des équipements jeunesse, d'autre part, avec des représentants des directions de la Ville. Ces coordinations sont montées soit à l'initiative des mairies soit à l'initiative du SPTE, via les chefs de bureau de secteur. L'objectif vise à faire émerger des pilotes et copilotes des actions. Un tableau de bord interne au SPTE reprend l'ensemble des axes et actions, avec les pilotes et copilotes.

**Les feuilles de route (FDR)** constituent l'outil opérationnel de mise en œuvre du Pacte de proximité. Établies à partir d'un diagnostic de l'arrondissement, les FDR permettent aux maires d'arrondissement de définir les objectifs prioritaires et actions à mettre en œuvre.

Il ressort d'un bilan effectué par la DJS fin 2022 que le processus d'élaboration des FDR est engagé dans 15 mairies<sup>69</sup> dans les domaines sport et jeunesse. Ces FDR sont assez hétérogènes, quant au nombre d'objectifs et/ou quant à leur caractère opérationnel.

Si le volet sport est dominant, le volet jeunesse est diversement décliné :

- Dans 3 arrondissements (6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>) les FDR ne comportent pas d'objectifs propres

<sup>68</sup> Exposé des motifs de la délibération 2022 DJS 154 précitée adoptée par le Conseil de Paris en novembre 2022.

<sup>69</sup> L'élaboration d'une FDR n'est pas envisagée par la mairie du 5<sup>ème</sup>. Le processus a été relancé dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement, la démarche reste à engager.

à la jeunesse. La FDR du 17<sup>ème</sup> renvoie le sujet jeunesse au CJA.

- Dans les autres arrondissements, le sujet jeunesse est présent avec une fréquence s'échelonnant entre une action jeunesse (Paris Centre) et 17 objectifs jeunesse (pour le 12<sup>ème</sup>)<sup>70</sup>.

La DJS souligne que les différents acteurs (DGS, chefs de circonscription, bureaux de secteur de la SDJ) s'attachent à ce que le volet jeunesse des feuilles de route se construise en fonction des CJA, certaines FDR étant en cours de réécriture dans cette perspective.

Le SPTE assure un suivi conjoint des CJA et FDR via des tableaux de bord précités, identifiant par action des pilotes et copilotes.

### 3.2.1.2. L'autorité fonctionnelle des maires sur les responsables de services déconcentrés

Pour rappel, le Pacte de proximité renforce l'autorité fonctionnelle du Maire sur les responsables des services déconcentrés des directions et, pour les directions n'en disposant pas, le maire peut convier des représentants des services centraux (par exemple, représentants de la mission territoire de la DAC, ou représentants des services centraux de la DAE)<sup>71</sup>. S'agissant de la DJS, cette autorité fonctionnelle s'exerce sur les chefs de circonscription qui représentent la DJS aux réunions territoriales des services dans les mairies d'arrondissement, à charge pour eux d'être informés des problématiques jeunesse.

### 3.2.1.3. La relation maires d'arrondissement et équipements jeunesse

Les équipements jeunesse sont des **équipements de proximité** figurant à l'inventaire des états spéciaux d'arrondissement (ESA)<sup>72</sup>.

Les mairies d'arrondissement ont ainsi un droit de regard sur leur fonctionnement.

Ainsi, les documents contractuels opposables aux gestionnaires des équipements prévoient, lorsqu'ils existent, la mise en œuvre des objectifs et actions fixés par les CJA.

S'agissant des EPJ : suivant les prescriptions des CCTP des marchés, la SDJ transmet au maire d'arrondissement le **bilan annuel de l'exécution du marché** (bilan financier, mise en œuvre du projet pédagogique, bilan sur les moyens). Certains marchés spécifient les attentes particulières de la mairie<sup>73</sup>. Le CCTP prévoit l'organisation d'une réunion annuelle entre la SDJ et la mairie afin de permettre au titulaire de présenter son bilan et les perspectives d'évolution.

S'agissant des CPA, les délégataires ou prestataires doivent faire parvenir leur **rapport annuel ou bilan annuel d'exécution du marché** à la DJS et à la mairie d'arrondissement. Les documents contractuels prévoient la réunion annuelle d'une **commission de coordination et de contrôle** (CCC) présidée par le maire d'arrondissement ou son représentant en présence de la DJS, en vue d'examiner les conditions d'application de la

<sup>70</sup> Entre ces deux situations, on note 3 objectifs jeunesse dans le 13<sup>ème</sup>, 5 dans le 18<sup>ème</sup>, 6 dans le 15<sup>ème</sup> et 7 actions jeunesse relevant de 4 axes dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement.

<sup>71</sup> La DDCT précise que la feuille de route constitue le cadre de l'autorité fonctionnelle des maires d'arrondissement vis-à-vis des responsables territoriaux (chefs de service déconcentrés et référents territoriaux des directions non déconcentrées).

<sup>72</sup> L'article L.2511-16 du CGCT dispose notamment que le conseil d'arrondissement gère les équipements de proximité il approuve les contrats d'occupation du domaine public portant sur ces équipements, à l'exclusion des équipements scolaires.

<sup>73</sup> Ainsi pour le 18<sup>ème</sup> arrondissement : l'adaptation aux problématiques émergentes, l'objectif de toucher un public renouvelé, le développement d'outils d' « aller-vers », d'opérations hors les murs, le travail en réseau, et la demande d'une information régulière sur une base mensuelle des activités prévues et réalisées.

convention et de formuler des recommandations à destination du titulaire. Selon la DJS (SPTE), les maires ne se sont pas emparés de cet outil, que le service tend à réactiver.

### 3.2.2. La difficulté du positionnement des RJT face à l'enjeu de proximité et de transversalité sur le terrain

#### 3.2.2.1. Une multiplicité de missions

Les 12 RJT, organisés en binôme sur des secteurs géographiques réunissant plusieurs arrondissements relèvent de l'autorité hiérarchique des bureaux de secteur du SPTE (cf. § 1.4.1.2). Leur champ d'intervention concerne une multitude d'acteurs locaux dans tous les périmètres d'actions pouvant intéresser la jeunesse (culture, loisirs, social, insertion, logement etc.). La densité de ces acteurs est, par exemple, particulièrement forte dans le secteur Est.

##### ◆ La participation à de multiples réunions d'information

Les RJT sont en premier lieu un relais d'information entre la sous-direction de la jeunesse et les acteurs de proximité de leur territoire.

Ils doivent tout à la fois informer les acteurs locaux de l'actualité municipale (par le biais de mailings, réunions d'information, présences à des événements partenaires ...) et faire remonter à l'échelon central les besoins des jeunes et/ou des acteurs jeunesse et leurs difficultés.

Leur niveau d'information doit être actualisé en permanence. Pour ce faire, les RJT participent en central une fois par semaine à une réunion de coordination et d'information. Des personnalités extérieures sont invitées et des directions (DDCT, DAC, DSOL) viennent y présenter leurs dispositifs jeunesse. Par ailleurs, les chefs de bureau organisent une fois par semaine une réunion secteur par secteur.

Les RJT doivent également assurer la promotion des dispositifs jeunesse (ex : Pass Jeunes) et des dispositifs sportifs auprès des acteurs jeunesse locaux (équipements, associations subventionnées).

Ils sont enfin sollicités pour participer à de nombreuses réunions locales initiées par les services des directions sectorielles ou les mairies d'arrondissement.

##### ◆ La construction de liens avec les acteurs de proximité et l'accompagnement de projets jeunesse : un objectif d'interconnaissance et de transversalité

Une des missions assignées aux RJT dans leur fiche de poste est celle de l'animation d'un réseau jeunesse. Celle-ci doit se traduire par des échanges d'informations, de prospective, la mise en contact de partenaires, l'accompagnement de projets collectifs, la co-animation le cas échéant avec les élus de l'arrondissement en charge de la jeunesse. **À ce titre, les RJT favorisent l'interconnaissance des acteurs locaux de territoire.**

Des réunions plénières de coordination jeunesse sont ainsi organisées périodiquement sous l'égide des mairies d'arrondissement avec de nombreux acteurs locaux (équipements jeunesse, équipes de prévention spécialisée, centres sociaux, EDL, associations ...). Elles sont suivies de groupes de projets ou de coordinations thématiques avec les représentants des directions concernées, certains étant organisés par les RJT (actions initiées durant les confinements COVID).

**Les RJT soutiennent les projets jeunesse de territoire et doivent susciter des montages de projets multi partenariaux** par l'octroi d'une enveloppe financière d'animation. Il doit s'agir de projets portés par les jeunes des arrondissements, ou prévoyant une forte implication de leur part, ou favorisant le travail en réseau des acteurs jeunesse.

◆ Les RJT : chevilles ouvrières de l'élaboration et du suivi des CJA

Le renouvellement des CJA a mobilisé fortement des RJT en 2022 au détriment de leurs autres missions<sup>74</sup> : élaboration de diagnostic jeunesse, organisation et participation aux concertations avec les jeunes, formalisation en liaison étroite avec les mairies d'arrondissement, des objectifs et pistes d'action pour le futur contrat.

Une fois le CJA établi, les RJT en assurent le suivi, avec les bureaux de secteur, par le biais d'un tableau de suivi composé des axes du CJA déclinés en objectifs et actions.

◆ Le contrôle et l'évaluation des équipements jeunesse

Les RJT sont amenés à contrôler les équipements jeunesse en complémentarité avec le bureau du budget et du contrôle du SPTE. Les RJT suivent le fonctionnement des équipements en les visitant régulièrement. Leur contrôle porte à titre principal sur la mise en œuvre du projet pédagogique mais également sur l'accueil, la fréquentation de la structure, l'affichage, l'implication du public dans l'activité, l'ancrage territorial et les partenariats, le "hors les murs", l'équipe, les incidents, l'actualité de la structure.

Pour accompagner les RJT dans leurs différentes missions, des process ont été mis en place : Les visites d'équipements donnent lieu à des comptes rendus portés sur des fiches/équipement. Les RJT sont également tenus d'établir après chaque opération d'animation locale une fiche bilan présentant un descriptif ainsi qu'une évaluation (points forts/points faibles). Les RJT rédigent par ailleurs toutes les semaines des comptes rendus de leurs activités (CRAH) qui sont ensuite repris dans le CRA de service.

3.2.2.2. Un positionnement complexe

◆ Vis à vis des circonscriptions jeunesse

Les RJT, rattachés hiérarchiquement au SPTE, sont accueillis dans les locaux des circonscriptions support jeunesse et sport. Leurs relations avec ces dernières restent inégales. Dans les faits, les circonscriptions sont très largement tournées vers les sujets sport qui prennent le pas sur ceux de la jeunesse.

Les RJT sont néanmoins bien connus des chefs de circonscriptions qu'ils doivent informer des problématiques jeunesse locales et des projets de l'arrondissement. À ce titre, ils sont en lien avec le conseiller à la vie sportive (adjoint au chef de circonscription) et le responsable territoire de l'action sportive (RTAS) auquel ils s'adressent le plus souvent pour leurs demandes logistiques (matériels, salles etc.).

Dans certaines circonscriptions, les RJT participent aux réunions d'équipe, tel est le cas dans le 7<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup>.

◆ Vis-à-vis des mairies d'arrondissement

Comme indiqué précédemment, les RJT entretiennent des relations fréquentes avec les mairies d'arrondissement, notamment avec les élus jeunesse qui les sollicitent pour l'organisation de concertations avec les jeunes, l'élaboration et le suivi des CJA ou la participation à des réunions plénières de la jeunesse.

Le pacte parisien de la proximité confère au maire d'arrondissement une autorité fonctionnelle vis-à-vis des responsables territoriaux des directions opérationnelles. S'agissant de la jeunesse, son autorité s'exerce vis à vis-à-vis du chef de la circonscription jeunesse et sport. Tel n'est pas le cas des RJT ou des chefs de bureau de secteur.

---

<sup>74</sup> Ainsi que le reflètent les CRAH transmis au SPTE.

Pour les maires d'arrondissement, le « référent » jeunesse est en théorie le chef de circonscription jeunesse et sport bien que celui-ci, dans les faits, soit peu « acculturé » aux sujets jeunesse. Ce dernier participe aux réunions territoriales organisées par la mairie d'arrondissement (rassemblant les directions métier de la Ville) ainsi qu'aux réunions de suivi des feuilles de route des maires<sup>75</sup>.

En tout état de cause, le positionnement des RJT est délicat vis-à-vis des acteurs des mairies d'arrondissement qui perçoivent difficilement leur rôle et les actions qu'ils mènent sur le terrain d'autant que le reporting de leurs activités est uniquement assuré en direction des services de la DJS.

#### ◆ Vis-à-vis des équipements et acteurs jeunesse

Le positionnement des RJT vis-à-vis des équipements jeunesse (CPA, EPJ) et des structures associatives subventionnées par la Ville est ambivalent : ils doivent tout à la fois les contrôler et soutenir et accompagner leurs projets voire les co-produire.

La mission de contrôle et de suivi des CPA et EPJ confiée aux RJT permet de s'assurer que le service rendu aux jeunes est conforme aux attentes de la Ville et aux engagements pris par les associations gestionnaires (cf. supra).

S'agissant des associations locales subventionnées par la Ville, les RJT sont amenés à participer à l'évaluation de leurs actions en complément d'autres acteurs<sup>76</sup>.

À cet effet, les RJT sont amenés à rencontrer les associations pour évaluer la mise en place des projets subventionnés sachant qu'ils peuvent côtoyer par ailleurs ces mêmes associations dans le cadre de la coordination jeunesse.

Les RJT ont souligné, lors d'une rencontre avec l'IG, les difficultés à assurer leur mission de contrôle et d'évaluation même si le SPTE a élaboré plusieurs outils (guide, fiches). Les RJT expriment notamment un besoin d'étayage, en particulier sur les aspects qualitatifs.

Globalement, le double positionnement des RJT comme co-acteur et contrôleur n'est pas toujours bien compris des acteurs locaux de la jeunesse.

#### 3.2.2.3. La coordination entre services territorialisés

Plusieurs directions sectorielles se sont déconcentrées au plan local avec la création de services et de coordinateurs territorialisés. La transversalité de la politique jeunesse conduit les RJT à entretenir des liens avec eux.

#### ◆ Le constat d'un relatif désengagement des RJT dans les quartiers populaires

Si les équipes de développement locales (EDL), en charge de la mise en œuvre de la politique de la ville dans les quartiers politique de la ville (QPV), et les RJT se connaissent, leur coordination apparaît souvent limitée.

Les RJT participent avec les EDL à de nombreuses réunions ou coordinations communes par exemple dans le cadre des commissions locales d'appel à projet politique de la ville (CLAP), du renouvellement des CJA ou de la prévention des rixes. Ils partagent une similitude de missions avec les EDL : tous deux sont des relais de politique publique transversale et assurent une fonction relais d'acteurs de terrain.

<sup>75</sup> Dans les faits, les chefs de bureau de secteur sont associés à l'élaboration et au bilan jeunesse de la feuille de route (qui reprend les actions prioritaires du CJA).

<sup>76</sup> Les autres acteurs sont : la cellule subventions de la SDJ pour l'instruction des demandes de subvention et les EDL dans le cadre des commissions locales d'appel à projets (CLAP).

Toutefois le constat d'un relatif « désengagement » des RJT sur les QPV est partagé par de nombreux EDL et assumé par les RJT eux-mêmes, lesquels s'investissent moins dans les quartiers populaires en raison de leur faible effectif et du fort engagement des EDL sur ces territoires. S'ils participent aux coordinations jeunesse le plus souvent impulsées par les mairies d'arrondissement et aux réunions thématiques pilotées par les EDL, ils relaient l'information mais ne sont pas à l'initiative de projets et ne portent pas de projets communs avec les EDL

À la suite d'une réunion avec les EDL, l'IG a été destinataire d'un recensement de leurs projets. Les thématiques, qui varient selon les diagnostics de territoire, concernent l'insertion professionnelle, la prévention/sécurité, les loisirs. Certaines ciblent particulièrement les jeunes comme l'emploi avec de plus en plus d'actions d'« aller vers ». Il n'existe pas de réelle co-construction avec les RJT qui sont souvent à distance de la gestion de projet.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DDCT confirme le rôle des EDL, particulièrement celui des chargés de développement local intervenant sur la thématique jeunesse, ainsi que le constat selon lequel les RJT ne sont pas positionnés sur de l'ingénierie de projet contrairement aux EDL.

De son côté, la DJS rappelle la compétence de droit commun des RJT amenés à intervenir pour l'ensemble des jeunes et leur effectif relativement modeste au regard du positionnement des EDL (effectif plus important de catégorie A, avec des actions ciblées dans les QPV). Elle souligne l'organisation en 2022 de points réguliers communs entre acteurs centraux (SPTE/ service politique de la ville).

#### ◆ Des collaborations variables avec les autres services

**D'une manière générale, les RJT ont peu de liens avec les services de direction non territorialisés (DAC, DAE, DLH)<sup>77</sup>.**

S'agissant de la culture, les RJT déclarent accompagner les projets sans lien avec les services de la DAC. Les projets sont montés directement avec les acteurs locaux comme la maison des pratiques artistiques amateurs (MPAA), certains conservatoires, bibliothèques, les équipements jeunesse et les acteurs associatifs.

Dans le cadre de la réforme territoriale de la Ville, la **mission territoires (MT)** de la DAC participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des feuilles de route culture des mairies d'arrondissement. Elle participe également à l'appel à projet politique de la ville et peut être amenée à ce titre à développer un travail partenarial avec les RJT. À la demande d'un RJT, la MT a ainsi pu présenter dans le 9<sup>ème</sup> un panorama des ressources culturelles. Les agents de la MT sont parfois conviés aux réunions hebdomadaires de coordination des RJT en central ou aux réunions de coordination jeunesse des mairies d'arrondissement. Leur coopération avec les RJT reste cependant à ce jour peu développée.

Les RJT ont **peu de liens avec les services de la DAE**. Ainsi, en matière d'insertion professionnelle, les CRAH reflètent leur participation à l'organisation d'événements en lien avec la MLP (Forums « très occupés cet été »), Pôle emploi (journées portes ouvertes dans les arrondissements) ou les points Paris emploi. Ils ne développent pas de partenariat avec la MIE, sollicitée directement par les responsables des équipements jeunesse.

Les RJT n'ont aucun contact avec les services de la DLH.

<sup>77</sup> Les chefs de bureau de secteur et la cheffe de service s'efforcent de compenser cet écueil par l'invitation des représentants des services centraux de ces directions aux réunions de coordination RJT pour présenter leur organisation, leurs objectifs et leurs dispositifs.

**Les RJT entretiennent des liens d'une fréquence variable avec les services de niveau intermédiaire relevant de la DSOL ou de la DPSP à différents titres :**

- Participations à l'élaboration des stratégies d'arrondissement : contrats jeunesse d'arrondissement, Projets Sociaux de Territoire (PST) sous l'égide des coordinatrices sociales de territoire<sup>78</sup> (CST) de la DSOL, refonte des contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement, en lien avec les coordonnateurs de contrats de prévention et de sécurité (CCPS) de la DPMP ;
- Dans le cadre de la prévention des rixes, co-pilotée par la DPMP et la DSOL, des liens sont établis avec les CST et CCPS : les RJT font ainsi partie de la boucle d'alerte activée par les CCPS et sont associés et partie prenante des actions de prévention en lien avec les CST (sensibilisation, rencontres avec les établissements scolaires). Des réunions périodiques sont ainsi organisées entre CCPS, RJT et CST pour échanger sur l'actualité des quartiers.
- Participations mutuelles à des actions menées en commun :
  - Entre RJT et CST : élaboration de guide loisirs jeunesse à destination des travailleurs sociaux, participation de RJT aux opérations menées en pied d'immeuble, participation des CST aux réunions de coordination jeunesse. Selon les CST, de nombreux sujets communs restent à développer comme la prévention des conduites à risques, une meilleure prise en compte des jeunes parents (16-25 ans), ou encore le renforcement du lien entre sport et prévention.
  - Entre RJT et CCPS : ces derniers construisent des actions en direction de la jeunesse sur les thématiques prévention/sécurité/citoyenneté en partenariat avec différents acteurs locaux, comme par exemple les rallyes citoyens co-construits avec les RJT<sup>79</sup>. Les CCPS entretiennent des liens avec les établissements scolaires, notamment les lycées avec lesquels les RJT ont, pour leur part, peu de relations. En contact régulier avec les médiateurs de la DPMP, les CCPS sont des relais d'informations, ils peuvent ainsi solliciter les médiateurs, à la demande des RJT, par exemple pour la distribution du Pass Jeunes ou pour la transmission d'informations aux jeunes sur des structures et dispositifs jeunesse.

Selon les arrondissements, ces collaborations peuvent être plus ou moins régulières ; il n'existe pas, à ce jour, de cadre de collaboration formalisé entre RJT et CST et CCPS, les modalités de rencontre sont relativement diversifiées.

On observe une certaine dichotomie quant aux modalités d'intervention des RJT dans les quartiers prioritaires et dans les autres quartiers parisiens. Hors QPV, les RJT apparaissent davantage comme initiateurs de projets, assurant une fonction d'animation de réseau.

**Face au double enjeu de proximité et de transversalité, et à la diversification des missions qu'ils ont à remplir, les relais territoriaux que sont les RJT paraissent sous dimensionnés et leur positionnement peu reconnu des différents acteurs.**

Par ailleurs, l'actuel découpage de l'action territoriale de la DJS en trois grands secteurs peut être revu dans un objectif de plus grande efficacité, en particulier dans la perspective de mise en œuvre des CJA et feuilles de route. 4 à 5 secteurs sont envisageables<sup>80</sup>.

---

<sup>78</sup> Élaborés par les équipes de la CAF et de la Ville depuis 2020, les PST priorisent 3 axes de travail parmi 7 thématiques dont la jeunesse.

<sup>79</sup> Ces rallyes sont des journées à l'attention des élèves des collèges qui suivent un parcours pré établi de stands dans leur quartier sur le thème de la citoyenneté.

<sup>80</sup> Par exemple : secteurs Centre, Nord, Sud, Est, Ouest.

L'IG préconise de consolider l'ancrage territorial de la SDJ en redimensionnant les ressources humaines localement dédiées à la jeunesse (effectif des RJT et/ou temps de travail dédié des actuels cadres des circonscriptions (CVS, RTAS)) et en reformatant les secteurs (passage à 4 ou 5 secteurs). L'implantation locale des chefs de bureau de secteur est à envisager.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DJS confirme que l'objectif de transversalité poursuivi au niveau global et territorial nécessite des ressources dédiées plus importantes ainsi qu'un meilleur maillage. Le rapprochement du nombre de cadres et de secteurs pourrait se concrétiser par 4 encadrants et 4 RJT par secteur. Le responsable de chaque secteur pourrait devenir le référent territorial au sens du Pacte parisien de proximité en lieu et place du chef de circonscription qui resterait le référent en matière sportive. L'ensemble de ces options relèvent d'un arbitrage global (SG, élue en charge de la jeunesse, cabinet de la Maire).

### **3.3. Les perspectives d'organisation et les différents scénarios d'évolution**

#### **3.3.1. Une direction avec chef de filât renforcé**

Dans ce scénario, la SDJ demeure une sous-direction de la DJS dédiée à la politique jeunesse et à l'éducation populaire. Il peut constituer un préalable et préfigurer l'institution d'une direction dédiée à la jeunesse et à la vie étudiante.

La direction consolide son action dans ses domaines actuels d'intervention (culture, loisirs, sport, engagement des jeunes, citoyenneté). Ce maintien au sein de la DJS est propice au développement de liens et projets entre action sportive et jeunesse.

#### **◆ L'intégration des problématiques sectorielles dans l'action jeunesse**

La direction se voit confier, sous l'égide des adjointes jeunesse et vie étudiante et du secrétariat général, un **rôle d'animation renforcé** dans les domaines correspondant aux préoccupations des jeunes : santé, logement, accès à l'emploi, vie étudiante, accès aux droits, parcours de vie.

Pour initialiser ce nouveau positionnement, un comité de pilotage co-présidé par les deux adjointes pourrait réunir les adjoints à la Maire ainsi que les directions concernées pour lancer ce travail d'identification des actions à conduire au cours de l'année n.

À titre d'exemple, dans le domaine du logement, l'identification, le recueil et le partage de données et d'indicateurs peut constituer une première étape de collaboration entre la DLH, la DAE et la DJS : données relatives à l'accès des jeunes à l'information et à la demande de logement (y compris logement social) via les différents canaux proposés par la Ville (mairies d'arrondissement, CLLAJ, PIJ, paris.fr), données relatives à la fréquentation des logements spécialisés (FJT et résidences étudiantes en lien avec le CROUS). L'évaluation de l'action socio-éducative des FJT peut également être engagée par la DJS.

Dans le domaine de la santé, DJS et DSP peuvent engager, à partir de l'expérience du quartier santé de QJ, un travail autour du parcours santé des jeunes, à déterminer le ou les publics prioritaires, les moyens de développer l'information santé des jeunes, leur accès aux soins et aux droits santé. Dans le domaine de la santé mentale, une coordination concernant l'implantation de consultations de psychologues dans les équipements santé Ville et dans les équipements jeunesse est souhaitable.

Dans le domaine de l'insertion professionnelle, en partant du PPIE et du plan d'action annuel associé, des axes de travail en direction des jeunes peuvent être déterminés. La DJS pourrait être associée au pilotage du partenariat Ville / Mission locale de Paris aux côtés de la DAE, de même qu'au travail de consolidation de données sur le sourcing des jeunes quels que soient les opérateurs (emploi, formation) en vue de déterminer les actions à conduire pour

toucher le plus grand nombre et la plus grande diversité de jeunes. Ce travail pourrait associer la DRH au titre de sa politique d'apprentissage.

La DJS s'appuie alors sur un réseau de **référénts jeunesse thématiques** dans les principales directions concernées tout en consolidant son actuel périmètre d'intervention via QJ et le réseau d'équipements et dispositifs jeunesse. L'IG propose la nomination de ces référents au sein des directions principalement contributrices de la politique jeunesse (DLH, DAC, DSP, DAE, DSOL, DDCT). Des lettres de mission signées de la Secrétaire générale, déterminent les objectifs assignés et le temps de travail dédié au volet jeunesse de leur mission.

Dans ce scénario, une variante préfigurant le scénario esquissé au point suivant (§ 3.3.2) consiste à créer, au sein de l'actuel service de la politique jeunesse, un pôle dédié aux conditions de vie des jeunes. Le périmètre de ce pôle serait celui du logement, de la santé et de l'insertion professionnelle. Il nécessiterait l'affectation de 3 ETP.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DJS souligne que, dans le cadre d'une gouvernance renouvelée permettant l'élaboration d'un plan d'actions regroupant les interventions des différentes directions dans le domaine de la jeunesse (cf. § 3.1.1.3), la désignation de référents jeunesse dans chaque direction apparaît très pertinente pour en assurer le suivi et la mise en œuvre.

#### ◆ Le rapprochement jeunesse et vie étudiante

Au regard des constats effectués (cf. livret § 2 et § 3.1.1.2), un rapprochement organisationnel entre jeunesse et vie étudiante est envisageable.

Ce rapprochement peut se traduire par un pilotage renforcé entre politique jeunesse et vie étudiante, laquelle reste rattachée organiquement à la DAE. Il s'agit d'aller plus loin que la convention de partenariat signée début 2022 entre la DAE et la DJS, essentiellement ciblée sur un rapprochement entre QJ et la MIE, via une coordination des programmations, des actions de communication communes, la mise à disposition de locaux, un travail conjoint sur le cahier des charges du volet digital de QJ, une participation réciproque à la gouvernance des deux équipements (cf. livret § 2.3).

Un pilotage renforcé pourrait se traduire par la tenue régulière d'un COPIL jeunesse/vie étudiante présidé par les 2 adjointes en présence des services de la DJS et de la DAE, visant à déterminer les axes de travail en commun et à en assurer le suivi.

Ce pilotage renforcé permettrait de développer :

- des coordinations, complémentarités, voire rapprochements entre les offres étudiante et jeunesse<sup>81</sup> ;
- des synergies sur le terrain entre équipements jeunesse et vie étudiante, ce qui démultiplierait le déploiement de cette politique au niveau territorial ;
- un plan d'action vie lycéenne/vie étudiante qui permettrait notamment une meilleure continuité des actions, l'objectif pouvant consister, dans un premier temps, à créer un réseau vie lycéenne à l'instar du réseau vie étudiante s'appuyant sur les bureaux de la vie étudiante des universités.

#### Les variantes possibles

Dans ce scénario, la vie étudiante peut être organiquement rattachée à la DJS qui intègre alors sport, jeunesse et vie étudiante. Ce qui signifie un rattachement du BVE et de la MIE à la sous-direction jeunesse.

<sup>81</sup> La convention de partenariat évoque en ce sens des rapprochements entre dispositifs accompagnant les initiatives et engagements des jeunes (quartiers libres ou Kit asso)

La DJS, dans sa réponse au rapport provisoire, confirme les projets communs d'ores et déjà mis en œuvre avec la DAE. Elle souligne que si chacun des deux secteurs a ses spécificités, un rapprochement de ces deux politiques nécessiterait de maintenir un spectre d'action large englobant les points communs comme les spécificités. La fusion des organisations serait selon elle complexe.

La DAE, pour sa part, souligne que les parcours d'autonomisation des jeunes ont conduit à de profondes transformations de l'intervention publique : d'abord dominée dans les années 60 par les références à l'animation socio-culturelle, une place centrale est donnée aux réflexions en matière sociale, d'intégration par l'emploi ou par la culture. Au regard de ces évolutions et de l'ancrage de ses actions en faveur du public jeunes, la DAE propose de devenir cheffe de file de la politique jeunesse pour les raisons suivantes :

- une expertise acquise : la DAE assure 43 % des mesures du bleu budgétaire jeunesse ;
- des réseaux structurés via le bureau de la vie étudiante et ses actions en direction des 360 000 étudiants parisiens et la forte mobilisation des opérateurs et acteurs emploi pour l'insertion professionnelle des jeunes.

◆ L'ancrage territorial de la politique jeunesse et l'évolution des équipements jeunesse

Ce scénario permet de s'appuyer sur les actuelles circonscriptions jeunesse et sport pour asseoir l'ancrage territorial de la politique jeunesse.

Il nécessite d'une part de mieux faire connaître et clarifier le rôle des RJT, d'autre part, de renforcer les ressources jeunesse au sein des circonscriptions dont le plan de charge actuel est quasi dédié uniquement au sport (cf. § 3.2.2.2), par exemple en consacrant une partie du temps de travail des RTAS ou des CVS au volet jeunesse.

◆ L'évolution des équipements jeunesse, QJ tête de réseau

Pour rappel, l'offre des équipements jeunesse s'inscrit dans les domaines de l'accès aux loisirs / culture / sport, et de l'engagement/citoyenneté, enrichie pour les CPA du caractère intergénérationnel de cette offre, et pour les EPJ et CPA, d'une information Jeunesse essentielle à l'accès aux droits des jeunes. Pour autant, cette offre jeunesse « stricto sensu » ne couvre pas les principaux domaines de préoccupation des jeunes, comme l'accès à la santé, l'accès au logement ou à la demande de logement, ou encore l'accompagnement vers l'emploi.

Si l'offre de QJ répond à ces attentes, l'équipement, localisé dans le centre de Paris, ne peut répondre à l'ensemble des besoins des jeunes Parisiens.

Les différents acteurs de QJ s'attachent à connecter l'offre QJ avec celle des équipements, dispositifs et structures intervenant dans leur champ d'action sur le terrain.

Au regard des données de fréquentation de QJ, des premiers constats relatifs à la synergie et au décloisonnement des actions et acteurs, des premiers éléments d'évaluation à conforter sur la durée (enquêtes flash), il convient de s'interroger sur le déploiement territorial de cet équipement.

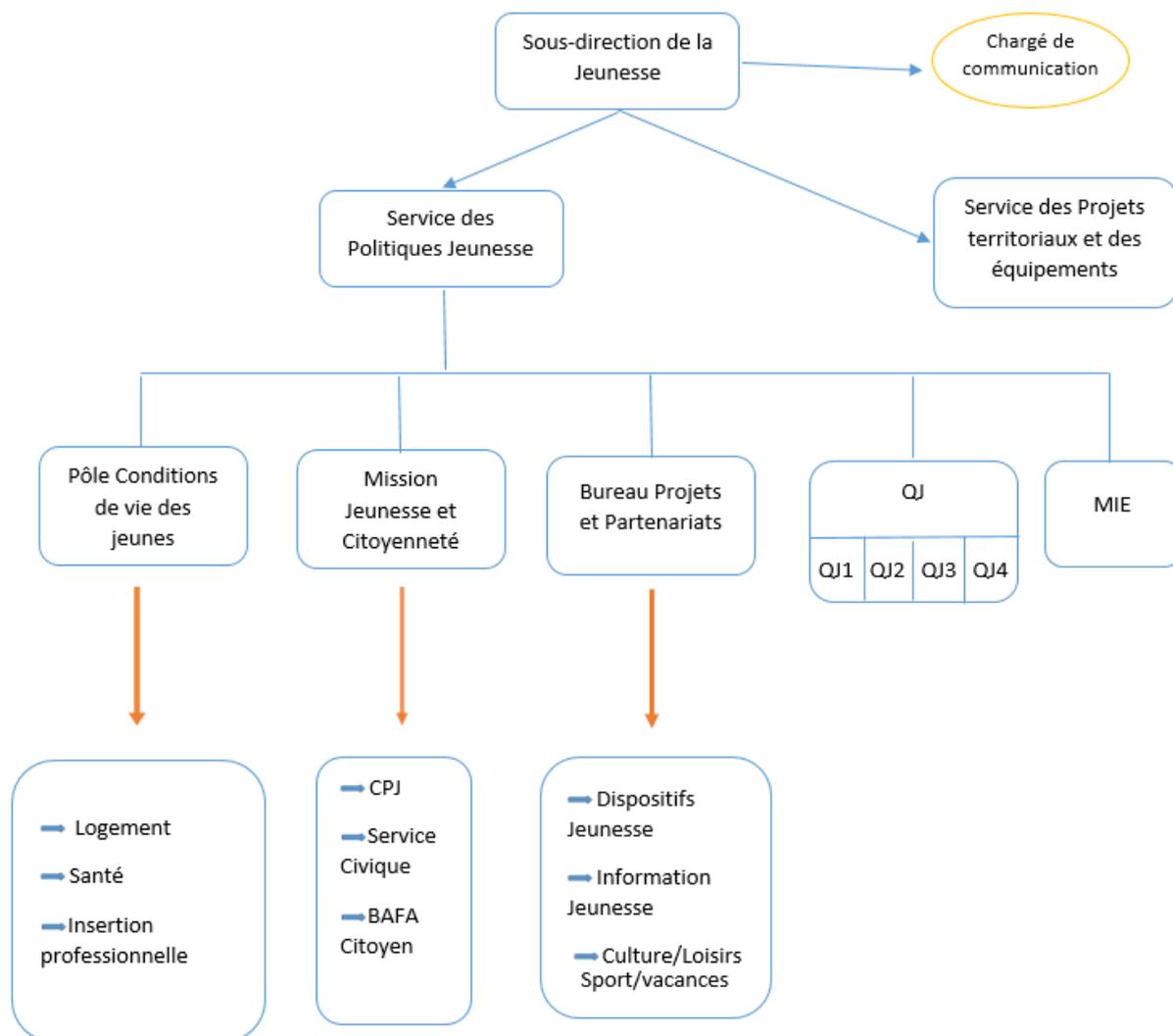
L'IG préconise une approche pragmatique visant à créer, dans un premier temps, 4 QJ inter arrondissements territorialisés par transformation de centres Paris Anim' ou d'EPJ, dont le pilotage serait assuré par QJ Centre. Dans ce contexte, les QJ territoriaux ne sont pas des équipements de proximité, toutefois l'association des maires d'arrondissement au pilotage de ces équipements peut être envisagée.

La DJS a d'ores et déjà identifié différentes structures présentant des opportunités pour initialiser cette évolution (cf. note DJS du 26/04/2022 au SG).

Elle confirme que la mise en place de QJ territoriaux permettrait de créer un outil d'action pertinent, cette orientation étant portée par l'adjointe en charge de la jeunesse<sup>82</sup>.

L'organigramme ci-dessous traduit ce scénario en intégrant les différentes variantes.

Figure 2 : Organigramme scénario 1



### 3.3.2. Une direction dédiée à la jeunesse et à la vie étudiante

Dans ce scénario, une nouvelle direction (DJVE) est constituée avec l'ancienne SDJ et le bureau de la vie étudiante. La DJS devient alors une direction sports et loisirs (DSL).

La DJVE est organisée par grandes thématiques auxquelles s'ajoute un pôle action territoriale :

- Information Jeunesse/vie étudiante intégrant le pilotage renforcé de l'Information Jeunesse et le rattachement organique du bureau de la vie étudiante ;

<sup>82</sup> La direction indique porter ces propositions dans le cadre du plan d'accélération des investissements.

- conditions de vie (logement, santé, emploi, vie étudiante) : pôle pouvant être créé par anticipation dans le scénario précédent ;
- culture, loisirs, sports correspondant au champ actuel du bureau des partenariats et projets ;
- engagement et citoyenneté correspondant au champ actuel de la Mission jeunesse et citoyenneté ;
- accès aux droits et parcours de vie (pour les jeunes en difficulté sociale) : pôle à créer en lien avec la DAJ et la DSOL.

Chaque pôle est doté de référents dont les postes sont prélevés sur les effectifs des directions sectorielles.

Le pôle action territoriale assure le lien avec les mairies d'arrondissements (feuille de route, CJA) et le pilotage des équipements jeunesse (QJ, EPJ, CPA et MIE). Les chefs de bureau de secteur et RJT lui sont rattachés.

L'inconvénient de ce scénario réside dans la nécessité de créer des ressources dédiées aux fonctions support. La réponse peut consister en une mutualisation de ces fonctions avec l'actuelle DJS, d'autant que les deux directions pourraient rester dans les mêmes locaux.

◆ QJ, tête de réseau d'équipements multi services dédiés aux jeunes

Dans ce scénario, QJ se déploie progressivement sur le territoire, le réseau des équipements jeunesse comportant à titre principal les équipements dédiés aux jeunes : Espaces Paris jeunes avec leur points info jeunesse et des équipements de type QJ issus d'anciens CPA/EPJ.

**QJ devient la tête de réseau d'équipements et services dédiés aux jeunes, quel que soit leur statut : lycéens, étudiants, jeunes actifs, jeunes en difficulté sociale.**

Les Centres Paris Anim', au titre de leur fonction d'éducation populaire à caractère multi générationnel, peuvent rester rattachés à la direction jeunesse et vie étudiante ou à la directions Sports et loisirs (DSL). Un autre rattachement peut être envisagé en particulier à la DASCO, au titre d'une politique éducative tout au long de la vie pouvant développer des passerelles d'une part entre les professionnels de l'animation (périscolaire/jeunesse) et d'autre part entre collégiens et lycéens. Pour rappel, les 17 ans et moins représentent 60 % des publics des CPA sur les activités courantes<sup>83</sup>.

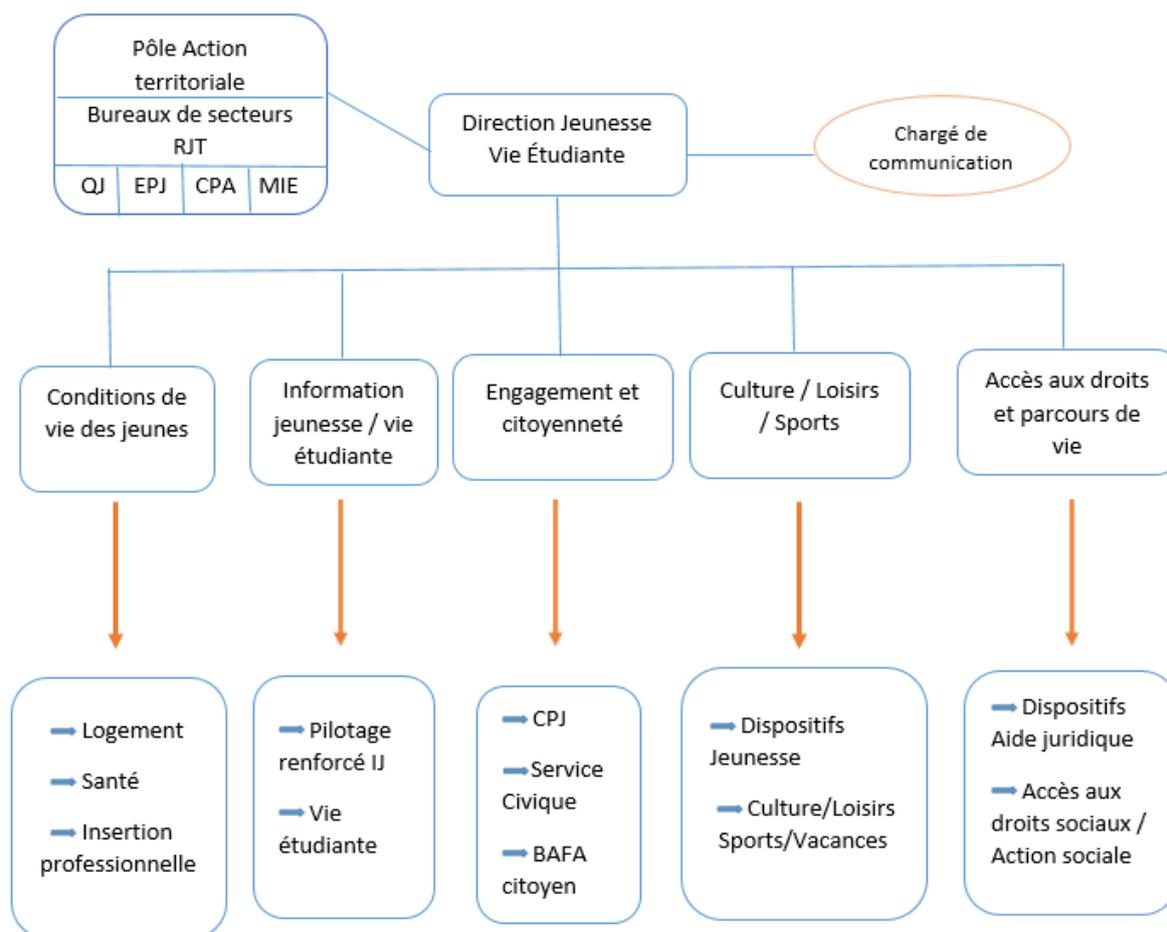
Les RJT et chefs de bureaux de secteur sont localisés dans les nouveaux QJ. Les référents des maires d'arrondissement sont les chefs de bureau de secteur.

L'organigramme ci-après esquisse l'organisation de cette nouvelle direction.

---

<sup>83</sup> Hors TAP.

Figure 3 : Organigramme scénario 2



### 3.3.3. Les points communs aux deux scénarios

Au regard des constats effectués sur l'analyse de l'offre (cf. livret et rapport § 2.3), il est souhaitable :

- d'évaluer les ressources affectées à la **communication** jeunesse de façon à mettre en place un plan d'action global de communication vers ces publics ;

Ce plan d'action peut être mis en place en lien avec la DICOM ; sa mise en œuvre nécessite probablement un renfort des moyens de la DJS sur cette fonction actuellement assurée au niveau de la direction, au titre de la politique sportive et jeunesse (cf. § 2.3.2.1). La création d'au moins un poste dédié à la communication jeunesse semble légitime.

- de mettre en place un système de **recueil d'indicateurs affinés** relatifs aux publics jeunes dans leur accès à l'offre pour à terme pouvoir mieux piloter les interventions jeunesse de la Ville ;

- **d'engager des démarches d'évaluation** dans les principaux domaines identifiés comme correspondant aux besoins des jeunes, sur des actions clé, avec les directions concernées (logement, santé, emploi, accès aux droits, engagement), en intégrant des dispositifs d'association des jeunes eux-mêmes à ces démarches ;

- de s'appuyer sur ces données et démarches pour réorienter en lien avec les directions concernées le cas échéant les dispositifs/actions engagés ;

- **de renforcer l'ancrage territorial de la direction** : redimensionnement de l'effectif des RJT et reformatage des secteurs (nombre, densité des jeunes et équipements) et envisager une implantation locale des chefs de bureaux de secteur.

## LISTE DES RECOMMANDATIONS ET ORIENTATIONS

- Recommandation 1** : Engager avec la DICOM une évaluation de la communication jeunesse et consolider un plan d'actions global (paris.fr, réseaux sociaux, site QJ, équipements jeunesse etc.)..... 47
- Recommandation 2** : Renforcer le pilotage du réseau des points info jeunesse (généralisation de l'outil de reporting, amélioration de la connaissance des publics) et améliorer la visibilité des structures. .... 48
- Recommandation 3** : Repenser la maquette de reporting des CPA correspondant aux activités courantes et aux activités jeunes et inciter fortement les gestionnaires à renseigner les données correspondantes. .... 50
- S'agissant de l'accueil informel et des activités jeunesse, mettre en place des questionnaires simples à destination des jeunes de façon à mieux évaluer l'offre de leur point de vue. .... 50
- Recommandation 4** : Il est souhaitable que la DJS engage, en lien avec la DASCO, une démarche vers le Rectorat pour étudier les voies et moyens permettant de développer l'accès de lycéens à l'offre jeunesse..... 50
- Recommandation 5** : Diligenter à intervalles réguliers des sondages ou consultations des jeunes pour mesurer la notoriété des dispositifs et/ou l'évolution des domaines d'attente des jeunes..... 54
- Orientation 1** : Il serait souhaitable que les différents acteurs de l'offre jeunesse suivent des indicateurs relatifs aux motifs de venue des jeunes et voies d'accès de ces publics ...53
- Orientation 2** : L'IG propose que soit établie une typologie des lieux attractifs pour les jeunes, suivie d'un inventaire de ces lieux..... 53
- Orientation 3** : Une action conjointe DJS/DASCO ou une mission d'évaluation pourrait être engagée sur la thématique des vacances des collégiens et jeunes de 16/25 -30 ans..... 54
- Orientation 4** : Il est souhaitable d'extraire des stratégies sectorielles un volet jeunesse qui constituerait un axe de collaboration partagé entre la DJS et les directions concernées dans les domaines correspondant aux besoins des jeunes (emploi, logement, santé etc.) ..... 59
- Orientation 5** : L'IG préconise de consolider l'ancrage territorial de la SDJ en redimensionnant les ressources humaines localement dédiées à la jeunesse (effectif des RJT et/ou temps de travail dédié des actuels cadres des circonscriptions (CVS, RTAS)) et en reformatant les secteurs (passage à 4 ou 5 secteurs). L'implantation locale des chefs de bureau de secteur est à envisager..... 69

## TABLE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ILLUSTRATIONS

Au-delà de 10 tableaux, graphiques, figures, photographies ou captures d'écrans, il est recommandé d'établir une liste

Capture écran 1 : Site paris.fr/jeunes.....	46
Figure 1 : Organigramme de la sous-direction de la jeunesse .....	23
Figure 2 : Organigramme scénario 1 .....	71
Figure 3 : Organigramme scénario 2 .....	73
Graphique 1 : Élus jeunesse des mairies d'arrondissement .....	11
Graphique 2 : Bilan du programme parisien pour l'autonomie des jeunes (2015-2020).....	12
Graphique 3 : Dépenses de fonctionnement 2021 pour la jeunesse (en €).....	16
Graphique 4 : Répartition des dépenses de fonctionnement en faveur de la jeunesse par direction.....	16
Graphique 5 : Dépenses d'investissement en faveur de la jeunesse en 2021 (en €) .....	17
Graphique 6 : Répartition des sous-axes selon le nombre de direction contributrices.....	18
Graphique 7 : Nombre d'actions/dispositifs auxquelles contribuent les directions (année 2021) .....	19
Graphique 8 : Part des actions/dispositifs dédiés à la jeunesse en nombre d'actions (année 2021) .....	20
Graphique 9 : Parts des actions/dispositifs dédiés à la jeunesse en dépenses de fonctionnement 2021 .....	20
Graphique 10 : Nombre d'actions menées par domaine d'intervention (année 2021) .....	21
Graphique 11 : Part de l'effort financier de la Ville en direction de la jeunesse selon les domaines d'intervention (année 2021).....	22
Graphique 12 : Population des 15-24 ans par arrondissement .....	30

Graphique 13 : Part des actions de droit commun touchant les jeunes et visant un public spécifique .....	31
Graphique 14 : Part des actions dédiées aux jeunes visant un public spécifique .....	33
Graphique 15 : Part des actions jeunesse touchant les jeunes avec ou sans profil spécifique .....	34
Graphique 16 : Attentes des jeunes par grand domaine .....	35
Graphique 17 : Besoins d'information exprimés par les jeunes.....	35
Graphique 18 : Niveau de connaissance des dispositifs municipaux .....	36
Graphique 19 : Principales problématiques rencontrées par les jeunes suivis en prévention spécialisée.....	38
Graphique 20 : Répartition de la fréquentation de QJ entre les différentes offres .....	60
Tableau 1 : Historique des CJA .....	13
Tableau 2 : QJ et ses quartiers .....	14
Tableau 3 : Directions contribuant aux sous-axes des actions/dispositifs jeunesse (année 2021) .....	18
Tableau 4 : Type d'acteurs de niveau intermédiaire .....	24
Tableau 5 : Acteurs jeunesse/ vie étudiante de proximité.....	27
Tableau 6 : Profils spécifiques ciblés par les actions de droit commun (année 2021).....	32
Tableau 7 : Profils spécifiques ciblés par les actions dédiées aux jeunes.....	33

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 3 : Liste des dispositifs/actions jeunesse (année 2021)

Annexe 4 : Glossaire

Annexe 5 : Procédure contradictoire

*Avis : La version publiée de ce rapport ne comprend pas les annexes. Sous réserve des dispositions du Code des relations entre le public et l'administration, relatif à la communication des documents administratifs, et de la délibération 2014 IG 1001, celles-ci sont consultables sur place, sur demande écrite à la direction de l'Inspection générale.*